

C.R.E.D.O.C.

C. R. E. D. O. C.

C.R.E.D.O.C.
BIBLIOTHEQUE



LA CONSOMMATION DE BOISSONS EN FRANCE DEPUIS 1950

Sou1962-2045

1962



La Consommation des boissons
en France depuis 1950 / Crédoc.
(1962).

CREDOC•Bibliothèque



DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
(8e)

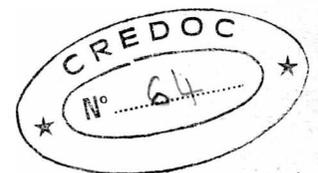
TÉL. : ANJ. 79-57

R1 012

LA CONSOMMATION DES BOISSONS

EN FRANCE

de 1950 à 1961



R1 012

R¹ 12

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	7
VUE D'ENSEMBLE	14
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Les Quantités	31
Chapitre 1 - Les Vins	33
Chapitre 2 - Les Apéritifs	51
Chapitre 3 - Les Eaux de vie et Liqueurs	65
Chapitre 4 - Le Cidre et la Bière	93
Chapitre 5 - Les Boissons sans alcool	97
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : Les Valeurs	105
Chapitre 1 - Les Vins	107
Chapitre 2 - Les Apéritifs	125
Chapitre 3 - Les Eaux de vie et Liqueurs	139
Chapitre 4 - Le Cidre et la Bière	165
Chapitre 5 - Les Boissons sans alcool	179
<u>ANNEXES</u> :	
Annexe 1 - Les récoltes de Vin	199
Annexe 2 - Les exportations de Vin	200
Annexe 3 - Les déclassements des Vins d'appellation d'origine contrôlée	202
Annexe 4 - Valeur de la Consommation des Vins de Champagne	204
Annexe 5 - Répartition quantitative des Vins d'appellation d'origine contrôlée	205
Annexe 6 - Répartition de la consommation, par classe de Vin, entre consommation à domicile et hors du domicile	208
Annexe 7 - Valeur de la consommation à domicile des Vins d'appellation contrôlée	209
Annexe 8 - Prix des Apéritifs à base de vin	210
Annexe 9 - Consommation des vins de Liqueur importés ...	211
Annexe 10 - Répartition de la production des Eaux de vie ...	212
Annexe 11 - Production des Alcools, importations, exporta- tions, stocks, prélèvements du service des Alcools et consommation	213

	Pages
Annexe 12 - Balance des ressources et des emplois du vin de la Région de Cognac	214
Annexe 13 - Production et ventes du Cognac	215
Annexe 14 - Production, Stock et Ventes d'Armagnac	216
Annexe 15 - Calvados (Production et consommation)	217
Annexe 16 - Jus de Fruits et Légumes : Production, Im- portations et Exportations	219
Annexe 17 - Jus de Fruits et Légumes : Valeurs des consommations	224
Annexe 18 - Répartition de la consommation des Boissons entre consommation à prix réduit (Collecti- vités et cantines) et consommation au prix fort (Hôtels, Cafés, Restaurants)	229

AVANT-PROPOS

L'étude de Mr. BROUSSE sur LA CONSOMMATION DES BOISSONS EN FRANCE couvrait la période 1950 à 1958. Une mise à jour s'imposait. A cette occasion l'auteur a bien voulu accepter de revoir toutes les données chiffrées depuis 1950 jusqu'en 1960. C'est donc une édition entièrement revue et corrigée que le C.R.E.D.O.C. présente à ses lecteurs. Elle doit être considérée comme définitive et les évaluations ultérieures partiront de l'année 1961.

Indiquons brièvement le contenu de cette étude.

- 1 - Une introduction donne les définitions, résume le régime légal et fiscal des boissons alcooliques, indique la méthode utilisée et présente, à l'aide de tableaux synthétiques, et de graphiques, l'ensemble des résultats.
- 2 - L'étude des quantités physiques (1ère partie) est complètement séparée de celle des valeurs monétaires correspondantes (2ème partie). Cette séparation qui conduit à scinder les développements relatifs à une même boisson, rendra la consultation moins aisée. Elle se justifie cependant. L'estimation des quantités est relativement sûre et ne semble pas devoir être contestée. Les calculs de valeurs offrent un degré de sécurité très variable selon les produits ; ils rendent nécessaires une ventilation entre les boissons consommées à domicile ou hors du domicile, et des hypothèses parfois fragiles entourent cette ventilation ainsi que le choix des prix pratiqués dans l'un ou l'autre cas. Nous avons tenu à marquer nettement cette différence.
- 3 - Six grandes catégories de boissons ont été distinguées :
 - Vins
 - Apéritifs
 - Eaux de vie et liqueurs
 - Cidre
 - Bière
 - Boissons non alcoolisées.

4 - Pour une boisson, le vin par exemple, on trouvera trois estimations des valeurs monétaires. Chaque boisson peut donner lieu à des types différents de consommation auxquels correspondent des prix différents pour le consommateur : autoconsommation des producteurs, consommation à domicile, consommation à prix réduit dans les collectivités et les cantines, consommation aux prix forts dans les cafés et restaurants. Selon les buts recherchés, diverses conventions ont été adoptées pour les boissons commercialisées.

- a) Une première évaluation donne à toutes les boissons leur valeur aux prix de gros, c'est-à-dire aux prix d'achat des détaillants, des cafés et restaurants etc... Cette convention à l'avantage de permettre, pour l'ensemble des boissons, une estimation qui échappe aux incertitudes de la ventilation entre boissons à emporter ou à consommer sur place, et qui ait une signification économique précise. La série des valeurs à prix constants (volumes) est calculée de cette façon.
- b) Dans une seconde évaluation, l'autoconsommation est évaluée aux prix à la production, les autres boissons consommées à domicile (ventes à emporter), aux prix de détail, et les boissons consommées hors du domicile, aux prix de gros. Cette méthode, conforme aux conventions internationales en matière de Comptabilité Nationale, permet d'obtenir une valeur au sens strict des consommations de boissons. Elle ne comprend pas le supplément de dépense consenti pour les consommations au café, considéré comme ressortissant davantage au besoin de loisir ou de détente. C'est la valeur qui doit être comparée ou ajoutée aux autres consommations alimentaires.
- c) Enfin, une dernière évaluation détermine la dépense totale des particuliers pour les boissons. Elle correspond, pour tous les types d'utilisation, au prix finalement payé par le consommateur.

Toutes les valeurs sont données en anciens francs.

INTRODUCTION

La mesure, année par année, des quantités consommées et des sommes affectées à l'achat des diverses boissons soulève de grosses difficultés :

- parce que les quantités autoconsommées par les producteurs sont généralement évaluées sur des bases peu sûres,
- parce que les quantités commercialisées sont dans une proportion importante consommées hors du domicile, dans les restaurants, cantines, débits de boissons de tous ordres, à des prix plus élevés que pour la consommation à domicile. Or cette proportion est très variable selon la boisson considérée et généralement mal connue.
- Enfin, parce que l'observation des prix pour la consommation à domicile est notoirement insuffisante et qu'en outre pour la consommation hors du domicile, les prix varient considérablement selon les débits de boisson.

Il est impossible en ce domaine, de faire appel aux enquêtes auprès des consommateurs, auxquels on ne peut demander d'enregistrer le détail des consommations au café, au restaurant, dans les lieux de spectacle, etc ...

.../...

- DEFINITIONS -

Nous appelons boissons les liquides consommés habituellement froids. Par conséquent, le lait, le café, le thé et les infusions sont exclus.

On peut diviser les boissons en quatre classes :

- a - les vins
- b - les spiritueux (apéritifs, eaux de vie et liqueurs)
- c - les boissons à faible degré d'alcool (bière, cidre)
- d - les boissons sans alcool (eaux minérales, limonades, sirops, jus de fruits).

Quelques précisions sont nécessaires en ce qui concerne les spiritueux.

Les vins de liqueur sont obtenus avec des vins et des moûts, concentrés ou non, auxquels on a ajouté soit avant, soit pendant, soit après la fermentation, une dose d'alcool plus ou moins importante, sans cependant que la richesse alcoolique réelle du vin de liqueur obtenu dépasse 23°, pour stopper toute fermentation ou remonter en degré les produits de base.

Entrent dans la catégorie des vins de liqueur, et sont consommés en l'état : les Porto, Madère, Marsala, Samos, les Muscats de Tunisie et, une partie du Muscat de Frontignan élaboré en vins de liqueur.

Les Mistelles sont des moûts de raisins non fermentés additionnés d'alcool qui permet leur conservation. Les Mistelles servent de matière première dans la fabrication des apéritifs à base de vin. Elles ne sont pas consommées en l'état (1).

.../...

(1) - Sauf le Pineau qui est un mélange de moût non fermenté des aires de production du Cognac et d'Eau de vie de Cognac. Le Pineau sera compté parmi les vins de liqueur.

Les apéritifs à base de vin doivent contenir au moins 80 % de produits venant de la vigne (soit mistelles, soit vin ordinaire) auxquels on a ajouté des sucres et des extraits ou des infusions de certaines plantes (quinquina par exemple). Dans cette catégorie entrent aussi les Vermouths qui sont plus habituellement faits avec du vin ou du moût de raisin blanc.

Les apéritifs à base d'alcool sont obtenus à partir d'alcools fournis par la Régie (Amers, Pastis), leur définition légale est la même que celle des liqueurs.

Les Eaux de vie sont les produits de la distillation du vin, de marcs, de cidre, de certains fruits, de la canne à sucre, de grains.

Les liqueurs sont des eaux de vie ou alcools aromatisés soit par macération de substances végétales, soit par distillation en présence de ces mêmes substances, soit par addition de produits de la distillation en présence de l'alcool. Elles sont en outre sucrées.

- LE REGIME LEGAL ET FISCAL DES BOISSONS ALCOOLIQUES -

Aucune boisson alcoolique ne peut circuler sans avoir acquitté les droits de circulation.

La consommation des différentes boissons alcooliques ne peut, sauf cas particuliers, être différenciée qu'autant que le permet le produit des taxes qu'elles supportent. C'est pourquoi il importe de connaître les ressources qu'offre à cet égard le régime fiscal.

L'Etat ayant le monopole des alcools, toute vente d'alcool pur (que ce soit pour la fabrication d'apéritifs, le mutage des vins, la parfumerie ou la pharmacie), ne peut être effectuée que par le Service des alcools.

Les vins, cidres et poirés supportent un droit de circulation⁽¹⁾ fixé à l'hectolitre, plus une taxe sur le chiffre d'affaires. Ces droits et taxes sont deux fois plus élevés pour le vin que pour les cidres et

.../...

(1) - Acquits blancs pour la sortie de la propriété des vins courants
Acquits verts " " " " " " à A.O.C.
Acquits jaunes pour la circulation des alcools.

poirés. A ces droits et taxes s'ajoutent, pour les vins doux naturels les vins mousseux (1), un droit spécial (de 16.200 anciens francs par hectolitre d'alcool pur) sur l'alcool de mutage qu'on leur a ajouté (2).

Les spiritueux, c'est-à-dire les apéritifs, les eaux de vie et liqueurs, sont imposés en raison de la quantité d'alcool pur qu'ils contiennent.

Les droits supportés par les spiritueux comprennent :

- a - un tarif spécial pour les vins de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (y compris le Porto, le Madère et, à partir de 1956, le Samos) et les crèmes de cassis. (On ne peut donc distinguer les crèmes de cassis des vins de liqueur);
- b - un tarif spécial pour le Rhum;
- c - un tarif général pour tous les autres spiritueux, qu'il s'agisse d'apéritifs, d'eaux de vie ou de liqueurs.

A ces droits s'ajoutent : - une surtaxe pour les apéritifs à base de vin ou d'alcool;

- une seconde surtaxe pour les apéritifs à base d'alcool;

et enfin les taxes sur le chiffre d'affaires.

EVOLUTION DES TARIFS DU DROIT DE CONSOMMATION DES SPIRITUEUX (1)

(en anciens francs par hectolitre d'alcool pur)

Textes législatifs	Vins de liqueur et crèmes de cassis	Rhum	Autres spiritueux	Apéritifs à base de vin	Apéritifs à base d'alcool
1950		55.000	55.000	55.000	55.000
Loi du 24 mai 1951		"	"	"	65.000
Décret du 11 juillet 1952	35.750	62.400	71.500	71.500	81.500
Loi du 11 juillet 1953 ...	"	"	"	91.500	101.500
Décret du 13 novembre 1954	43.000	75.000	86.000	106.000	116.000
Décret du 10 juillet 1956	"	"	"	116.000	146.000
Ordonnance du 30 décembre 1958	53.000	94.000	106.000	136.000	166.000

(1) Statistiques et Etudes financières supplément (bleu) n° 153, page 1431. Les surtaxes et leurs incidences sur les apéritifs ont été fournis par le Bureau de Législation des Contributions Indirectes.

(1) Y compris, bien entendu, le Champagne.

(2) Chaque "appellation" ayant son degré de mutage propre (par exemple 5 % du volume des mouûts), on peut calculer les quantités de vins doux naturels et de vins mousseux fabriqués.

- METHODE UTILISEE ET DIFFICULTES RENCONTREES -

Le calcul des dépenses des consommateurs repose sur la détermination des quantités consommées en France et l'évaluation des prix moyens de vente au détail pour chaque boisson.

La détermination des quantités résulte en principe du calcul :
Production + balance du commerce extérieur + balance des stocks en fin d'année.

Malheureusement, la balance des stocks n'est pas toujours connue. Dans certains cas, la consommation suit d'assez près la production (eaux minérales par exemple) et dans d'autres cas, on peut faire état des sorties des chais (bouteilles de Cognac ou de Champagne par exemple), de sorte que les variations des stocks à la production sont éliminées, mais non les variations des stocks chez les négociants.

Dans quelques rares cas, pour les jus de fruits on a eu recours à une nouvelle méthode, on s'est servi du chiffre d'affaires des producteurs, augmenté des marges de distribution connues.

Une des grosses difficultés rencontrées réside dans l'estimation des quantités d'alcools vendues en fraude et leur utilisation. A défaut d'autres renseignements, nous avons adopté l'estimation des Contributions Indirectes (200.000 hectolitres d'alcool pur) et nous avons admis que 40 % étaient vendus par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis, que 25 % servaient à la fabrication clandestine d'apéritifs et que 35 % étaient vendus à des hôtels et restaurants sous forme d'eaux de vie. Il s'agit là d'une estimation arbitraire qui pourra être révisée (1).

.../...

(1) - On pourra voir dans la 1ère Partie au chapitre Eaux de Vie et liqueurs, comment on a été conduit à cette estimation.

Pour les prix on a utilisé, chaque fois que cela a été possible, les prix observés par l'I.N.S.E.E. à Paris et dans 17 villes de province.

Le plus souvent (cas des vins d'appellation, de la plupart des spiritueux, des limonades notamment) il n'existe pas d'observation des prix. On a alors fait usage du catalogue d'une grande maison de commerce ou d'autres sources.

Le calcul des prix de vente se complique du fait de la très grande variété des qualités mises en vente (vins d'appellation par exemple). Il a fallu procéder à des essais de ventilation des quantités vendues par les qualités groupées en plusieurs niveaux de prix. Ces groupements, assez artificiels, ont posé des problèmes délicats.

Parmi les difficultés rencontrées, il en est une qu'il faut souligner : les vins de qualités, les eaux de vie, subissent un vieillissement d'abord chez le producteur, ensuite très souvent chez le négociant avant d'être achetés par les particuliers. Nous n'avons pas à tenir compte du vieillissement chez le producteur puisque les statistiques (dites de production) que nous avons utilisées sont, en règle générale, des statistiques de sorties de chai. Par contre, la durée, extrêmement variable, de stockage chez les intermédiaires reste généralement inconnue et il n'a pu en être tenu compte autrement qu'en admettant un délai moyen de cinq mois qui a pour résultat de permettre d'attribuer à l'année de calendrier 1955 (par exemple) l'achat par le particulier des vins ou eaux de vie signalés comme sortis des chais au cours de la campagne 1954-1955 (généralement du 1er Sept. au 31 Août).

Mais cette hypothèse "commode" ne correspond pas exactement à la réalité, le commerce possédant pour certains vins d'appellation des stocks qui peuvent demander dix ans à s'écouler (et même davantage).

D'autres difficultés ont été rencontrées pour obtenir une ventilation approximative entre les quantités autoconsommées par les producteurs (comptées au prix de vente à la production), les quantités commercialisées pour être consommées à domicile au prix de détail et les quantités vendues dans les collectivités, restaurants, cafés et autres lieux publics, à un prix nettement différent des prix de détail (1). Cette ventilation reste sujette à révision.

.../...

(1) - Pour le vin ordinaire, il faut distinguer entre collectivités où le vin est distribué gratuitement (armée), collectivités où il est vendu à un prix de faveur qui n'est pas très différent du prix de détail (cantines, restaurants universitaires) et les hôtels, cafés, restaurants où il est vendu à un prix beaucoup plus élevé.

Enfin une dernière difficulté découle du rattachement de la Sarre à l'Allemagne en juillet 1959. Jusqu'à cette date, les ventes en France comprennent la Sarre, depuis cette date les ventes en Sarre sont comprises dans les exportations. Toutefois, cette difficulté ne concerne pas les vins, les statistiques fiscales ayant toujours été établies pour les 90 départements, Sarre non comprise.

En dehors des renseignements qui ont pu être obtenus directement auprès de producteurs et de distributeurs, il a été fait appel à une enquête par interrogatoires menée par une importante maison d'apéritifs auprès d'une cinquantaine de grossistes et de producteurs. Pour échapper au contrôle fiscal du chiffre d'affaires, les débitants de boisson achètent très souvent sans facture, dans les épiceries vendant "à emporter". Cette pratique s'est tellement répandue depuis quelques années que, dans plusieurs grandes villes (Paris, Marseille notamment) des magasins de détail se sont spécialisés dans la vente à emporter. Pour certaine grande maison à succursales multiples, une enquête a révélé que 70 % des ventes de spiritueux vont aux débitants de boisson. C'est la raison pour laquelle les résultats qui figurent dans cette étude pour les ventes hors du domicile sont supérieures aux données d'origine fiscale.

VUE D'ENSEMBLE SUR LA CONSOMMATION DES BOISSONS DE 1950 À 1960

Les boissons sont un des postes les plus importants de la consommation des français dont elles représentent environ 8 %.

La consommation de boissons a augmenté de 30 % en valeur depuis 1950 (abstraction faite de la hausse des prix) contre 57 % pour l'ensemble de la consommation, dont 71 % pour les dépenses non alimentaires et 39 % pour l'alimentation. L'augmentation en valeur absolue coïncide donc avec une diminution de la part des boissons dans la consommation totale.

Seules, quatre catégories de dépenses alimentaires : produits à base de céréales, lait et fromages, les fruits et légumes se sont accrues moins rapidement (voir graphique I).

Les différentes catégories de boissons ont cependant enregistré des mouvements très divers qui seront analysés dans les trois parties de ce chapitre, respectivement consacrées :

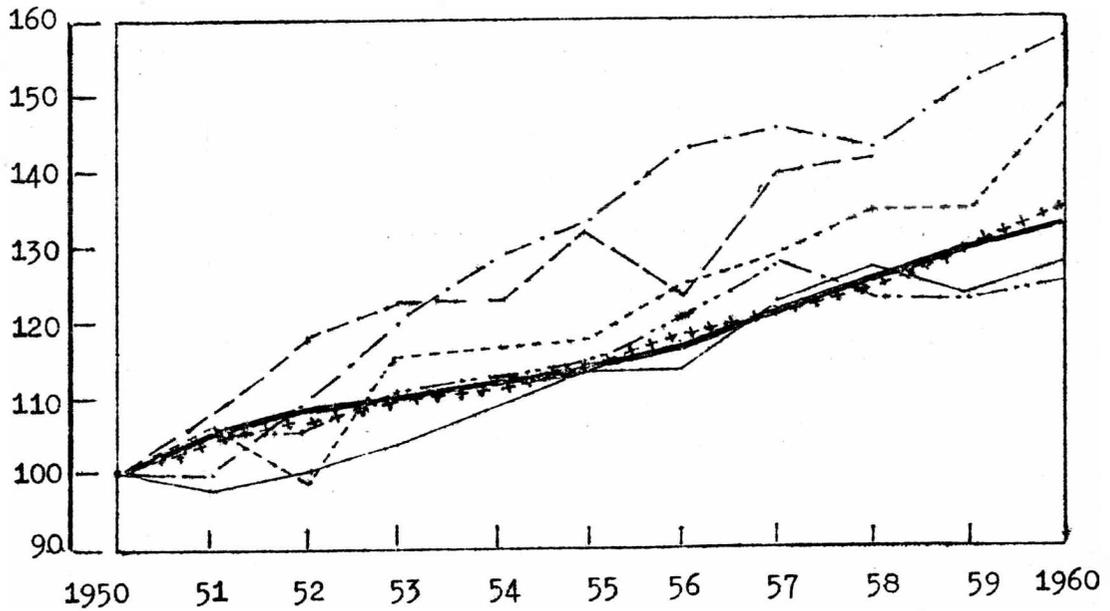
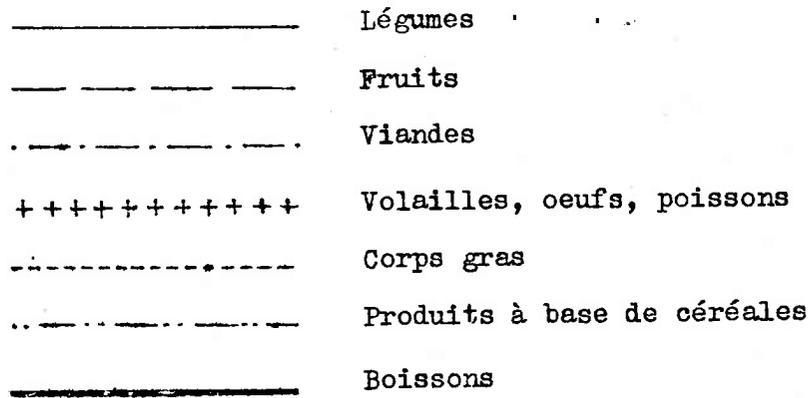
- aux quantités
- aux valeurs (dépenses en francs courants)
- aux volumes (dépenses en francs constants).

.../...

GRAPHIQUE I

LA CONSOMMATION DE BOISSONS DANS LES CONSOMMATIONS ALIMENTAIRES
DE 1950 à 1960

INDICES DE VOLUME 1950 = 100



I - LES QUANTITES

Les principales caractéristiques de l'évolution des quantités de boissons consommées de 1950 à 1957 sont les suivantes (cf. Tableau I) :

- Augmentation lente du vin
- Recul des apéritifs, surtout des apéritifs à base de vin
- Baisse sensible des eaux de vie et liqueurs
- Diminution importante du cidre
- Augmentation rapide de la bière
- Développement remarquable des boissons sans alcool.

- Vins :

La consommation totale de vin qui est passée de 52 à 58 millions d'hectolitres de 1950 à 1960 se serait accrue de façon à peu près régulière, sans les fortes gelées de 1956-57 qui ont eu pour conséquence une brusque remontée des prix suivie d'une baisse de la consommation en 1958 et 1959.

Il y a toutefois des divergences assez considérables dans l'évolution des différentes catégories de vins. Les indices de quantités calculés sur la base 100 en 1950 s'établissent en 1960 à 110 pour les vins courants, 180 pour le champagne, et 200 pour les autres vins d'appellation d'origine.

L'augmentation de la consommation de champagne s'est manifestée beaucoup plus tardivement (1954) que celle des autres vins d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) et a été, depuis 1955, beaucoup plus accentuée.

En réalité, la base 1950 est défectueuse en ce qui concerne ces derniers. En 1950 en effet, beaucoup de vins à A.O.C. ont été vendus comme vins courants (vins de marque) et le fait que cette pratique a cessé en 1952 explique à la fois, le bond brutal de ces vins et le

.../...

recul léger de la consommation des vins courants. Si l'on avait pris 1952 comme base, la progression des vins d'appellation contrôlée aurait été bien plus faible que celle du Champagne.

La baisse constatée en 1957 et 1958 a été provoquée par les gelées de 1956 qui ont détruit une partie du vignoble d'appellation.

- Apéritifs :

Le phénomène le plus marquant en ce domaine est la substitution des vins doux naturels aux apéritifs à base de vin à partir de 1953, date de la mise en application de la surtaxation des spiritueux (1). Les vins doux naturels, échappant à cette mesure, ont plus que doublé de 1953 à 1960, alors que la consommation des apéritifs à base de vin à très fortement décliné au cours de cette période et ne représente plus en 1960, que la moitié de celle de 1950.

Les apéritifs à base d'alcool anisés, après avoir accusé une certaine baisse ont regagné du terrain depuis 1955 en dépit des taxes de plus en plus lourdes dont on les a frappés. Il faut ajouter que cette observation ne concerne que la consommation taxée et qu'il y a une consommation en fraude qui semble de plus en plus importante.

- Eaux de vie et liqueurs :

La consommation des eaux de vie et liqueurs, a diminué de 25 % de 1950 à 1960.

La consommation du rhum est de loin la plus importante et imprime sa cadence à l'ensemble. De 50 % du total en 1950 et 1951, la consommation du rhum ne représente plus que 35 % en 1960 : c'est elle qui a diminué dans la plus forte proportion.

En baisse profonde également on trouve les eaux de vie de cidre, mais comme c'est sur elles que porte presque toute la fraude sur les eaux de vie, il est difficile d'émettre un jugement définitif.

En diminution plus ou moins marquée, on trouve les eaux de vie de fruits, de fantaisie, le genièvre et les liqueurs.

.../...

(1) C'est à cause de cette substitution que nous avons classé les vins doux naturels, comme les vins de liqueur, parmi les apéritifs.

Quant aux eaux de vie de vin, le Cognac et l'Armagnac paraissent stables, ou, peut-être, pour le Cognac, en légère hausse, les autres eaux de vie de vin paraissent stables et les eaux de vie de marc en hausse.

- Cidre :

Les quantités consommées ont diminué de 30 % de 1950 à 1960, dont 55 % pour le cidre commercialisé qui représente moins du sixième de la production totale.

- Bière :

La consommation de bière, en augmentation depuis 1951, connaît depuis 1956 un rythme de progression particulièrement rapide, interrompue toutefois par la fraîcheur de l'été 1960. Son indice calculé sur la base 100 en 1950 s'est établi, cette dernière année à 178, contre 200 en 1959.

- Boissons sans alcool :

Le tableau des quantités fait apparaître la progression particulièrement rapide depuis 1954 de la consommation des boissons sans alcool. Les étés chauds et secs (1955, 1957, 1959) s'y distinguent nettement tandis que 1956, 1958 et 1960, aux étés frais, marquent le pas. La consommation des eaux minérales a doublé, celle des boissons gazeuses paraît avoir augmenté d'environ 50 %. Celle des jus de fruits se trouve en 1960 à l'indice 1.160, mais l'impression que l'on peut tirer de telles augmentations doit être tempérée par la faiblesse relative des quantités vendues et des chiffres d'affaires qui leur correspondent.

- Remarques particulières à certaines années :

D'importantes modifications se sont produites en 1958. La stabilisation du pouvoir d'achat ainsi qu'une hausse particulièrement vive des prix, ont entraîné un recul passager de la consommation. La bière et les boissons gazeuses, dont les prix n'ont pas été modifiés, font exception et ont continué leur progression.

Le marché du vin (courant et surtout d'appellation) a été fortement influencé par les graves gelées de 1956. Il a presque repris son équilibre en 1960.

.../...

La consommation des spiritueux a été fortement influencée par les taxations. La courbe de consommation ressemble à un escalier. A chaque aggravation de la taxation on descend une marche. Entre deux mesures fiscales, la consommation se stabilise. Cette remarque, bien entendu, ne s'applique pas à la fraude.

II - LA VALEUR FINALE DES BOISSONS CONSOMMEES

Le calcul de la valeur finale des consommations de boissons doit tenir compte des prix pratiqués dans les différents lieux de consommation : à la ferme (autoconsommation), à domicile, dans les cantines et collectivités et dans les hôtels, cafés, restaurants. Aussi, avant d'étudier l'évolution générale des dépenses de boissons, est-il utile dans une première partie, de préciser les prix retenus pour chacun des quatre grands secteurs.

A - Définitions

L'autoconsommation a été évaluée aux prix à la production, et la consommation à domicile aux prix de détail.

La consommation hors du domicile est généralement évaluée au prix de gros, mais cette convention ne permet pas de mesurer la véritable dépense des consommateurs. Pour étayer les commentaires qui suivent nous avons donc distingué les deux cas suivants :

- la consommation aux prix forts, dans les hôtels, cafés, restaurants et salles de spectacles.

- La consommation à prix réduit dans les collectivités (établissements d'enseignement, hôpitaux, sanatoria, cliniques, collectivités religieuses, hospices de vieillards) ainsi que dans les cantines d'entreprises, d'administration et l'ordinaire des militaires (cf. Annexe XVIII).

.../...

Pour les premières, des hypothèses sur les marges pratiquées par les établissements qui débitent des boissons ont dû être faites. D'après le Service de la Répression des Fraudes, ceux-ci ont le droit de doubler leur prix d'achat. C'est là un minimum, valable, en principe pour la vente au comptoir. Certains établissements de luxe ont le droit de dépasser cette règle et, d'autre part, la vente à la terrasse des cafés comporte un supplément de prix.

En fait, les marges sont très variables selon les établissements et il est impossible de procéder à un calcul offrant quelque précision. On peut seulement affirmer que le coefficient multiplicateur 2 est un minimum et que le coefficient 3 constitue une limite supérieure qui n'est sûrement pas atteinte. Après consultation des professionnels, nous nous sommes arrêtés aux considérations suivantes :

- Le vin est, dans les cafés, exclusivement débité au comptoir et, dans les restaurants on peut admettre que la règle du doublement n'est pas dépassée. Pour les vins de grande classe le coefficient 2 n'est pas atteint sauf dans les restaurants de grand luxe, boîtes de nuit (pour le champagne) où il est nettement dépassé.

Nous retiendrons pour le vin le coefficient 2.

La désaffection du public vis à vis des apéritifs à base de vin semble avoir conduit les établissements à baisser leurs marges sur ces produits. Nous adopterons le coefficient 2 jusqu'en 1953 et le coefficient 1,8 à partir de 1954.

En ce qui concerne les apéritifs à base d'alcool, les vins doux naturels et les vins de liqueur, il semble qu'on puisse admettre le coefficient 2.

Pour les eaux de vie, les eaux de vie de cidre, les eaux de vie de fantaisie et le rhum seront comptés au coefficient 2 et les autres eaux de vie au coefficient 2,2.

Pour les autres boissons on a admis le coefficient 2,5.

Aux chiffres retenus pour les hôtels, cafés, restaurants on pourrait ajouter les pourboires. Si la règle de 10 % est souvent dépassée,

.../...

en revanche il y a un grand nombre de petits débits de boissons où le "patron" est seul et ne reçoit pas de pourboires. Il semble qu'il faille adopter une moyenne de 8 %. Le tableau III ne comprend pas la valeur du pourboire.

Pour les consommations dans les cantines et les collectivités il n'a pas été appliqué de majorations sur les prix de gros. Ces établissements sont considérés comme n'ayant pas un but lucratif. Ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les bénéfices commerciaux. Il existe certaines cantines (cantines militaires par exemple) qui sont installés dans des locaux publics et qui sont en réalité des entreprises commerciales soumises à l'impôt. Ces établissements sont comptés avec les hôtels, cafés et restaurants.

L'application de ces différents coefficients a permis l'établissement du tableau II sur "l'évolution de la valeur finale des consommations".

B - Evolution des dépenses

1 - Evolution générale

La valeur en francs courants, des consommations de boissons a augmenté de 145 % de 1950 à 1960 (cf. Tableau II).

Le rythme d'augmentation a suivi, approximativement, la hausse des prix. Cette hausse ayant été beaucoup plus rapide sur les boissons dont la consommation a peu augmenté que sur les autres, les disparités entre les différentes catégories de boissons constatées dans l'évolution des quantités sont atténuées en ce qui concerne les dépenses. Les indices partiels des dépenses varient, en 1960, de 148 pour le cidre, à 400 pour la bière.

2 - Structure des dépenses par catégorie de boissons.

La répartition des dépenses sera étudiée selon les catégories de boissons et selon les différents lieux ou types de consommation.

La part de chaque catégorie de boissons dans les dépenses totales s'est sensiblement modifiée au cours de la période étudiée (cf. graphique II).

La valeur de la consommation de vin (1) représente un peu plus de la moitié de la valeur de la consommation totale des boissons. Toutefois en dépit de la rapide progression des vins A.O.C. sa part sur le marché total des boissons est restée constante : 58%.

Les apéritifs se classent immédiatement après le vin en ce qui concerne les dépenses ; toutefois leur importance relative a légèrement diminué : 12 % au lieu de 13 % en 1950.

La bière grâce à une progression particulièrement rapide au cours de ces dernières années a accru sa part sur le marché de 6,5 % en 1950 à 12,5 % en 1960, mais il s'agit, en partie, d'un rattrapage des positions perdues depuis la guerre.

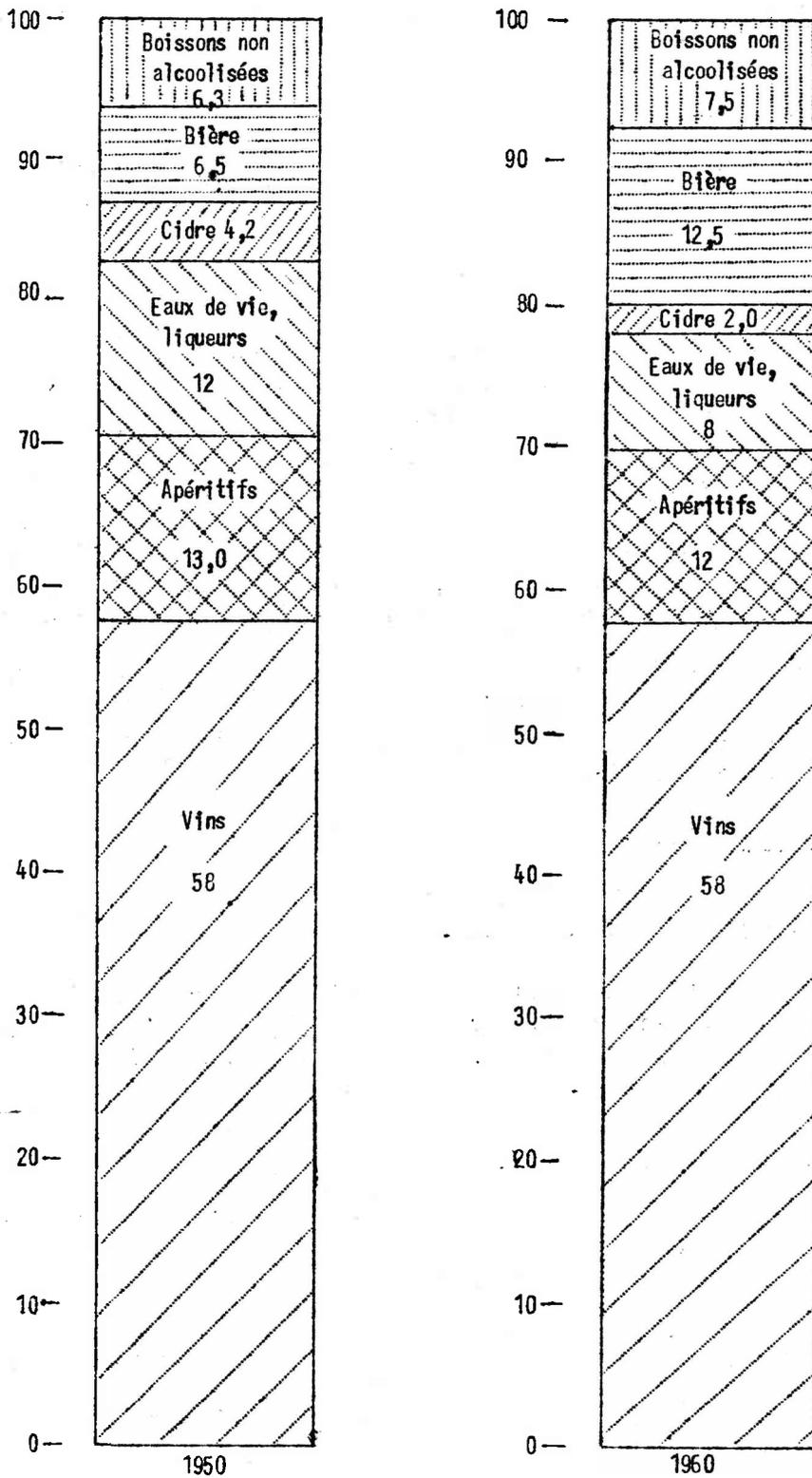
Les eaux de vie et liqueurs ont été reléguées au 4ème rang par le développement de la bière. Elles ne représentent plus que 8 % des dépenses totales de boisson contre 12 % en 1950.

.../...

(1) - calculée aux prix courants.

GRAPHIQUE II

Structure de la valeur finale des boissons en 1950 et 1960



L'importance relative des boissons non alcoolisées a progressé de 6,3 % en 1950 à 7,5 % en 1960.

Le cidre est en régression rapide, sa part déjà faible sur le marché en 1950 (4 %) n'est plus que de 2 % en 1960.

3 - Types de consommation

La répartition des dépenses selon les types d'utilisateur met en évidence l'importance de la consommation à domicile et celle de la consommation dans les hôtels, cafés, restaurants et dans les collectivités (cf. tableau III).

Autoconsommation -

L'autoconsommation ou consommation par les producteurs et leur famille de leur propre récolte, a légèrement fléchi en valeur absolue. La diminution des quantités consommées par les producteurs n'a pas été compensée par la hausse des prix à la production (1).

La valeur totale des consommations en francs courants ayant augmenté de 143 % au cours de la période étudiée, l'autoconsommation ne représente plus en 1960 que 4,8 % des dépenses totales de boissons contre 7,5 % en 1950.

L'autoconsommation n'intéresse que le vin, les eaux de vie et le cidre. Sa part dans les dépenses entraînées par chacune de ces boissons est faible, sauf pour le cidre où elle s'élève à 57 % en 1960 contre 6 % pour le vin et 2,9 % pour les eaux de vie.

La consommation à domicile -

La consommation achetée pour être emportée à domicile représente la moitié des dépenses totales de boissons.

La valeur de la consommation à domicile, non compris l'autoconsommation, est très variable dans chaque groupe de boissons : d'environ 70 % pour le vin, (80 % pour les vins courants), 70 % pour le cidre, 35 % pour les spiritueux (2) et 18 % pour la bière.

La consommation dans les hôtels, cafés, restaurants -

Les dépenses dans les hôtels, cafés, restaurants en faible progression, ont représenté, en 1960, 43 % de l'ensemble de dépenses des particuliers pour les boissons contre 44 % en 1954 et 41 % en 1950.

(1) La valeur de l'autoconsommation est comptée aux prix de vente par le producteur. C'est la valeur de la marchandise qu'il aurait vendue s'il ne l'avait pas consommée.

(2) Avec tendance nette à l'augmentation : 32 % en 1950, 38 % en 1960.

La part de ces établissements dans les dépenses totales a diminué pour les boissons sans alcool (53 % contre 62 %) a légèrement baissé pour les spiritueux (62 % contre 65 %) légèrement augmenté pour la bière (81 % contre 79 %) et le vin (24 % contre 20 %).

La consommation dans les cantines et collectivités -

Les dépenses de boissons dans les cantines et collectivités ne représentent que 1,5 % de l'ensemble des dépenses (1). La principale part dans ces dépenses est due au vin et accessoirement aux eaux minérales dans les hôpitaux et cliniques.

III - LES VOLUMES (dépenses en francs constants)

a) Définitions

Lorsqu'il s'agit de calculer un indice composite, c'est-à-dire comprenant des produits de nature et de valeurs différentes, dont il ne peut être question d'additionner les quantités, on additionne les valeurs de ces produits. Ces valeurs sont calculées, non plus en multipliant les quantités par les prix de l'année, mais en les multipliant par les prix d'une année de référence choisie vers le milieu de la période envisagée (1956 pour la période 1950/1960). Les résultats sont ensuite ramenés à la base 100 de la 1ère année de cette période (1950).

De tels indices appelés "indices de volume" sont en quelque sorte des indices de quantités globales dans le calcul desquelles l'unité de quantité (ici l'hectolitre) est remplacée par une unité monétaire fictive : le franc constant.

Les résultats toutefois, ne sont pas identiques à ceux que donnerait le calcul d'un indice global des quantités s'il était réalisable, puisqu'en prenant pour base l'unité "franc constant" (franc 1956) on tient compte des modifications intervenues dans la qualité des produits consommés. Ainsi pour les vins, l'indice du volume croît très légèrement plus vite que l'indice des quantités à cause de l'amélioration progressive du degré des vins courants et de l'accroissement continu de la proportion des vins d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) dans le total des vins consommés (2).

-
- (1) Il faut rappeler qu'elles sont comptées au prix de gros, tandis que les dépenses à domicile sont comptées au prix de détail et les dépenses dans les hôtels, cafés, restaurants au prix de gros multiplié par 2 ou 2,5.
- (2) Cette orientation de la demande vers des boissons de qualité supérieure est absolument générale. On la remarque aussi bien pour les vins que pour les eaux de vie et les liqueurs.

Dans le calcul des quantités entrent les quantités commercialisées et les quantités non commercialisées (consommation des producteurs).

Les prix adoptés sont, pour l'autoconsommation les prix à la production et pour la production commercialisée, les prix de gros qui sont considérés comme plus représentatifs des valeurs relatives des diverses boissons que les prix de détail, les marges de distribution étant variables.

Cette méthode de calcul présente le marché des boissons sous un aspect particulièrement intéressant pour les producteurs. Elle permet de comparer l'évolution de chaque boisson dans la consommation globale, ce qui ne pouvait être fait à partir de l'étude des quantités et d'avoir une répartition des boissons dans le marché total plus près de la réalité que celle pouvant être déduite de l'étude des valeurs, car elle élimine l'influence des variations de prix et de la diversité des marges supportées par chaque boisson.

b) Evolution de la consommation en volume -

Le graphique III met en évidence les divergences d'évolutions, particulièrement accusées depuis 1953, des différentes catégories de boissons à prix constant. Il permet de classer celles-ci en trois grands groupes :

- boissons en recul marqué : cidre, apéritifs, eaux de vie et liqueurs ;
- boissons en expansion moyenne : vins
- boissons en progrès rapide : bière et boissons sans alcool.

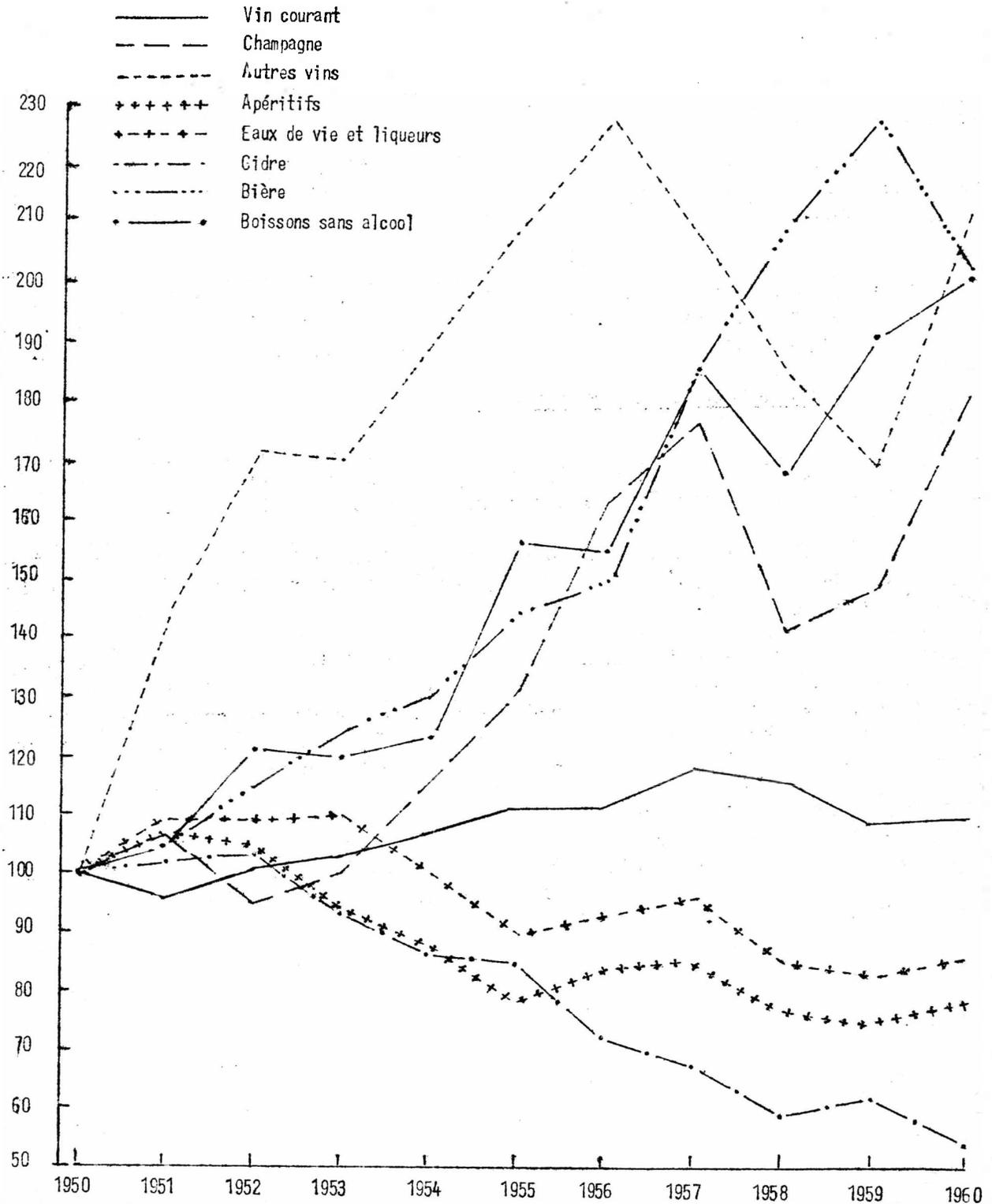
Ce classement est assez différent de celui déduit de l'étude des dépenses effectivement payées par le consommateur dans lequel les apéritifs et eaux de vie, en raison de l'augmentation rapide de leurs prix avaient une évolution identique à celle du vin. Ici au contraire, ces deux catégories de boissons accusent un recul marqué qui les distingue du vin pour les rapprocher du cidre.

La consommation du vin a évolué de façons dissemblables selon qu'on considère les vins courants ou les vins nobles. Elle a subi en 1957 et 1958 une chute brutale, conséquence des fortes gelées de 1956 et du fort relèvement des prix qui s'en est suivi. Pour les vins courants, le "volume" de la consommation a augmenté seulement de 10 %, tandis que pour le Champagne, il a augmenté de 80 % et, pour les autres vins à A.O.C., de 60 % environ (la base 1950 étant trop faible pour les raisons données à la fin du chapitre sur les Vins d'Appellation d'origine contrôlée.

GRAPHIQUE III

EVOLUTION DU "VOLUME" DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS

Indice base 100 en 1950



Les apéritifs, en recul marqué à partir de 1953, ont perdu 12 % en "volume" la baisse profonde des apéritifs à base de vin ayant été partiellement compensée par l'augmentation spectaculaire de la consommation des vins doux naturels (+ 140 %) (1).

La consommation d'eaux de vie et liqueurs qui s'était maintenue à un niveau relativement élevé jusqu'en 1953 a ensuite fléchi et se trouve en 1960 à l'indice 86.

La consommation de cidre est celle qui a enregistré la plus forte diminution (45 %). Ce mouvement a été beaucoup plus marqué sur la vente que sur l'autoconsommation.

Par contre le "volume" de la consommation de bière a plus que doublé (si l'on tient compte de la fraîcheur relative de l'été 1960 qui a freiné la consommation).

La consommation de boissons sans alcool a également doublé. L'augmentation des eaux minérales s'est élevée à 118 %, mais celle des boissons gazeuses n'a atteint que 70 %. Celle des jus de fruits s'est élevée de 1.100 % mais elle compte encore fort peu dans l'ensemble des boissons sans alcool.

c) Structure de la consommation -

Le graphique IV fait ressortir l'importance du vin sur le marché des boissons une fois éliminées les variations de prix et les marges des détaillants (chaque boisson est comptée aux prix de gros de 1956).

La part du vin dans la consommation totale à prix constants, nettement supérieure à 50 %, n'a pas beaucoup changé au cours de la période étudiée, passant de 59 % à 61 %.

La part des spiritueux a sensiblement diminué passant de 24 % à 19 % et celle du cidre n'est plus que de 4 %. Par contre la part de la bière a presque doublé, passant de 5 % du marché à 9,5 %. Celle des boissons sans alcool est également en hausse sensible, mais les résultats de l'année 1960 influencés par la fraîcheur de l'été sont au-dessous de la tendance.

Bref, si l'on totalise d'une part les spiritueux (apéritifs, eaux de vie et liqueurs) et d'autre part la bière et les boissons sans alcool, on observe que le "volume" des spiritueux qui représentait, en 1950, 250 % de celui de la bière et des boissons sans alcool, était, en 1960, presque rejoint par ces dernières boissons.

(1) Nous avons compté les vins doux naturels avec les apéritifs parce que, comme ces derniers, ils sont consommés en dehors des repas.

GRAPHIQUE IV

Evolution et structure de la consommation de boissons en volume de 1950 à 1960.

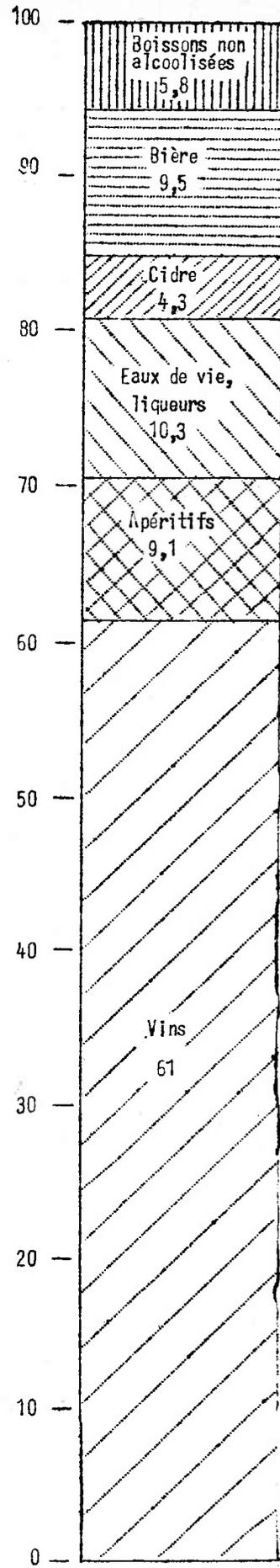
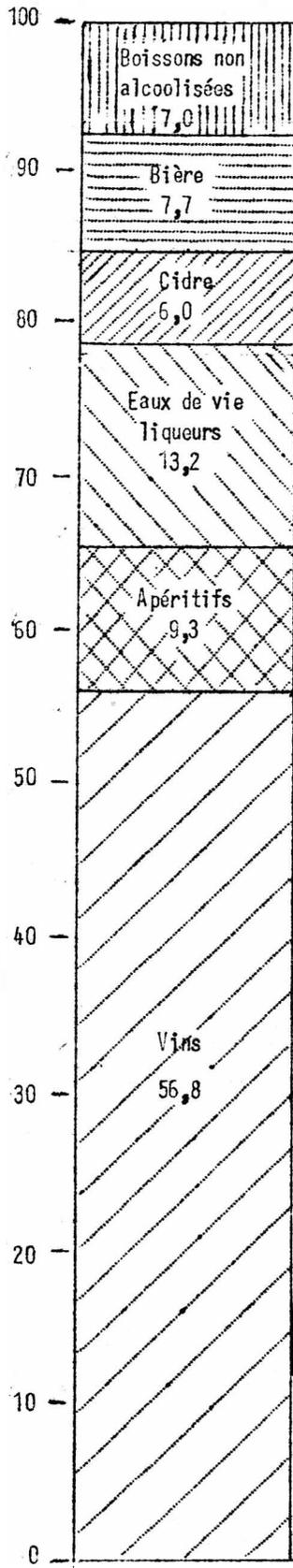
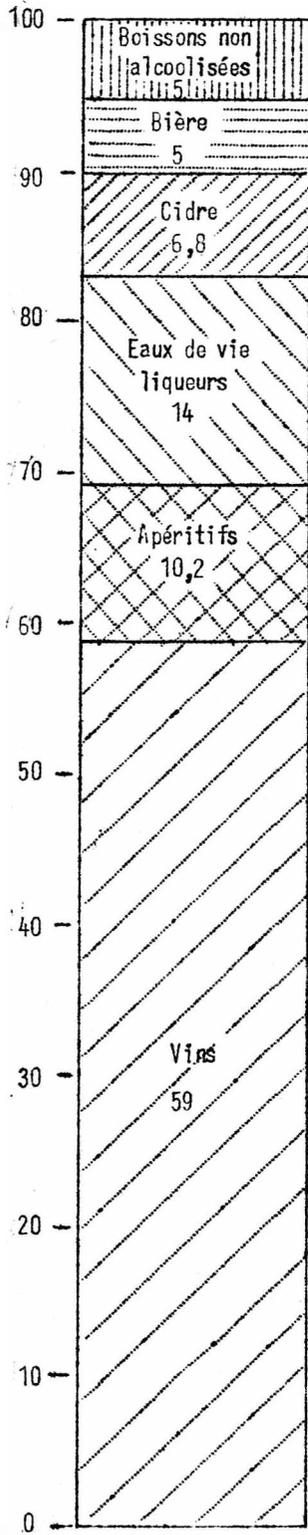


TABLEAU I
 CONSOMMATION DE BOISSONS DE 1950 A 1960
 en milliers d'hectolitres

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960 (1)
VINS											
- Commercialisés											
vins courants (2)	38 686	37 017	39 229	39 874	41 647	43 078	43 260	46 647	43 036	41 940	42 550
vins d'appellation d'Origine Contrôlée :											
champagnes	156	166	149	154	179	204	253	276	221	230	283
autres vins A O C (3)	1 621	2 452	3 446	4 277	3 642	3 228	3 496	2 817	2 744	3 028	3 460
Total des vins commercialisés	40 463	39 635	42 824	44 305	45 468	46 510	47 009	49 740	46 000	45 198	46 293
- Auto-consommés	11 550	14 300	13 680	13 200	13 000	13 500	12 760	10 000	9 000	11 800	12 000
Total des vins	52 013	53 935	56 504	57 505	58 468	60 010	59 769	59 740	55 000	56 998	58 293
* Champagnes (en millions de bouteilles)	19,4	20,8	18,7	19,3	22,3	25,6	31,6	34,5	27,6	28,7	35,3
APERITIFS ET VINS DE LIQUEUR											
- Consommation taxée											
apéritifs à base de vin	1 000	1 000	974	861	809	658	680	662	538	489	496
apéritifs à base d'alcool anisés	296	327	322	270	234	218	236	258	237	252	266
apéritifs à base d'alcool amers	100	100	100	95	90	85	85	80	80	82	87
vins doux naturels	180	180	200	220	295	345	407	437	303	458	455
vins de liqueur	48	50	56	61	58	63	69	71	73	62	62
Total consommation taxée	1 624	1 657	1 652	1 507	1 486	1 369	1 477	1 508	1 231	1 343	1 366
- Fraude (estimation)	80	85	90	90	95	95	100	105	110	115	120
Total des Apéritifs et Vins de liqueur	1 760	1 740	1 740	1 600	1 580	1 465	1 577	1 613	1 340	1 458	1 486
EAUX DE VIE ET LIQUEURS											
- Consommation taxée											
eaux de vie	327	350	376	364	319	290	297	305	256	273	277
rhum	400	477	444	443	404	328	363	357	314	279	274
liqueurs et crèmes de cassis	77	79	78	73	70	69	72	74	68	70	67
Total	804	906	898	880	793	687	732	736	638	622	618
- Consommation déclarée et exonérée (autoconsommation)	550	520	520	500	410	416	400	330	238	352	328
- Fraude (estimation)	370	365	360	360	355	355	350	345	340	335	330
Total	1 724	1 791	1 778	1 740	1 558	1 458	1 482	1 411	1 216	1 308	1 276
CIDRE											
- Commercialisé	4 558	4 467	4 447	3 902	3 566	3 371	2 839	2 615	2 247	2 338	2 078
- Auto-consommé	11 500	15 000	11 000	14 000	13 000	12 000	11 000	9 000	8 000	9 000	10 000
Total	16 058	19 467	15 447	17 900	16 566	15 371	13 839	11 615	10 247	11 338	12 078
BIERE	9 110	9 000	9 790	10 020	10 423	11 836	12 140	14 688	16 940	18 073	16 122
BOISSONS NON ALCOOLISEES											
Eaux minérales	3 930	4 260	4 640	5 160	5 450	6 720	6 900	8 080	7 710	8 885	8 915
Jus de fruits	30	50	70	110	110	150	200	250	243	276	350
Boissons gazeuses	3 000	3 000	3 650	2 250	3 000	3 960	3 320	4 150	3 625	4 200	3 920
Total	6 960	7 310	8 360	7 520	8 560	10 830	10 420	12 480	11 578	13 360	13 185

(1) Chiffres provisoires
 (2) Y compris les achats de l'Intendance Militaire
 (3) Y compris les vins d'Alsace et non compris les vins doux et vins de liqueur

TABLEAU II

EVOLUTION DE LA VALEUR FINALE DE LA CONSOMMATION DE BOISSONS

Indice base 100 en 1950

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Vins	100	95	114	119	124	130	139	160	222	229	246
Spiritueux (1) . . .	100	114	124	121	124	124	139	150	162	181	187
Bière	100	123	165	178	184	210	221	283	384	444	425
Cidre	100	113	110	108	102	102	101	104	156	144	140
Boissons sans alcool	100	98	136	132	138	177	174	204	204	235	240
Total . . .	100	103	123	125	130	138	148	170	217	234	243

(1) Apéritifs, eaux de vie, liqueurs.

TABLEAU III

VALEUR FINALE DES CONSOMMATIONS DE BOISSONS DE 1950 A 1960
REPARTITION PAR TYPE D'UTILISATEUR

	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total	Consommation à domicile		Consommation hors du domicile		Total
	Auto-Consommation	Achats	Cantines et Collectivités	Hôtels Cafés Restaurants		Auto-Consommation	Achats	Cantines et Collectivités	Hôtels Cafés Restaurants		Auto-Consommation	Achats	Cantines et Collectivités	Hôtels Cafés Restaurants		Auto-Consommation	Achats	Cantines et Collectivités	Hôtels Cafés Restaurants	
	1950					1951					1952					1953				
Vins	40	262,0	6,6	84,5	393	43	239,0	7,1	84	373	41	294,0	8,6	106,6	450	37	314	9,4	105,2	466
Apéritifs	-	34,0	0,02	88,0	193	-	37,0	0,02	76	220	-	41,0	0,02	84,0	239	-	40	0,02	82,0	234
Eaux de vie et liqueurs	4	28,8				58,0	4,3				32,4	70				35,1	4,7			
Bière	-	13,6	0,3	53,7	67,5	-	15,5	0,4	67,5	83,4	-	21,0	0,5	90,0	111,5	-	21,8	0,5	97,7	120
Cidre	11	10,0	0,01	4,0	25	13	11,0	0,01	4,2	28,2	12	11,1	0,01	4,4	27,5	12	10,3	0,01	4,5	27
Boissons sans alcool	-	19,0	1,6	33,5	54	-	22,0	2,07	28,8	52,9	-	27,0	2,63	44,0	73,6	-	27,0	2,84	41,0	71
TOTAL	55	367	8,5	302	732,5	60,3	356,9	9,6	330,5	757,5	57,7	429,2	11,7	403	902	53,8	448,3	12,8	402,4	918
	1954					1955					1956					1957				
Vins	36	324	9,9	118,2	488	38	340,0	10,5	123,0	512	40	361,0	11,1	133,8	546	46	421,0	12,2	151,6	631
Apéritifs	-	46	0,02	83,0	241	-	46,0	0,03	83,0	240	-	53,0	0,03	97,0	268	-	64,0	0,04	102,0	291
Eaux de vie et liqueurs	4,2	35,8				72,0	4,3				36,5	70,0				40,0	3,7			
Bière	-	22,8	0,5	101,0	124	-	26,2	0,6	115,0	142	-	26,4	0,6	122,0	149	-	31,5	0,6	159,0	191
Cidre	11	10,0	0,02	4,5	25,5	11	10,0	0,01	4,5	25,5	12	9,2	0,01	4,0	25,2	12	9,8	0,02	4,2	26
Boissons sans alcool	-	29,0	2,55	42,7	74,6	-	35,5	3,1	57,0	95,6	-	36,0	3,18	54,5	93,7	-	39,0	3,53	67,5	110
TOTAL	51,2	467,6	13,3	421,4	953	53,3	494,2	14,2	452,5	1015	56,2	525,6	14,9	485,3	1082	61,7	609	16,4	562,3	1249,0
	1958					1959					1960									
Vins	72	585,0	16,6	199,8	873	60	607,0	17,8	216,4	901	61	651,0	19,6	236,8	968					
Apéritifs	-	66,0	0,04	114,0	312	-	77,0	0,05	130,0	349	-	82,0	0,05	135,0	362					
Eaux de vie et liqueurs	4	45,5				82,0	4				52,0	86,0				4,2	55,0	86,0		
Bière	-	50,3	0,7	208,0	259	-	56,7	0,8	243,0	300	-	52,3	0,9	234,0	287					
Cidre	23	11,5	0,02	4,5	39	20	12,0	0,03	4,5	36	20	11,0	0,03	4,2	35					
Boissons sans alcool	-	44,0	4,13	62,0	110	-	51,0	4,63	70,9	127	-	55,0	5,54	67,9	129					
TOTAL	99	802,2	21,5	670,3	1593	84	855,7	23,3	750,8	1713	85,2	906	26,1	764	1781					

PREMIÈRE PARTIE

LES QUANTITÉS

CHAPITRE 1

LES VINS

A - PRODUCTION ET CONSOMMATION GLOBALES

Les statistiques établies par les Contributions Indirectes et publiées au Journal Officiel comprennent :

- Le relevé des déclarations de récolte.
- La statistique mensuelle des vins qui repose sur le montant des droits de circulation.
- Le Tableau de la production et du mouvement des alcools.

Voici le relevé des déclarations de récolte d'après les Contributions Indirectes (Le détail figure à l'Annexe I).

- TABLEAU 1 -

- Récoltes (en milliers d'hectolitres) -

1949	39.911	1953	56.924	1957	32.500
1950	61.335	1954	58.808	1958	46.145
1951	50.509	1955	60.067	1959	58.276
1952	52.413	1956	50.450	1960	61.192

Dans son rapport au Commissariat Général au Plan, Monsieur BKANAS (1) estime ces résultats inférieurs à la réalité. Il fait observer ce qui est un fait d'expérience, que le nombre des déclarants varie avec le volume de la récolte. Il y a donc un certain nombre de très petits producteurs qui ne déclarent que dans les années où ils ont trop de vin pour leur propre consommation. L'erreur qui en résulte peut-être importante sur l'autoconsommation, elle est faible sur la partie de la récolte qui est commercialisée.

Les tableaux qui suivent sont établis d'après la statistique des Contributions Indirectes.

Les deux totaux devraient toujours être égaux. En fait ils ne le sont que pour les années 1951-52, 1952-53, 1953-54 et à partir de 1956-57. En principe les quantités distillées par les bouilleurs de cru ou par les coopératives de producteurs étaient considérées comme non comprises dans les quantités de vin sorties des chais. Mais il est arrivé que, certaines années, dans plusieurs départements, ces quantités distillées ont été portées comme sorties des chais. Pour éviter le retour de ces errements, l'administration des Indirectes a prescrit, qu'à partir de la campagne 1955-56, toutes les distillations seraient portées dans les "sorties des chais". Ces instructions n'ont pas du être intégralement exécutées en 1955-56, mais seulement à partir de 1956-57.

Les différences notées au bas du tableau 2 peuvent s'expliquer soit par une insuffisance des déclarations de récoltes, soit par une erreur par excès dans le calcul de la consommation en franchise. Quoiqu'il en soit nous nous en tiendrons à l'estimation officielle de la consommation en franchise.

On trouvera, dans le tableau 3, les quantités de vin commercialisées (y compris la distillation par les bouilleurs de cru) et leurs utilisations.

(1) - Professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture et de Viticulture de Montpellier.

- TABLEAU 2 -

- Quantités de vin produites et utilisées à la propriété -

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES (1)	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960
Récolte (2)	39.911	61.335	50.509	52.413	56.925	58.868	60.066	50.450	32.500	46.145	58.276
Variations des stocks à la propriété (3)	+ 9	+10.863	-1.848	- 635	+ 339	+2.407	+1.981	-3.200	-7.260	+3.052	+4.328
Total des disponibilités	39.902	50.472	52.357	53.048	56.586	56.401	58.085	53.650	39.760	43.093	53.948
Distillation par (Pour le cognac ... les bouilleurs (Pour l'armagnac ... de cru et) Pour autres eaux cooper. de (de vie distill. (4) (Lies distillées ..	618 17 109 308	1.358 113 367 469	756 38 333 387	1.126 39 331 400	1.199 32 575 469	989 43 1.746 455					
Consommation en franchise (5)	9.740	14.364	13.413	13.245	12.531	13.469	13.154	11.826	7.524	11.527	11.868
Sorties des chais des récoltants ..	29.278	34.890	37.430	37.906	41.780	40.851	45.095	41.823	32.237	31.566	42.080
Total des utilisations	40.070	51.561	52.357	53.047	56.586	57.553	58.249	53.649	39.761	43.093	53.948
Différence .	+ 168	+1.089	0	0	0	+1.152	+ 164	0	0	0	0

(1) La campagne va du 1er septembre (année de la récolte) au 31 août de l'année suivante.

(2) Voir détails dans l'Annexe I.

(3) Les augmentations de stocks (signe +) viennent en déduction des quantités utilisées.

(4) J.O. Tableau des mouvements des alcools : quantités distillées dans la métropole.

(5) Publié dans "Statistiques et Etudes Financières".

- TABLEAU 3 -

- Ressources et utilisations du vin commercial -

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES (1er septembre au 31 août)	1949- 1950	1950- 1951	1951- 1952	1952- 1953	1953- 1954	1954- 1955	1955- 1956	1956- 1957	1957- 1958	1958- 1959	1959- 1960
Sortie des chais des récoltants (1)	30.330	37.197	38.944	39.803	44.055	44.086	45.095	41.823	32.237	31.567	42.080
Importations	11.082	10.392	11.026	10.816	13.954	17.790	15.381	16.550	19.893	16.143	15.908
Ressources totales	41.412	47.589	49.970	50.619	58.009	61.876	60.476	58.373	52.130	47.710	57.988
UTILISATIONS :											
Consommation taxée (2)	37.626	38.750	42.113	42.099	45.140	46.693	47.688	49.727	48.309	44.857	46.418
Distillation pour (3) (Cognac	1.039	2.359	1.347	1.921	2.035	1.775	1.684	1.435	1.065	1.282	1.805
(bouilleurs de cru, (Armagnac	17	150	54	95	120	91	172	117	31	57	157
et professionnels) (Autres vins ..	249	1.783	1.716	1.794	5.011	6.845	4.251	2.076	432	512	3.035
(Lies	445	719	648	668	840	774	800	665	337	613	1.058
Concentration et congélation des mouts (4)	100	100	616	234	140	320	81	217	52	51	931
Apéritifs, mistelles, etc... (6)	725	760	800	1.000	600	350	390	290	310	211	253
Vinaigre (4)	100	120	153	142	164	180	178	187	197	204	254
Mouts pour jus de raisin (4)	10	15	15	20	24	57	158	403	151	100	299
Variation des stocks commerciaux (4)		534	657	207	1.300	1.064	1.038	40	- 572	-1.545	+1.321
Exportations (5)	964	1.500	2.019	2.704	3.156	3.200	4.106	2.952	2.075	1.592	3.279
Quantités flottantes	137	799	- 168	- 265	- 521	+ 527	- 70	+ 264	- 263	- 224	- 822
Total des emplois	41.412	47.589	49.970	50.619	58.009	61.876	60.476	58.373	52.130	47.710	57.988

(1) Voir Tableau 2, Sorties des chais y compris distillation.

(2) Quantités soumises aux droits de circulation.

(3) Statistique du Mouvement des alcools (quantités mises en oeuvre).

(4) Statistique Mensuelle des Vins.

(5) Voir le calcul des exportations à l'Annexe II.

(6) Rapport sur la Viticulture au Comité Interprofessionnel de l'I.V.C.C. par la D.G. des Impôts Indirects communiqué par le bureau de l'Agriculture de l'I.N.S.E.E.

Les quantités flottantes sont calculées par différence et permettent d'ajuster le bilan; elles comprennent les quantités de vin en circulation au moment où s'effectuent les relevés de la statistique. En théorie, dans une moyenne d'années ce poste devrait être nul. En pratique il ne peut pas l'être, car il y a toujours, au cours de la commercialisation, des pertes, ne fut-ce que par l'évaporation. Légalement on admet 2 % de pertes, qui, sur 50 millions d'hectolitres, feraient, en moyenne, 1 million d'hectolitres. Or, le résidu trouvé, tantôt positif et tantôt négatif est pour la moyenne des 11 années, de - 54.000 hectolitres seulement ce qui est très faible.

B - LES VINS COURANTS

La consommation des vins courants comprend l'autoconsommation d'une part et la consommation commercialisée d'autre part.

1° - L'AUTOCONSOMMATION

La consommation en franchise comprend :

- 1 - La perte par évaporation et les lies (environ 2 % de la récolte).
- 2 - La consommation familiale de vin, y compris la vente à des voisins sans déclaration.

Elle ne comprend pas, par contre, la consommation de vin de sucre et de piquette fabriquée avec des marcs.

On sait qu'il y a environ 2 millions d'exploitants agricoles. Or il y a 1.500.000 à 1.600.000 déclarations de récoltes de vin. Le rapprochement de ces deux chiffres suffit à montrer qu'ils ne sont pas comparables et qu'un très grand nombre (peut-être la majorité) des déclarants ne sont pas des exploitants agricoles mais des propriétaires d'un lopin de terre avec quelques rangs de vigne qui ne sont pas compris dans le décompte des exploitations agricoles.

On sait en outre que le nombre des déclarants est variable selon les années. Lorsque l'année est mauvaise, les petits récoltants n'ayant pas de vin à vendre jugent superflu de faire une déclaration à la Régie.

Il est donc certain qu'il y a une partie de la récolte qui est consommée à la ferme sans déclaration de récolte et une autre qui est vendue sans pièce de Régie à des voisins.

En ne tenant pas compte de cette fraude, nous pouvons être assurés que les résultats de nos calculs ne risquent pas de pêcher par excès.

Voici comment se présente le calcul des quantités :

- TABLEAU 4 -

- Quantités autoconsommées -

(Milliers d'hectolitres)

Campagnes	Consommation en franchise totale			Vin de sucre et piquette (1) ₄	Autoconsommation totale 3 + 4
	(Tableau 2) 1	dont per-tes (ou consume) 2	dont auto-consomma-tion 3		
1949-50	9.740	750	8.990	160	9.150
1950-51	14.364	1.240	13.124	120	13.244
1951-52	13.413	1.000	12.413	120	12.533
1952-53	13.245	1.100	12.145	100	12.245
1953-54	12.531	1.130	11.400	100	11.500
1954-55	13.469	1.170	12.300	85	12.385
1955-56	13.154	1.200	11.954	70	12.024
1956-57	11.826	1.100	10.726	77	10.803
1957-58	7.524	650	6.874	109	6.983
1958-59	11.527	923	10.604	...	10.600
1959-60	11.868	1.100	10.768	...	10.800

(1) J.O. Relevé par département de la récolte des vins.

Ces résultats, calculés par campagne allant du 1er septembre au 31 août, doivent être transformés en résultats par année civile, puisque tous nos calculs de consommation en valeur sont établis par année civile. La transformation a été faite en prenant les huit premiers mois de l'année civile dans la moyenne mensuelle des 12 mois de la campagne immédiatement précédente et les quatre derniers dans la moyenne mensuelle de la campagne immédiatement suivante. Pour l'année 1959, comme nous ne disposons pas encore de résultats complets de la campagne 1959-60, nous avons adopté un chiffre provisoire basé sur la consommation en franchise des trois campagnes 1956-57, 1957-58 et 1958-59.

- TABLEAU 5 -

- Autoconsommation par année civile -

(milliers d'hectolitres)

1950	10.500	1954	11.800	1958	8.200
1951	13.000	1955	12.200	1959	10.700
1952	12.400	1956	11.600	1960	11.000
1953	12.000	1957	9.500		

2 - LA CONSOMMATION COMMERCIALE

Les vins commercialisés paient les droits de circulation au moment où ils quittent les chais des négociants pour les magasins de vente au détail, et au moment où ils quittent les chais des récoltants pour la petite quantité qui est commercialisée directement (1). Il s'ensuit que le délai compris entre le moment où le vin est compté dans la statistique de la consommation taxée et celui où il est acheté par le consommateur, correspond seulement à la durée d'écoulement du stock du détaillant qui est réapprovisionné, en général tous les 8 jours (2). Comme d'autre part la statistique de la consommation taxée est établie tous les dix jours (même si par ailleurs, les négociants bénéficient de délais pour acquitter les droits) elle comporte en moyenne cinq jours de retard par rapport aux livraisons effectuées aux détaillants (ou aux hôtels, cafés, restaurants et cantines).

Dans ces conditions, il semble qu'on ne doit compter aucun délai entre l'enregistrement statistique de la consommation taxée et l'achat du vin par les particuliers ou les établissements. Cependant pour tenir compte de l'avis de personnes très autorisées qui admettent un délai de 6 semaines à 2 mois nous prendrons un délai d'un mois.

Nous avons donc relevé la statistique de la consommation taxée des vins courants pour les 12 mois de chaque année commençant le 1er décembre et finissant le 30 novembre. Ces vins sont considérés comme achetés par les consommateurs entre le 1er janvier et le 31 décembre, c'est-à-dire pendant l'année civile.

(1) Les vins qui circulent de la propriété au négociant ou de négociant à négociant n'ont pas encore acquitté les droits et ne sont pas compris dans la statistique de la consommation taxée.

(2) Ce délai est le même lorsqu'il s'agit de maisons à succursales multiples pour lesquelles les droits sont acquis au moment du transport de leur chai à leurs magasins de vente. Mais ce délai doit être nettement plus long pour les nombreux points de vente de la campagne.

De cette consommation nous avons retranché les vins d'Alsace qui, n'étant pas compris dans la législation des A.O.C. (1) sont comptés dans la consommation taxée des vins courants. Pour cela nous avons pris la déclaration de récolte du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et avons admis un délai de 3 à 4 mois avant la consommation de ces vins, ce qui revient à prendre les chiffres de la récolte pour ceux de la consommation de l'année civile suivante jusqu'en 1952, et, à partir de 1953, nous avons pris le produit de la taxe spéciale de circulation sur les vins d'Alsace.

De ce résultat nous avons retranché les achats en France de l'intendance militaire (terre, air, mer). Les fournitures de vins à l'armée, ayant acquitté les droits, sont comprises dans la consommation taxée, mais comme il s'agit de fournitures gratuites, nous devons les soustraire des dépenses de particuliers.

- TABLEAU 6 -

- Consommation commerciale des vins courants par année civile -

(Milliers d'hectolitres)

ANNEES	Quantités de vins courants soumises aux droits de circulation (1) (1er décemb.-30 novemb)	à déduire			Reste pour les achats des particuliers
		Vins d'Alsace (2)	Vins doux sans appellation	Achats de l'intendance	
1950	38.997	312		266	38.420
1951	37.399	384		261	36.756
1952	39.653	424		473	38.756
1953	40.204	330		433	39.441
1954	42.043	396		440	41.207
1955	43.488	411		450	42.628
1956	43.729	469		360	42.900
1957	46.916	273		380	46.267 (4)
1958	43.347	312		276 (3)	42.760
1959	42.269	327	15	302	41.625
1960	42.933	536	19	250	42.198

(1) Ces quantités comprennent les vins d'appellation déclassés à la propriété et par le négoce.

(2) Taxe spéciale sur les vins d'Alsace (Statistiques et Etudes Financières).

(3) En 1958 l'intendance a acheté seulement 149.000 hectolitres en France le reste (127.000 hl) ayant été importé d'Algérie, mais ces vins importés ont aussi payé les droits de circulation.

(4) L'augmentation par rapport à 1956 est de 7,8 % au lieu de 1,7 % par an, en moyenne de 1950 à 1956. Cette augmentation brutale peut être due soit à une augmentation des stocks chez les détaillants, soit un accroissement de la consommation ou des stocks dans les familles. Si l'on admet que le stockage normal d'un détaillant est de 15 jours pour les vins courants, soit 1/25 de la consommation d'une année, les stocks des détaillants et débits de boisson, représenteraient normalement 1.650.000 hectolitres. Nous admettrons que ces stocks ont pu s'accroître de 60 % en 1957, soit d'un million d'hectolitres ce qui doit représenter la limite extrême des possibilités de stockage. En effet, d'après la chambre syndicale du commerce de détail des boissons à emporter, les détaillants avaient déjà fait le plein de leur capacité de stockage avant 1957.

(suite du renvoi page 41)

(1) A.O.C. : vins d'appellation d'origine contrôlée.

- Vins blancs et vins rosés -

Dans les vins de consommation courante, entrent des vins blancs et des vins rouges et rosés. Comme leurs prix diffèrent, il est nécessaire de chercher à les séparer.

Selon la statistique des déclarations de récolte la répartition des vins blancs et des vins rouges dans la récolte est la suivante :

- TABLEAU 7 -

- Récoltes (en milliers d'hectolitres) -

ANNEES	Vin blanc	Vin rouge	Pourcentage du vin blanc par rapport au total
1951	11,4	43,3	21 %
1952	8,1	38,0	18 %
1953	9,0	38,3	19 %
1954	10,6	39,7	21 %
1955	8,9	43,9	17 %
1956	9,9	42,7	19 %
1957	8,3	37,6	18 %
1958	5,3	23,7	18 %
1959	7,3	33,3	18 %
1960	6,9	38,5	15 %

(suite du renvoi de la page 40)

Par ailleurs l'autoconsommation a diminué de 2.100.000 hectolitres (9.500.000 hectolitres en 1957 contre 11.600.000 hectolitres en 1956). Cette baisse qui est due à la destruction par le gel de la récolte des petits producteurs (qui produisent habituellement pour eux seuls), a dû être compensée en partie par l'achat d'une certaine quantité de vin dans le commerce.

L'accroissement de la consommation en 1957 s'expliquerait donc de la manière suivante :

- Accroissement des stocks chez les détaillants	1.000.000 hectolitres
- Achats des petits producteurs dont la récolte a été détruite	1.200.000 "
- Accroissement normal des achats des ménages 1,7 %	800.000 "
TOTAL	3.000.000 "

Ces 3 millions d'hectolitres représentent l'excédent approximatif de la consommation de 1957. Il est probable qu'il faudrait ramener le chiffre de 1957 à 46.278.000 hectolitres moins 1 million d'hectolitres = 45.300.000 hectolitres et porter le chiffre de 1958 de 42.900.000 hectolitres à 43.900.000 hectolitres.

En 1958, l'autoconsommation est restée très au-dessous de la moyenne, mais l'augmentation des prix du vin a pu freiner un peu les achats des petits producteurs dont la récolte a été insuffisante. D'autre part, les détaillants ont dû ramener leurs stocks au niveau normal et restituer 1 million d'hectolitres. Ces deux facteurs s'annulent.

Achats des petits producteurs dont la récolte a été insuffisante : 1 million d'hectolitres	
Dégonflement des stocks chez les détaillants	1 "
TOTAL	0

La proportion moyenne de vin blanc dans la récolte totale est de 19 %. Les vins rosés qui ne bénéficient pas d'appellation et se trouvent confondus avec les vins rouges courants peuvent être considérés comme vendus aux prix des vins blancs. Il faut donc relever le pourcentage de l'ensemble des vins blancs et vins rosés à 20 % de la consommation totale des vins courants, d'autant que la proportion des vins rosés tend à croître.

En conséquence, les quantités de vin blanc et rosé d'une part et de vin rouge d'autre part sont très approximativement les suivantes :

- TABLEAU 8 -

Répartition de la consommation commerciale
entre vins blancs et vins rouges

(Milliers d'hectolitres)

ANNEES	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Total (tableau 6)
1950	7.690	30.730	38.420
1951	7.352	29.404	36.756
1952	7.762	30.994	38.756
1953	7.888	31.553	39.441
1954	8.241	32.966	41.207
1955	8.525	34.102	42.628
1956	8.580	34.320	42.900
1957	9.253	37.014	46.267
1958	8.552	34.208	42.760
1959	8.325	33.300	41.625
1960	8.460	33.668	42.128

- Vins délimités de qualité supérieure -

Les quantités vendues avec le "Label" V.D.Q.S. (vins délimités de qualité supérieure) ne représentent que 1/50 du total des vins courants (1) et leurs prix ne sont pas en moyenne supérieurs de plus de 20 %. Une majoration de prix de 1/5 sur une quantité de 1/50 n'exerce qu'une influence insignifiante sur la valeur totale des vins courants (majoration de 1/250). Nous avons négligé cette correction, insignifiante à côté des approximations du calcul.

.. / ...

(1) Le rapport de M. BRANAS ne contient de renseignements que pour la campagne 1951-52 (Fascicule II, page 216). Il s'agit de la récolte de 1951, vendue en fin 1951 et surtout en 1952). Cette année là, pour une récolte de 2.814.000 hectolitres de VDQS, les labels n'ont été accordés qu'à 1.165.000 hectolitres, dont 25 % étaient des vins d'Algérie (dont une faible partie est consommée en Algérie). Seuls les vins ayant bénéficié du label sont vendus à des prix supérieurs et le reste de la récolte est déclassé et mélangé au vin courant. Les prix de ces vins délimités de qualité supérieure ne sont pas observés par l'I.N.S.E.E. D'ailleurs ces prix sont variables selon les qualités. Pour la campagne 1946-47, M. BRANAS montre que, alors que le vin de consommation courante se vendait à la production 1.400 fr l'hectolitre (vin de 10°) les vins de qualité supérieure s'écoulaient à des prix qui s'échelonnaient de 1.500 fr à 3.000 fr l'hectolitre mais, comme la partie de beaucoup la plus grande, de ces vins (type "Corbières") est vendue au prix le plus bas de l'échelle, le prix moyen des vins de "qualité supérieure" est supérieur de 20 % tout au plus à celui du vin courant de 11°.

- La Fraude -

Il est certain qu'une certaine quantité de vin est consommée sans payer de droits. D'après M. BRANAS, cette quantité est supérieure à la différence entre les estimations de récolte du Ministère de l'Agriculture et le chiffre des récoltes déclarées aux Contributions Indirectes. Nous savons que l'autoconsommation sans déclaration de récolte est fréquente chez les très petits producteurs qui sont légion. Selon les Contributions Indirectes, la fraude ne peut être que faible pour la partie commercialisée. Nous la négligerons donc. Par contre, pour l'autoconsommation nous pouvons admettre une fraude, pouvant atteindre 20 % (et même plus en année de faible récolte comme en 1957-58) et qui, en moyenne, serait d'au moins 10 %.

3 - RECAPITULATION

- TABLEAU 9 -

Récapitulation des quantités de vins courants consommées

(Milliers d'hectolitres)

Années	Armée	Commercialisé (1)		Autoconsommation		Total	
		vin rouge	vin blanc et rosé	sans la fraude (2)	avec la fraude	sans la fraude	avec la fraude
1950	266	30.730	7.690	10.500	11.600	48.920	50.020
1951	261	29.404	7.352	13.000	14.300	49.756	51.056
1952	473	30.994	7.762	12.440	13.680	51.196	52.436
1953	433	31.553	7.888	12.000	13.200	51.874	53.074
1954	440	32.966	8.241	11.800	13.000	53.447	54.647
1955	450	34.102	8.526	12.265	13.500	55.343	56.578
1956	360	34.320	8.580	11.600	12.760	54.860	56.020
1957	380	37.014	9.253	9.500	10.000	56.147	56.647
1958	276	34.208	8.552	8.200	9.600	51.236	52.036
1959	300	33.300	8.325	10.700	11.800	52.325	53.425
1960	250	33.668	8.460	11.000	12.000	53.128	54.128

(1) Tableau 8.

(2) Tableau 5.

C - LES VINS DE CHAMPAGNE

Définitions et sources :

La récolte de vin de Champagne est en faible partie consommée sous forme de "vin nature", en majeure partie sous forme de vin mousseux. Nous traitons seulement ici des vins mousseux de Champagne, les vins non champagnisés se trouvant compris soit dans les vins blancs ordinaires, soit dans les autres vins d'appellation. Ces vins sont conservés dans les caves pendant plusieurs années avant d'être livrés au commerce, c'est pourquoi la récolte ne correspond pas du tout aux "sorties".

Nous avons fait appel au Comité Interprofessionnel du vin de Champagne (C.I.V.C.) qui a bien voulu nous communiquer sa comptabilité des ventes annuelles de vin de champagne. En ce qui concerne les Exportations, le C.I.V.C. a ajouté aux Exportations sur l'Etranger, les T.O.M., l'Algérie et les provisions de Nord. Ces chiffres présentent de légères différences avec les Statistiques douanières, par suite de différences dans les dates d'enregistrement des exportations.

Quantités :

Voici, par année, les sorties de cave des vins de Champagne.

- TABLEAU 10 -

Exportations et ventes sur le marché intérieur

Milliers de bouteilles (1)

Années	Ventes totales	Exportations (2)		Reste pour le marché intérieur	
		Etranger	T.O.M.	Milliers de bouteilles (1)	Milliers d'hectolitres
1950	33.399	10.970	2.990	19.439	155,5
1951	36.258	12.134	3.387	20.737	165,9
1952	30.727	9.538	2.630	18.559	148,5
1953	30.578	8.997	2.275	19.306	154,4
1954	33.485	9.215	1.938	22.332	178,6
1955	38.111	10.608	1.941	25.562	204,5
1956	44.445	11.087	1.785	31.573	252,6
1957	47.237	11.520	1.217	34.500	276,0
1958	39.121	11.546	988	27.587	220,7
1959	41.784	12.534	919	28.731	229,8
1960	49.265			35.357	282,8
			13.908		

(1) Les demi-bouteilles et les magnums sont transformés en bouteilles ordinaires. Les bouteilles ordinaires, ayant une capacité de 80 centilitres, 125 bouteilles font un hectolitre.

(2) Dans les exportations sur les T.O.M. sont comprises les exportations sur l'Algérie et l'avitaillement de tous les navires. Pour 1951, 52, 54 et 56, le C.I.V.C. n'ayant pas fourni le détail, les données ont été prises dans l'Annuaire des Douanes.

Bien entendu, il existe des stocks chez les négociants, stocks qui ne sont pas seulement des stocks de roulement, mais peuvent parfois revêtir un caractère spéculatif. Il semble qu'on doive leur attribuer le gonflement des achats aux caves en 1951 et leur fléchissement en 1952 et 1953 (époque de stabilisation des prix). Nous n'avons pu avoir connaissance des variations de ces stocks du commerce.

Nous indiquerons ici les importations de vins mousseux étrangers (Asti surtout), mais ces vins sont compris avec les mousseux français dans les "Autres vins d'appellation contrôlée" et non dans les champagnes.

- TABLEAU 11 -

Importations de vins mousseux

(milliers de bouteilles de 0,80 lit.)

1950 : 81	1953 : 960	1956 : 2.024
1951 : 302	1954 : 935	1957 : 2.087
1952 : 721	1955 : 1.620	1958 : 2.090
		1959 : 1.750

D - LES AUTRES VINS D'APPELLATION
D'ORIGINE CONTROLEE

Dans le tableau 12, nous avons tenté de relier entre elles les données issues des Contributions Indirectes (récolte déclarée, sortie des chais, consommation taxée) et les données recueillies auprès de l'Institut National des Appellations d'Origine (I.N.A.O.). Ces chiffres comprennent les vins de Champagne, mais non les vins d'Alsace.

.../...

- TABLEAU 12 -

VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLÉE

- Passage des récoltes déclarées à la consommation taxée -

(Milliers d'hectolitres)

	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
<u>Récoltes déclarées (C.I.)</u> .		<u>6.624</u>	<u>4.382</u>	<u>5.077</u>	<u>6.643</u>	<u>5.969</u>	<u>7.455</u>	<u>4.508</u>	<u>3.542</u>	<u>5.542</u>	<u>6.072</u>
<u>A déduire :</u>											
Augmentation des stocks (C.I.) à la propriété (1)		+ 1.310	- 517	- 136	+ 526	- 211	+ 793	- 672	- 651	+ 396	- 243
Consume et consommation familiale (I.N.A.O.)		600	500	800	850	850	900	500	300	430	150
Déclassés à la propriété (1) (I.N.A.O.)		870	122	180	227	117	24	43	10	814	10
Reste pour la livraison au commerce		<u>3.844</u>	<u>4.277</u>	<u>4.233</u>	<u>5.050</u>	<u>5.213</u>	<u>5.738</u>	<u>4.637</u>	<u>3.883</u>	<u>3.902</u>	<u>6.155</u>
<u>Sorties des chais des propriétaires (C.I.)</u>	<u>2.837</u>	<u>3.890</u>	<u>4.340</u>	<u>4.180</u>	<u>5.040</u>	<u>5.210</u>	<u>5.714</u>	<u>4.639</u>	<u>3.883</u>	<u>3.903</u>	<u>6.155</u>
<u>A déduire :</u>											
Exportations	550	630	640	625	685	752	915	809	650	720	900
Consume et évaporation(2)	57	78	87	84	101	104	114	93	78	79	123
Vins déclassés par le négoce (1)	390	680	670	700	1.260	995	1.000	77	65	165	1.728
Augmentation du stock du négoce (3)	+ 333	+ 272	+ 298	+ 16	- 94	- 104	- 114	- 93	- 78	- 76	- 123
<u>Consommation taxée (C.I.)</u> ..	<u>1.608</u>	<u>2.230</u>	<u>2.645</u>	<u>2.753</u>	<u>3.097</u>	<u>3.465</u>	<u>3.799</u>	<u>3.753</u>	<u>3.168</u>	<u>3.015</u>	<u>3.527</u>

(1) Voir le calcul des déclassés dans l'annexe III.

(2) L'administration accorde 2 % de manquants "non passibles des quintuples droits". Ce sont ces 2 % officiels que nous avons portés ici.

(3) Les stocks du négoce n'étant pas connus directement sont calculés par différence. Après les mauvaises années de guerre et d'après guerre, le négoce a dû reconstituer ses stocks jusqu'en 1952-53.

La comparaison entre les chiffres officiels de "sorties des chais" et le "Reste pour la livraison au commerce" montre bien la cohérence des données intervenues dans ce calcul.

Les Contributions Indirectes publient, d'autre part (1) le volume des vins ayant acquitté, chaque année civile, les droits de circulation. On y trouve séparément, les vins à A.O.C. et les vins d'Alsace, lesquels ne bénéficient pas du régime des appellations d'origine. Dans le tableau 13, on trouvera, par année civile, la consommation des vins d'appellation, dont on retranche celle du Champagne et des vins doux d'appellation et à laquelle nous ajoutons la consommation des vins d'Alsace.

- TABLEAU 13 -

Répartition des vins d'appellation d'origine contrôlée, par année civile
(Milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Circulation des vins à A.O.C. (1)	1.644	2.414	3.370	4.321	3.718	3.366	3.684	3.257	2.956	3.201	3.642
<u>A déduire :</u>											
Vins de Champagne (2)	156	166	148	154	178	204	253	276	221	230	283
Vins doux (3) ..	(180)	(180)	(200)	220	294	345	404	437	303	441	435
Différence	1.308	2.068	3.022	3.947	3.246	2.817	3.027	2.544	2.432	2.530	2.924
Vins d'Alsace (1)	312	384	424	330	396	411	469	273	312	498	536
TOTAUX	1.620	2.452	3.446	4.277	3.642	3.228	3.496	2.817	2.744	3.028	3.460

Bien que fiscalement comptés avec les vins, nous avons classés les vins doux naturels dans les apéritifs, auxquels, en réalité, ils se substituent. A l'inverse des autres vins, ils ne sont jamais consommés pendant les repas.

(1) Statistiques et Etudes financières - supplément bleu n°s 107 page 1342 et 142 page 1634.

(2) Tableau 10.

(3) Tableau 21. Pour les trois premières années estimation C.R.E.D.O.C.

Comme pour les vins courants, la taxe de circulation est perçue au moment où le vin entre dans le magasin du détaillant, les importations (par exemple de vins mousseux) sont comprises et les exportations sont déduites. Mais au lieu d'être revendu au consommateur dans un délai de moins d'un mois, le vin peut être stocké plus ou moins longtemps chez le détaillant. Si dans les succursales des grands magasins, les vins à A.O.C. ne séjournent pas plus d'un mois, les délais peuvent aller jusqu'à un an pour les vins d'appellation chez les non succursalistes et même jusqu'à 3 ans, voire même davantage pour les vins de grande classe.

Il est évident que la production des vignobles d'appellation contrôlée n'a pas subi la rapide augmentation qui ressort du tableau 12. Jusqu'en 1951, la législation avait pour conséquence, le déclassement à la propriété d'une partie des vins d'appellation contrôlée qui retombait dans les vins courants. Ces vins, qui n'avaient pas eu à payer la taxe spéciale des A.O.C., étaient achetés par le négoce sous le régime fiscal des vins courants et revendus aux particuliers comme "vin de marque". Cette législation a été abrogée en 1952.

RECAPITULATION

On trouvera au tableau 15 l'ensemble de la consommation du vin avec sa répartition entre autoconsommation des récoltants.

Vins courants commercialisés

Vins de Champagne

Autres appellations.

- TABLEAU 15 -

(Milliers d'hectolitres)

Quantité de vin consommée

Années	Auto- consommation des producteurs (1)	Vins commercialisés				Totaux	Indices 1950=100
		Vins courants		Champagnes (2)	Autres vins à A.O.C. (3)		
		Commerce (1)	Intendance (1)				
1950	11.550	38.420	266	156	1.621	52.013	100
1951	14.300	36.756	261	166	2.452	53.935	104
1952	13.680	38.756	473	149	3.446	56.504	109
1953	13.200	39.441	433	154	4.277	57.506	111
1954	13.000	41.207	440	178	3.642	58.467	112
1955	13.500	42.628	450	204	3.228	60.010	115
1956	12.760	42.900	360	253	3.496	59.770	115
1957	10.000	46.267	380	276	2.817	59.740	115
1958	9.000	42.760	276	221	2.744	55.012	106
1959	11.800	41.640	300	230	3.028	56.998	110
1960	12.000	42.300	250	283	3.460	58.293	112

- (1) Tableau 9.
 (2) Tableau 10.
 (3) Tableau 13.

CHAPITRE II

LES APÉRITIFS

A - SOURCES ET METHODE

On désigne sous le nom de "Spiritueux" un ensemble de boissons qui comprend les apéritifs, les eaux de vie et les liqueurs.

Jusqu'en 1953, la statistique fiscale porte sur l'ensemble des spiritueux qui sont tous imposés au même tarif, en fonction de leur contenu en alcool pur. Les Contributions indirectes ont cependant établi des évaluations extrêmement grossières portant sur les seuls apéritifs.

Comme, d'autre part, la consommation des diverses eaux de vie et liqueurs a pu être calculée, avec plus ou moins de précision selon le cas, à partir de données officielles, il est possible (et préférable) de calculer par différence la consommation des apéritifs pour la période 1950 - 1953.

.../...

A partir de 1954, au contraire, les statistiques des Contributions Indirectes sur les apéritifs étant plus précises que celles de l'ensemble des eaux de vie et liqueurs, nous adopterons, pour les apéritifs, les données fiscales, et ce seront, parmi les eaux de vie, celles dont la consommation est mal connue qui seront calculées par différence.

A partir de 1957, un nouveau progrès est à enregistrer. Alors qu'en 1954, 1955 et 1956, le volume d'alcool pur contenu dans les apéritifs est calculé en divisant le produit de la taxe générale sur les apéritifs par le tarif (86.000 francs par hectolitre en 1956), à partir de 1957, les Indirectes ont fait constater les quantités imposées entre le 1er janvier et le 31 décembre : ce sont les "Constatations" que nous substituons aux "Rendements" (1)

Les chiffres concernant l'année 1960 sont provisoires.

(1) - Chiffres publiés par "Statistiques et Etudes financières" supplément bleu d'octobre ou novembre (Produit des Contributions Indirectes par nature de taxe)

Voici les différences entre "Rendements" et "Constatations"

Hectolitres d'alcool pur

	1 9 5 7	1 9 5 8	1 9 5 9
Rendements	245.518	223.728	219.864
Constatations	251.128	219.402	218.444

TABLEAU 16

- Consommation commercialisée des spiritueux -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

A - de 1950 à 1953

	1950	1951	1952	1953
Consommation taxée au tarif général(1)	<u>478</u>	<u>515</u>	<u>510</u>	<u>475</u>
Moins Eaux de Vie (2)	133	146	148	161
Moins liqueurs (3)	<u>22</u>	<u>22</u>	<u>22</u>	<u>20</u>
Reste pour les apéritifs	323	347	340	294

B - à partir de 1954

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Consommation taxée au tarif général(1)	420	365	369	382	347,3	338,3	354,6
Moins apéritifs (4)	269	233	245	251	219,4	218,4	225,9
Moins liqueurs (3)	18	18	19	20	18	18,3	17,5
Reste pour les eaux de vie	143	114	105	111	110	101,6	111,2

L'article 406bis du Code Général des impôts, a servi à établir la statistique des apéritifs, mais il ne comprend pas les vins de liqueur.

L'article 1615 du même code porte exclusivement sur les apéritifs à base d'alcool et permet d'obtenir une statistique spéciale à la consommation des apéritifs à base d'alcool.

Par différence avec le produit de l'article 406bis on obtient les apéritifs à base de vin.

(1) - Non compris les vins de liqueur et les Rhums qui jouissent du demi tarif. Ces chiffres sont relatifs à la consommation intérieure, les exportations étant exclues comme exemptes de droits et les importations étant comprises comme acquittant les droits à la sortie des entrepôts de douane.

(2) - Tableau 26.

(3) - Tableau 43.

(4) - Article 406bis du Code Général des Impôts.

Les apéritifs comprennent :

- a - Les apéritifs à base de vin et vermouths.
- b - Les apéritifs à base d'alcool "anisés" "amers" "bitters" et "gendrons".
- c - Les vins de liqueurs.
- d - Nous y avons ajouté les vins doux naturels, lesquels sont soumis au régime fiscal des vins et ne sont pas compris dans la consommation taxée des spiritueux.

A - LES APERITIFS A BASE DE VIN

La statistique fiscale des apéritifs à base de vin est basée sur la différence entre le rendement de la taxe générale qui frappe tous les apéritifs et le rendement de la taxe supplémentaire qui frappe seulement les apéritifs à base d'alcool. On ne possède ces données qu'à partir de 1954. Toutefois, les Contributions Indirectes ont procédé à une estimation pour l'année 1950. Dans le tableau 17, les vins de liqueur qui jouissent de tarifs spéciaux, ne figurent pas.

TABEAU 17

- Ventilation entre les apéritifs -
(en milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Evaluation(1)	Chiffres adoptés pour le total (2)	Répartition	
			apéritifs à base de vin	apéritifs à base d'alcool(3)
1950	335	(323)	(170)	(153)
1951		(347)	(180)	(167)
1952		340	175	(165)
1953		294	154	140
1954		269	145	124
1955		233	118	115
1956		245	122	123
1957		251	119	132
1958		219,4	96,7	122,7
1959		218,4	87,8	130,6
1960		225,9	88,5	137,4

- (1) - Evaluation des Contributions Indirectes pour l'année 1950 comprenant 200.000hls d'alcool pur pour l'ensemble des apéritifs à base de vin et vermouths, apéritifs du type amers et vins de liqueur et 135.000hls pour les apéritifs anisés.
- (2) - Tableau 16 : reste pour les apéritifs jusqu'en 1953 et Rendement de la Surtaxe à partir de 1954 (ligne : "moins apéritifs").
- (3) - Article 1615 Code Général des Impôts à partir de 1954 - (Statistiques et Etudes financières supplément bleu n° 142, page 1.635).

Ces chiffres ne comprennent pas la production exportée qui n'est frappée d'aucun droit. Par contre les importations doivent être ajoutées.

A partir de Juillet 1953, les apéritifs ont été frappés de droits beaucoup plus lourds et leur consommation a diminué. Nous supposons que les stocks de la production et du commerce sont restés à peu près constants et que, par conséquent, la consommation apparente est sensiblement égale à la consommation réelle.

Les chiffres du tableau 17, exprimés en alcool pur ont été transformés en volume réel.

TABLEAU 18

- Consommation des apéritifs a base de vin et vermouths -
(en milliers d'hectolitres)

Années	Production (1)	Importations y compris les Vermouths	Consommation apparente
1950	950 (2)	5,5	950 (2)
1951	1.000 (2)	5,7	1.000 (2)
1952	972	1,7	974
1953	856	5,2	861
1954	806	3,4	809
1955	656	1,8	658
1956	678	0,6	679
1957	661	1,4	662
1958	537	0,8	538
1959	488	1,3	489
1960	492	4,0	496

L'erreur sur les quantités est, en principe, négligeable, à partir de 1954.

.../...

(1) - Chiffres du tableau 17 3ème colonne multipliés par $\frac{100}{18}$

(2) - Chiffres arrondis.

B - LES APÉRITIFS A BASE D'ALCOOL

Les apéritifs à base d'alcool comprennent, à condition qu'ils tiennent plus de 18 % d'alcool pur, les apéritifs anisés, les bitters, amers, goudrons et gentianes. Cependant, certains de ces apéritifs peuvent titrer moins de 18° et, dans ce cas, ils seraient confondus avec les apéritifs à base de vin. Mais, comme les amers, goudrons, bitters et gentiane sont nommément désignés par le code général des impôts article 1615, comme entrant dans les apéritifs à base d'alcool nous admettons que la statistique des apéritifs à base d'alcool les comprend tous.

Cette production des apéritifs à base d'alcool n'est connue qu'à partir de 1953. Auparavant ils entraient dans la définition des liqueurs et leur statistique n'en n'était pas séparée.

A partir de 1954, les Contributions Indirectes, sous le nom d' "apéritifs à base d'alcool" ont fourni les données suivantes (qui ne comprennent pas la production exportée) voir tableau 19 - 1ère colonne.

Grâce à l'obligeance d'une grande maison d'apéritifs, nous avons pu mettre à part les apéritifs du type amers et gentiane qui ne titrent que 18 % ou 20 % d'alcool pur. Certes, cette ventilation n'est qu'approximative, mais elle devait être faite à cause de la grande différence des résultats lorsqu'ils sont exprimés en alcool pur ou en volume réel.

TABLEAU 19

- Consommation des apéritifs à base d'alcool -
(en milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Années	Données des Contributions Indirectes (1)	Chiffres C.R.E.D.O.C.	Dont Amers et Gentiane	Reste pour los apéritifs
1950	135	153	20	133
1951	"	167	20	147
1952	"	165	20	145
1953	"	140	19	121
1954	123,5		18	105,5
1955	115,0		17	98
1956	123,0		17	106
1957	132,5		16	116
1958	122,7		16	106,7
1959	130,6		17	113,6
1960	137,4		17,4	120,0

(1) - Tableau 17.

Traduits en volume réel, à raison de 20 % d'alcool pur pour les apéritifs du type amers et gentiane et de 45 % d'alcool pur pour les apéritifs anisés, on obtient les résultats suivants qui sont approximatifs (tableau 20).

TABLEAU 20

- Consommation des apéritifs à base d'alcool -
(en milliers d'hectolitres réels)

	Type amers et gentiane	Anisés
1 9 5 0	100	296
1 9 5 1	100	327
1 9 5 2	100	322
1 9 5 3	95	269
1 9 5 4	90	234
1 9 5 5	85	218
1 9 5 6	85	236
1 9 5 7	80	258
1 9 5 8	80	237
1 9 5 9	85	252
1 9 6 0	87	266

Remarque importante -

Nous rappelons qu'il n'est pas certain (malgré la position des Contributions Indirectes à laquelle nous nous sommes ralliés) que les apéritifs du type amer et gentiane acquittent la surtaxe spéciale. Certains de ces apéritifs ne titreraient que 18 % d'alcool et, à ce titre rentreraient dans la statistique des alcools à base de vin dont il conviendrait de les déduire, alors que la consommation des anisés serait augmentée d'autant.

LA FRAUDE :

En dehors de la statistique, il existe une importante consommation d'apéritifs anisés, principalement dans le Sud-Est. Ces "pastis" sont fabriqués à partir d'eaux de vie des bouilleurs de cru auxquelles s'ajoutent, depuis 1954 une production d'alcool à partir du sucre de betterave acheté dans le commerce.

On ne possède, bien entendu, aucune information sur l'importance réelle de ces consommations. Pour ne pas laisser de lacune, nous les avons chiffrées (i).

(1) Voir plus loin, le calcul de la fraude dans le chapitre (Eaux de vie et liqueurs) (Tableau 45).

C - LES VINS DOUX NATURELS

Le Comité Interprofessionnel des Vins doux naturels et vins de liqueur nous a communiqué les quantités sorties chaque année des chais des producteurs, depuis 1953, ainsi que les quantités élaborées en vins de liqueur.

Jusqu'en 1958, la quasi totalité des vins doux naturels étaient récoltés dans la zone et avec l'encépagement exigés par la législation sur les appellations d'origine contrôlée. La production de vins doux sans appellation était négligeable. Mais, en raison de l'accroissement de la demande, des viticulteurs situés hors de la zone délimitée des appellations contrôlées ont reconverti leur encépagement et produisent maintenant des vins doux naturels sans appellation, vendus sous le nom de "Grenache".

La rapide augmentation des ventes tient à la très forte majoration des droits sur les spiritueux intervenue en 1953, augmentation qui frappe les apéritifs et non les vins. Or les vins doux naturels bénéficient du statut des vins.

Le tableau 21 rassemble les données relatives aux vins doux naturels avec et sans appellation (1).

.../...

(1) - Les vins doux naturels sans appellation étant compris dans les droits de circulation des vins courants doivent être déduits au tableau 6, au même titre que les vins d'Alsace sans appellation.

TABLEAU 21

- Ventes de vins doux naturels -
hectolitres

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<u>Avec appellation</u>								
Sorties des chais.....	220.344	294.877	345.423	407.305	457.244	327.134	427.220(2)	
Mises en consommation (1) ..	"	"	"	"	437.011	302.619	443.034	435.392
<u>Sans appellation</u>								
Sorties des chais	"	"	"	"	"	"	15.100	19.200
TOTAL	220.344	294.877	345.423	407.305	437.011	302.619	458.134	454.592

.../...

(1) - Les sorties de chais ne signifient pas mise en consommation immédiate: les stocks du commerce s'interposent. Leur lente progression est liée à l'augmentation du nombre des maisons de commerce qui ont ajouté la branche Vins doux naturels à leur activité commerciale. Ce sont les mises en consommation dont nous nous servirons à partir de 1957.

(2) - Voici le détail des sorties des chais en 1959 :

Frontignan	12.049	hectolitres
Banyuls	30.885	"
Autres	384.286	"
	<u>427.220</u>	"

La statistique douanière ne distingue pas les vins doux naturels des autres vins d'appellation. Le commerce de ces produits sur les marchés extérieurs étant très réduit, nous avons supposé nulles les exportations de vins doux naturels. En outre, le régime fiscal des vins doux naturels étant particulier et limité à la métropole, il ne peut y avoir aucune importation sous la rubrique vins doux naturels.

Pour les années 1950, 1951 et 1952, pendant lesquelles la statistique n'existait pas encore, le C.R.E.D.O.C. admet que la consommation s'élevait à 180.000 hectos (24 millions de bouteilles).

D - LES VINS DE LIQUEUR

Dans les statistiques des Contributions Indirectes les vins de liqueur d'appellation contrôlée peuvent être séparés des apéritifs à base de vin parce qu'ils jouissent de tarifs spéciaux. Dans ces vins de liqueur sont compris le "Pineau des Charentes" (bien qu'il ne soit pas un vin, mais un mélange de moût de raisin et de Cognac), les vins de liqueur français (1) et les vins de liqueur importés.

Jusqu'en 1955, la statistique des douanes présente les importations de Porto et Madère d'une part et celles des autres vins de liqueur (Xérès, Marsala, Samos, etc...) d'autre part. A partir de 1956 cette distinction n'est plus faite. Nous avons admis que les proportions respectives sont restées les mêmes. Ces résultats figurent au tableau 17.

Les Contributions Indirectes fournissent seulement les quantités d'alcool pur contenues dans les vins de liqueur d'appellation contrôlée, importés ou produits en France et non exportés, y compris les crèmes de cassis. Nous avons enlevé de ce total les quantités d'alcool pur contenues d'une part dans les vins de liqueurs importés et d'autre part, dans les vins de liqueur français.

.../...

(1) - Vins doux naturels élaborés en vins de liqueur et ayant obtenu l'appellation contrôlée.

TABLEAU 22

- Hectolitres d'alcool pur contenus dans les vins -
de liqueur et crèmes de cassis

	Quantité totale (1)	Moins vins de liqueur (2)	Reste (Crèmes de cassis)
1950	10.000	9.644	(356)
1951	11.300	10.050	(1.250)
1952	13.500	11.250	(2.250)
1953	13.180	12.308	882
1954	13.330	11.870	1.460
1955	14.168	12.698	1.470
1956	15.580	13.890	1.690
1957	17.863	14.163	3.700
1958	14.484	14.616	- 132
1959	(3)	12.472	
1960		12.454	

Ce reste comprend l'alcool pur contenu dans les crèmes de cassis, il est très imprécis jusqu'en 1952 car la quantité totale d'alcool pur fournie par les Indirectes n'est ; jusqu'en 1952, qu'une estimation approximative.

Nous avons obtenu du Bureau National Interprofessionnel du Cognac (en ce qui concerne le Pineau des Charentes) et du Comité interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur à A.O.C. (en ce qui concerne les quantités de Frontignan élaborées en "Vins de liqueur"), les renseignements suivants, auxquels nous avons ajouté le Porto, le Madère et autres vins de liqueur importés.

.../...

(1) - Contributions Indirectes.

(2) - Tableau 23 colonne "Total". Données ramenées en alcool pur au taux moyen de 20 %.

(3) - En 1959, les Contributions Indirectes ont cessé de chiffrer à part les Vins de liqueur. Elles possèdent seulement l'ensemble "Vins de liqueur + Vins doux naturels + Vins mousseux". Cet ensemble s'est élevé en 1959 à 51.711 hectolitres au lieu de 54.610 hectolitres en 1958.

TABLEAU 23

- Consommation de vins de liqueur -

(Hectolitres)

ANNEES	Production de vins français (1)		Vins de liqueurs importés		Total
	Pineau	Frontignan (3)	Porto et Madère	Autres	
1950	7.526	4.089	30.618	6.000	48.233
1951	8.322	1.620	35.509	4.800	50.251
1952	8.149	2.815	42.077	3.100	56.141
1953	7.616	761	42.140	11.000	61.500
1954	6.436	3.240	41.848	6.800	58.324
1955	6.082	53	49.800	7.540	63.475
1956	6.431	2.875	56.600 (2)	3.550 (2)	69.456
1957	8.421	145	57.327 (2)	4.927 (2)	70.820
1958	6.897	113	58.962 (2)	7.110 (2)	73.082
1959	6.914	1.609	51.938 (2)	1.902 (2)	62.363
1960	8.071	1.104	51.800 (2)	1.293	62.268

(1) - Exportations déduites - Pour le Pineau livraisons pendant l'année civile

(2) - A partir de 1956, la nomenclature des douanes ne sépare plus les vins de liqueur des mistelles. On a du recourir aux importations par pays d'origine. On a éliminé les importations d'Afrique du Nord (considérées comme constituées uniquement de mistelles) et on a pris les importations du Portugal pour le Porto, de l'Espagne pour le Madère, d'Italie et de Grèce pour les "autres".

Voici le détail des importations en 1959 :

	En bouteilles	En futs
Du Portugal	1.013 hl.	49.700 hl.
D'Espagne	154 "	1.071 "
D'Italie	321 "	0 "

(3) - Le seul vin français élaboré en vin de liqueur est le Frontignan - pour lequel il a été tenu compte des variations de stock.

E - RECAPITULATION

En totalisant les résultats précédents, on obtient les quantités suivantes :

TABLEAU 24

- Consommation des apéritifs -
(Milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Apéritifs à base de vins (1)	1.000	1.000	974	861	809	658	679	662	538	489	496
Apéritifs anisés (2)	296	327	322	269	234	218	236	258	237	252	266
Apéritifs : amers gentiane (3)	100	100	100	95	90	85	85	80	80	85	87
Vins doux naturels(4)	220	295	345	407	437	303	458	455
Vins de liqueurs fraude (5)	48 (80)	50 (85)	56 (90)	61 (90)	58 (95)	63 (95)	69 (100)	71 (105)	73 (110)	62 (115)	62 (120)
Total des apéritifs (6)	(1.700)	(1.750)	(1.740)	(1.596)	(1.581)	(1.464)	(1.576)	(1.613)	(1.341)	(1.458)	(1.476)

Le graphique III schématise l'évolution de ces diverses consommations.

.../...

-
- (1) - Tableau 18.
 - (2) - Tableau 20.
 - (3) - Tableau 20.
 - (4) - Tableau 21.
 - (5) - Tableau 45.
 - (6) - Pour les années 1950, 1951 et 1952 pour lesquelles les données manquent pour les vins doux naturels, on a procédé à une estimation et les totaux ont été mis entre parenthèses.

CHAPITRE III

LES EAUX DE VIE

ET LIQUEURS

A - LA PRODUCTION

Nous distinguerons :

- Le Cognac
- L'Armagnac
- Les autres eaux de vie de vin et eaux de vie de marc de raisin
- Les eaux de vie de cidre
- Les eaux de vie de fruits
- Les eaux de vie de fantaisie
- Les eaux de vie de grains
- Les eaux de vie de canne et de mélasse de canne (Rhum)
- Les liqueurs et crèmes de cassis.

Les deux dernières n'entrent pas dans les statistiques de production des alcools puisqu'elles sont, ou entièrement importées, ou fabriquées avec de l'alcool acheté au service des alcools. (Alcool de retrocession).

Les eaux de vie françaises sont produites :

- soit par des bouilleurs et distillateurs de profession,

.../...

TABLEAU 25

- Production d'eau de vie - en milliers d'hectolitres d'alcool pur -

Provenances	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
Cognac	92,9	202,7	110,3	171,8	184,4	141,6	168,4	122,4	101,4	103,3	191,5
Armagnac	1,7	14,5	4,5	8,9	11,4	8,6	16,8	11,3	3,2	5,7	12,5
Autres eaux de vie de vin ...	16,9	155,7	130,9	160,0	453,7	621,3	415,0	171,3	31,4	34,2	231,5
Eaux de vie de :											
Lies	27,5	45,5	39,1	43,3	75,0	51,7	56,3	40,2	20,3	32,0	64,3
Piquettes	52,9	86,8	81,5	92,8	94,4	119,3	126,5	125,4	90,3	107,3	158,8
Marc de raisin	128,4	196,4	176,1	184,0	182,0	187,9	171,1	120,6	65,4	86,9	114,1
Pommes et poires	275,4	524,7	112,5	614,7	351,2	182,5	299,3	184,2	1,3	351,0	5,6
Cidre et poiré .	147,4	235,2	139,4	182,2	169,0	156,7	121,4	122,1	45,9	105,8	98,9
Marc de pommes	19,0	11,8	14,6	11,8	7,2	6,5	7,8	6,3	1,8	8,5	3,7
Fruits (1)	32,8	56,2	41,7	50,1	45,0	43,2	41,5	27,9	12,3	20,9	34,1
Grains (genièvre)	15,0	17,3	18,2	15,3	12,8	10,6	10,1	10,0	11,3	9,2	8,4
Divers (2)	1,5	8,9	0,6	0,0	0,0	47,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(1) - Autres que pommes et poires.

(2) - Les eaux de vie "diverses" ne figurent que pour mémoire : elles n'entrent jamais dans la consommation de bouche.

.../...

- soit par les bouilleurs de cru (1).

Ces deux productions sont fournies par le Bureau des Statistiques des Contributions Indirectes et sont publiées au Journal Officiel.

- une partie de ces alcools est livrée au Service des alcools (2)
- une partie sert au "vinage" des vins,
- une partie est exportée,
- une partie est vendue pour la consommation de bouche,
- une dernière partie sert à la consommation familiale des producteurs.

Le tableau 25 donne, en alcool pur, la production des diverses eaux de vie (total des bouilleurs de cru et des professionnels).

On trouvera, à l'annexe XI, les prélèvements du Service des Alcools et ce qui reste pour la consommation totale dont la consommation de bouche n'est qu'une partie.

B - LA CONSOMMATION

Les alcools de lie, de piquette, de pommes et de poires et de marc de pomme sont entièrement absorbés par les prestations au Service des alcools et ne vont pratiquement pas à la consommation de bouche.

En dehors des allocations en franchise pour la consommation familiale, toutes les eaux de vie, apéritifs et liqueurs (sauf les vins de liqueur à appellation contrôlée et les rhums qui jouissent de tarifs spéciaux) sont soumis au même droit général de consommation (3). C'est pourquoi, la taxation ne permet pas de ventiler la consommation des divers spiritueux sauf pour les rhums, les vins de liqueur et les apéritifs.

Nous distinguerons :

- 1°) - La consommation commercialisée.
- 2°) - La consommation des récoltants.

.../...

-
- (1) - Le nombre des bouilleurs de cru est de l'ordre de 2.500.000. On trouvera à l'annexe X, la part des professionnels et celle des bouilleurs de cru dans la production totale d'alcool pour chaque matière première.
 - (2) - Les quantités livrées au Service des alcools augmentées de celles qui proviennent d'autres sources (betteraves, mélasses ...) sont utilisées :
 - à des usages industriels (pharmacie, vinaigrerie d'alcool, etc ...)
 - à la fabrication des spiritueux (apéritifs, liqueurs ...)
 - à l'exportation sous forme d'alcool pur.
 - (3) - En 1955 : 86.000 francs par hectolitre d'alcool pur.

LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

La fraude n'est pas comprise dans les totaux.

Nous allons essayer de chiffrer, pour chacune des eaux de vie, les quantités consommées sans tenir compte de la fraude et nous tiendrons compte de celle-ci dans la récapitulation de l'ensemble des eaux de vie.

Dans ce travail de répartition, nous ne perdrons pas de vue que le total de la consommation (exprimée en alcool pur) des diverses eaux de vie doit coïncider avec le "reste pour les eaux de vie" du tableau 16. Les chiffres de la consommation commercialisée totale (fraude exclue) de la première ligne du tableau 16, sont considérés comme sûrs par les Contributions Indirectes.

Dans le tableau 26, ci-après, nous avons réuni les résultats du calcul de la consommation (en alcool pur) des diverses eaux de vie, tels qu'ils résultent des renseignements chiffrés qu'on a pu réunir et qu'on trouvera plus loin (1).

.../...

(1) - On constatera de légères différences entre le "reste pour les eaux de vie" des tableaux 16 et 26. L'hypothèse la plus probable, et à laquelle nous nous arrêtons est celle de l'insuffisance dans le calcul de la consommation de certaines eaux de vie autres que d'appellation et règlementées. En effet, le service des alcools ayant le monopole de tous les alcools qui ne sont pas d'appellation contrôlée ou règlementés, les eaux de vie non règlementées ne peuvent, en principe être commercialisées et c'est en tablant sur ce principe que les calculs (dont les résultats sont rassemblés au tableau 22) ont été faits. Mais, en fait, bien que la réglementation date de 1950, elle n'a pu s'appliquer aux eaux de vie récoltées antérieurement et qui ont continué à être vendues dans le commerce pendant plusieurs années, jusque vers 1954, date à laquelle les stocks d'eaux de vie antérieures à 1950 ont du se trouver en grande partie épuisés, sauf, bien entendu, en ce qui concerne les grands Cognacs et certains Armagnacs dont la durée de garde est très supérieure. Les différences doivent donc porter surtout sur les eaux de vie de fruits et particulièrement sur les eaux de vie de fantaisie.

.../...

TABLEAU 26

- Contrôle de la consommation des diverses eaux de vie -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

Eaux de vie commercialisées	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cognac (1)	22,7	25,0	13,4	23,2	23,8	23,3	28,6	33,9	26,0	22,8	27,0
Armagnac (2)	2,5	6,0	6,0	6,0	8,0	8,0	7,1	7,0	7,1	2,3	5,1
Eaux de vie de vin (3) .	23,8	16,0	13,9	23,2	16,6	16,8	17,1	16,3	17,9	15,7	14,9
Eaux de vie de marc de raisin (4)	20,0	20,0	24,0	25,0	24,5	34,3	32,7	34,0	25,4	35,7	32,2
Eaux de vie de cidre (5)	33,0	40,0	50,0	45,0	35,5	24,6	22,5	21,0	13,7	20,5	18,4
Eaux de vie de fruits (6)	10,0	10,0	10,0	8,0	8,0	4,0	3,0	2,5	3,0	2,0	2,0
Eaux de vie de fantaisie (7)	15,0	20,0	20,0	15,0	12,0	5,0	4,0	4,0	4,0	3,0	3,0
Eaux de vie de grain (8)	15,6	19,2	20,5	16,6	15,2	13,0	14,5	14,0	13,0	14,5	16,4
Totaux	142,6	156,2	157,8	162,0	143,6	129,0	129,5	132,7	110,1	116,5	119,0
Reste pour les eaux de vie (Tableau 16)	143,0	114,0	105,0	111,0	110,0	101,6	111,2

- (1) - Tableau 27 "reste pour la consommation" compté à 40 % d'alcool pur.
 (2) - Tableau 28.
 (3) - Tableau 30-c.
 (4) - Tableau 31 dernière colonne.
 (5) - Tableau 35.
 (6) - Tableau 36.
 (7) - Tableau 37.
 (8) - Tableaux 38 et 39.

.../...

On voit (tableau 26) que la différence par excès entre les totaux des eaux de vie commercialisées et le "Reste pour les eaux de vie", nulle en 1954, s'élève à 7.000 hectolitres d'alcool pur en 1955, 16.000 en 1956, 19.000 en 1957, 6.000 en 1958 pour atteindre 30.000 hectolitres en 1959, malgré les réductions que nous avons fait subir aux postes compressibles (1).

Les chiffres du Cognac et des eaux de vie de grain sont sûrs. Les chiffres de l'Armagnac sont à peu près valables, et, du reste très faibles. Les chiffres du Brandy sont assez bons. Pour les eaux de vie de marc de raisin et de cidre nous n'avons pris que les eaux de vie réglementées, donc sûrement commercialisées. Il ne reste donc, pour expliquer ces différences, que les eaux de vie de fruits et de fantaisie. Or, même en supposant qu'on n'en n'ait pas consommé du tout en 1956, 1957, 1959, on n'arrive pas à résorber entièrement l'écart entre les deux dernières lignes du tableau 26, ce qui conduit à penser que les chiffres communiqués par les Indirectes pèchent par insuffisance.

1 - LE COGNAC

Toutes les données ont été fournies par le Bureau Interprofessionnel du Cognac.

Rappelons que la région délimitée du Cognac comprend six sous-régions : Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins bois, bons bois, Bois ordinaires.

L'ensemble Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, représente 30 % de la récolte de vin. Ce vin est employé uniquement à la fabrication du Cognac.

Les fins bois (35 % de la récolte) servent en grande partie à la fabrication du Cognac, mais aussi aux autres usages.

Les bons bois et Bois ordinaires (35 % de la récolte) ne servent qu'en petite partie à produire du cognac.

L'annexe XII donne la balance des ressources et des utilisations du vin de la région de Cognac, et l'annexe XIII donne la production de Cognac par année civile et par campagne, les achats du commerce, l'exportation et les ventes sur le marché intérieur français.

Le Bureau National Interprofessionnel a transformé ces résultats en volume de Cognac et en années civiles : .../...

(1) - Surtout aux eaux de vie de fruit et de fantaisie. Même en les supprimant totalement on n'arriverait pas, pour 1959, à retrouver le total restant pour les eaux de vie après enlèvement des apéritifs. En 1959, tout au moins, le chiffre de 344.300 hectolitres donné par les Indirectes pour la consommation taxée au tarif général (tableau 16) est trop faible.

TABLEAU 27

- Ventes de Cognac en milliers d'hectolitres (Volume) -

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Exportations	203	223	171	178,5	203,3	191,2	244,6	222,7	194,5	221,2	259,5
Utilisation dans le vinage des vins et ventes hors taxe	8,5	5	10,3	17,0	13,7	24,3	10,4	15,1	11,7	15,3	28,9
Achats de l'Intendance (1)	6,2	5,1	3,3	3,7	3,7	4,8	6,0	6,1	5,3	5,9	6,1
Marché intérieur français .	65,5	81,3	67,2	82,5	79,7	69,6	82,5	92,7	73,4	64,9	79,9
A déduire : fabrication BRANDY	?	-20,6	- 8,7	-24,4	-20,2	-10,7	-10,9	- 8,0	- 8,4	- 7,8	- 8,5
Reste pour la consommation taxée	60 ?	62,5	58,5	58,1	59,5	58,9	71,6	84,7	65,0	57,1	67,5

(1) - Intendances militaires françaises et alliées. En 1959 et 1960 l'intendance militaire française a vécu sur ses stocks et n'a pas acheté d'eaux de vie.

Sur le marché intérieur français, les fluctuations des ventes d'une année à l'autre ne représentent pas avec fidélité les fluctuations des ventes aux particuliers, car les maisons de commerce de détail qui achètent aux négociants ont elles-mêmes des stocks, de sorte qu'on peut seulement affirmer que les consommateurs français ont bu, bon ou mal an, 60.000 à 70.000 hectolitres de Cognac, sans compter l'autoconsommation qui est de 13.000 à 14.000 hectolitres par an.

2 - L'ARMAGNAC

On trouvera à l'Annexe XIV la production, le mouvement des stocks et les ventes d'Armagnac par campagne, d'après le Bureau National Inter-professionnel de l'Armagnac et d'après Statistiques et Etudes financières (1).

On voit que, de 1953 à 1958, le total par campagne et le total par année civile sont voisins. En ajoutant aux chiffres de production les diminutions de stock et en retranchant les augmentations de stock, on obtient le chiffre des ventes (Annexe XIV).

(1) - Suppléments (bleus) n°s 107 et 130, tableau III.

Il faut en déduire l'utilisation des Armagnacs dans les mutages ainsi que les exportations.

TABLEAU 28

- Armagnac commercial pour le marché intérieur -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Ventes (Annexe XIV)	6,8	10,5	9,3	9,7	19,5	14,6	16,7	11,9	9,0	7,3	14,4
Mutages	0,4	2,2	2,1	2,2	6,6	4,5	1,4	0,4	0,2	0,2	0,1
Exportations	3,9	2,4	1,2	1,5	4,9	2,1	8,2	4,5	1,7	4,3	3,8
Reste pour la consommation .	2,5	6,0	6,0	6,0	8,0	8,0	7,1	7,0	7,1	2,8	10,5

Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels, à raison de 40 % d'alcool pur par hectolitre d'Armagnac.

TABLEAU 29

- Consommation d'Armagnac -
(milliers d'hectolitres)

1950	10	1955	15	1959	7,0
1951	15	1956	17,7	1960	25,1
1952	15	1957	17,5		
1953	15	1958	17,7		
1954	15				

L'autoconsommation se trouve comptée avec l'ensemble des eaux de vie au tableau 46.

.../...

3 - LES EAUX DE VIE DE VIN AUTRES QUE LE COGNAC ET L'ARMAGNAC

Les eaux de vie de vin, autres que le Cognac et l'Armagnac, comprennent le Brandy - La "Fine Languedoc".

Il y a deux sortes de Brandy : l'une est une eau de vie de vin, (acquits blancs) l'autre est un mélange d'alcool de rétrocession et d'eaux de vie non réglementées de vin ou autres origines additionné de Cognac (acquits roses).

Le Cognac qui entre dans la composition du Brandy a été déduit des ventes de Cognac déjà comptées. L'alcool de rétrocession fourni par les Services des Alcools n'entre pas dans les quantités d'alcool contenues dans les diverses eaux de vie et les eaux de vie non réglementées qui entrent dans sa composition ne figurent pas dans les eaux de vie commercialisées. Il n'y a donc aucun double emploi et la consommation de Brandy doit être comptée dans son intégralité.

Les ventes de Brandy sur le marché intérieur français ont été tirées pour les campagnes 1949-50, 1950-51 et 1951-52 du rapport de M. BRANAS au Conseil Supérieur de l'Agriculture et, pour les campagnes suivantes, des données fournies par le Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

La consommation de Fine Languedoc est tirée de la production des eaux de vie réglementées. (il n'existe pas de renseignements sur les exportations).

.../...

TABLEAU 30

- Consommation de "Brandy" et de "Fine" -

ANNEES	a - Milliers d'hectolitres d'alcool pur				b - milliers d'hectolitres "volume"
	B R A N D Y			FINE	Consomma- tion totale
	Ventes Totales	Exportations	Reste pour marché français	(Production)	
1950	66,6	44,3	22,3	1,5	53,3
1951	57,5	43,3	14,2	1,8	33,4
1952	37,8	25,6	12,2	1,7	28,8
1953	46,2	24,0	22,2	1,0	51,7
1954	36,4	21,0	14,4	2,2	37,0
1955	30,0	15,8	14,2	2,6	37,6
1956	28,5	14,5	14,0	3,1	38,2
1957	27,5	13,5	14,0	2,3	36,3
1958	41,9	26,6	15,3	2,7	40,0
1959	38,6	25,6	13,0	2,7	35,0
1960	42,4	29,5	12,9	2,0	33,0

4 - LES EAUX DE VIE DE MARC DE RAISIN

Les eaux de vie règlementées sont seules commercialisées il s'agit des "Marc de Bourgogne".

Nous avons déduit de la production l'excédent des exportations des eaux de vie de marc (1), ainsi qu'on le verra au tableau 31.

La consommation évidemment n'épouse pas les bonds désormais de la consommation apparente, les stocks de vieillissements formant amortisseurs. Aussi avons nous calculé des moyennes mobiles sur 3 années en adoptant cette moyenne pour l'année terminale (excepté pour les deux premières). Ce sont ces chiffres qu'on trouvera au tableau 32.

(1) - Les exportations sont portées sous deux rubriques, l'une pour les exportations en récipients de moins de 5 l. (bouteilles) et l'autre pour les récipients de plus de 5 l. (tonnelets et fûts). La première correspond évidemment à la qualité supérieure. Si on admet que cette qualité supérieure correspond aux eaux de vie règlementées, on obtient un reste pour la consommation parfois négatif. D'autre part, il est peu vraisemblable qu'on exporte des eaux de vie jugées en France impropres à la consommation. C'est pourquoi nous avons admis que les eaux de vie importées ou exportées en récipients de 5 litres et plus devaient être comprises dans la balance du commerce extérieur.

TABLEAU 31

- Production et exportation des eaux de vie réglementées de marc de raisin -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

ANNEES	Production (3) 1	Excédent exportations			Consommation 1 - 4
		Total (1) 2	dont Brandy (2) 3	Reste pour eaux de vie de marc 4	
1950	24,8	18,0	"	"	20,0
1951	27,7	29,5	"	"	20,0
1952	41,3	18,0	"	"	24,0
1953	39,0	20,0	"	"	25,0
1954	27,0	23,5	21	2,5	24,5
1955	41,8	23,3	15,8	7,5	34,3
1956	46,5	28,3	14,5	13,8	32,7
1957	51,4	30,9	13,5	17,4	34,0
1958	32,0	33,2	26,6	6,6	25,4
1959	39,1	29,0	25,6	3,4	35,7
1960	41,7	39,0	29,5	9,5	32,2

De 1950 à 1954, le calcul du "Reste pour les eaux de vie de marc" s'est révélé impossible et conduit en 1951 à un résultat négatif. Nous avons adopté des chiffres qui résultent de la différence entre une production estimée vraisemblable et les exportations. A partir de 1955, les chiffres de la colonne consommation du tableau 31 sont corrects.

En volume réel, on obtient les résultats suivants :

TABLEAU 32

- Consommation commercialisée d'eaux de vie de Marc de raisin -
(en milliers d'hectolitres réels)

1950 : 44	1954 : 55	1958 : 59
1951 : 45	1955 : 77	1959 : 80
1952 : 56	1956 : 74	1960 : 73
1953 : 56	1957 : 76	

(1) - Rubriques douanières 22-09-13 et 22-09-17 - (2) - Tableau 30
14 18

(3) - Tableau de la production et du Mouvement des Alcools par année civile.

.../...

5 - LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Les alcools de pomme (jus de pomme fermenté et distillé industriellement) ne sont pas consommés et sont livrés au Service des Alcools. Les seules eaux de vie cidricoles consommées sont :

- Les eaux de vie de cidre règlementées ;
- Les eaux de vie de cidre non règlementées.

Le Service des Alcools ayant le monopole de tous les alcools sauf ceux qui sont règlementés ou d'appellation contrôlée, et de ce qui est laissé aux bouilleurs de cru pour leur propre consommation (en franchise ou taxée), il s'ensuit que les eaux de vie non règlementées ne peuvent pas être commercialisées. Par contre, on peut être certain que toutes les eaux de vie règlementées sont commercialisées, le producteur n'ayant aucune raison de faire classer les quantités qu'il conserve pour sa propre consommation. Il s'ensuit que les quantités autoconsommées ne sont pas comprises dans la "production" des eaux de vie de cidre règlementées.

Il y a sur ces eaux de vie une fraude importante (voir tableau 45).

Les eaux de vie règlementées comprennent :

- les calvados ;
- les autres eaux de vie de cidre règlementées (Normandie, Bretagne, Maine).

Les exportations d'eaux de vie de cidre ne sont pas décomptées à part par l'administration des douanes. Elles figurent sous la rubrique "autres eaux de vie".

Le tableau 33 indique la production et la consommation intérieure du Calvados. Les détails figurent à l'Annexe XV.

.../...

TABLEAU 33

- Production et consommation de Calvados -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

ANNEES	Production	Ventes (Annexe XV)
1950	8,5	(12,0) ?
1951	18,4	(14,0) ?
1952	11,7	(14,0) ?
1953	19,9	34,0
1954	16,2	18,3
1955	9,7	12,8
1956	12,5	14,7
1957	15,0	16,3
1958	10,7	11,3
1959	18,1	16,8
1960	15,6	16,0 (2)

Le tableau 34 donne la production des autres eaux de vie de cidre

TABLEAU 34

- Consommation des autres eaux de vie de cidre (1) -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

1950	14,0	1955	11,8
1951	52,0	1956	7,8
1952	20,9	1957	4,6
1953	32,6	1958	2,4
1954	14,2	1959	3,5
		1960	2,4

.../...

(1) - J.O. - Tableaux de la production des alcools par année civile (Eaux de vie de Normandie, Bretagne, Maine). La production totale de ces eaux de vie est beaucoup plus importante. Il s'agit ici seulement des eaux de vie de bouche règlementées et commercialisées. On ne dispose d'aucun renseignement sur les stocks.

Le jeu des stocks de vieillissement amortit les fluctuations. Dans l'ignorance des stocks, nous avons adopté, pour la consommation des "autres eaux de vie de cidre", la moyenne mobile des trois années dont l'année de consommation est la dernière.

En additionnant les Calvados et les autres eaux de vie de cidre on obtient les résultats suivants. Ces résultats ont été transformés en hectolitres réels, à raison de 48 % d'alcool pur par hectolitre.

TABLEAU 35

- Consommation commercialisée des eaux de vie de cidre -
(milliers d'hectolitres d'alcool pur)

ANNÉES	Calvados	Autres eaux de vie de cidre	Total en alcool pur		Total en milliers d'hl "volume"
			avant correction	après correction	
1950	12,0	14,0	26,0	33,0	68,7
1951	14,0	52,0	66,0	40,0	83,3
1952	14,0	20,9	34,9	50,0	104,2
1953	34,0	32,6	66,6	45,0	93,7
1954	18,3	14,2	32,5	35,5	73,9
1955	12,8	11,8	24,6	-	51,2
1956	14,7	7,8	22,5	-	46,9
1957	16,3	4,6	20,9	-	43,5
1958	11,3	2,4	13,7	-	28,5
1959	16,8	3,5	20,5	-	42,7
1960	16,0	2,4	18,4	-	38,3

.../...

6 - LES EAUX DE VIE DE FRUITS

Quantités.

La production d'eaux de vie de fruits est donnée au Tableau 25. Elle est, en moyenne, de 45.000 hectolitres (en alcool pur) (1).

La consommation moyenne peut être considérée comme égale à la production moyenne (en éliminant les fluctuations annuelles de la production). En effet, il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools et, d'autre part, les exportations d'eaux de vie de fruits sont négligeables.

Mais cette consommation se fait, pour une partie, sous forme d'eau de vie de fantaisie que nous reprendrons plus loin. Bien que les renseignements recueillis à cet égard aux Contributions Indirectes soient assez vagues, on peut adopter la ventilation approximative suivante :

	<u>Hectol. d'alcool pur</u>
Fabrication d'eau de vie fantaisie	10.000
Consommation commercialisée	10.000
Consommation des producteurs	<u>25.000</u>
TOTAL	45.000

En 1955 (2), sur une production totale de 43.167 hectolitres d'alcool pur (soit 42.000 hectolitres consume déduite), la consommation commercialisée d'eau de vie de fruits n'aurait pas dépassé 8.000 hectolitres.

Comme nous l'avons constaté pour les autres eaux de vie, la vente dans le commerce a subi une forte diminution depuis le relèvement des taxes sur les spiritueux, intervenu au milieu de 1953. C'est pourquoi nous avons retenu le chiffre de 10.000 hectolitres d'alcool pur pour les années 1950 à 1953. Ces estimations qui présentent un caractère assez aléatoire sont rassemblées dans le tableau 32 ci-après. Quant à l'autoconsommation, on l'évalue à 25.000 hectolitres d'alcool pur, soit 55.000 hl. réels.

.../...

(1) - Dont 9/10 environ par les bouilleurs de profession et 1/10 par les bouilleurs de cru.

(2) - D'après M. BARILLOT dans "La Journée Vinicole".

TABLEAU 36

- Consommation commercialisée des eaux de vie de fruits -

ANNEES	en milliers d'hectolitres d'alcool pur		Volume (milliers d'hl's)
	avant correction	après correction	
1950	10	10	22,6
1951	10	10	22,6
1952	10	10	22,6
1953	10	8	18,0
1954	8	8	18,0
1955	8	4	9,0
1956	8	3	6,8
1957	7	2,5	5,7
1958	4	3	6,8
1959	6	2	4,5
1960	6	2	4,5

7 - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Il resterait, pour les eaux de vie de fantaisie, obtenues à partir des eaux de vie de fruit et d'alcool de rétrocession, environ 20.000 hectolitres d'alcool pur, dont 10.000 proviendraient du Service des alcools et 10.000 d'eaux de vie de fruits (1). La taxe est perçue sur l'alcool total. Faute d'indications plus précises nous avons du adopter des chiffres variant de 10.000 à 20.000 hectolitres d'alcool pur.

(1) - D'après M. BARILLOT (La Journée Vinicole) la consommation de ces eaux de vie de fantaisie se serait élevée à 28.000 hectolitres d'alcool pur en 1955.

Etant donnée l'assez large indétermination qui règne sur ces chiffres, c'est sur eux que nous avons fait porter la majeure partie de la correction à faire pour permettre d'obtenir la coïncidence entre les "reste pour les eaux de vie" des tableaux 16 et 26.

TABLEAU 37

- Consommation d'eaux de vie de fantaisie -

ANNEES	En milliers d'hectolitres d'alcool pur		Volume (milliers d'hl)
	avant correction	après correction	
1950	15	15,0	33,8
1951	20	20,0	45,1
1952	20	20,0	45,1
1953	20	15	33,8
1954	15	12	27,0
1955	15	5	11,3
1956	15	4	9,0
1957	15	4	9,0
1958	10	4	9,0
1959	12	3	6,8
1960	12	3	6,8

8 - LES EAUX DE VIE DE GRAINS

1 - Le Genièvre

La balance importations moins exportations de Genièvre est presque nulle (1) et il n'y a aucun prélèvement du Service des Alcools. La production et le mouvement des stocks sont publiés dans Statistiques et Etudes Financières (2).

Il n'y a presque pas d'autoconsommation, le Genièvre étant fabriqué dans de petites distilleries de professionnels (pas de bouilleurs de cru).

(1) - En hectolitres d'alcool pur cette balance est de :

- 157 en 1950 + 5 en 1953
 - 110 en 1951 + 26 en 1954
 - 26 en 1952 + 108 en 1955

(2) - Suppléments (bleu) - Tableaux IV.

TABLEAU 38

- Consommation commercialisée de Genièvre -

ANNEES	Milliers d'hectolitres d'alcool pur		Consommation	
	Production	Balance des stocks	Milliers d'hectolitres	
			d'alcool pur	Volume (1)
1950	15	?	15	33
1951	18,3	?	18	40
1952	16,6	- 2,3	18,9	42
1953	14,8	+ 0,9	13,9	31
1954	11,8	- 1,3	13,1	29
1955	9,6	- 0,2	9,8	22
1956	11,0	+ 0,4	10,6	23
1957	10,2	- 0,4	10,6	24
1958	10,9	+ 1,2	9,7	22
1959	8,2	- 0,7	8,9	20
1960	8,7	- 0,7	9,4	21

2 - Whisky

On trouve dans l'annuaire des douanes les importations de Whisky (2).

.../...

(1) - à 45 % d'alcool.

(2) - Il existe une fraude par évation des stocks de l'armée américaine.

TABLEAU 39

- Importations nettes de Whisky -

ANNEES	Hectolitres d'alcool pur	Hectolitres réels (1)	Millions de bou- teilles de 0,75l.
1950	563	1.410	0,188
1951	1.215	3.040	0,404
1952	1.665	4.160	0,553
1953	2.700	6.750	0,898
1954	2.115	5.300	0,705
1955	3.200	8.000	1,064
1956	3.870	9.675	1,287
1957	3.370	8.425	1,121
1958	3.290	8.250	1,097
1959	5.585	13.950	1,855
1960	8.066	20.000	2,660

9 - LE RHUM

Le Rhum étant entièrement importé, il semble qu'aucune fraude ne puisse s'introduire qui viendrait fausser les calculs. Ceux-ci sont établis à partir de la consommation taxée en alcool pur (2) que le Comité Interprofessionnel du Rhum a répartie entre le Rhum de marque et le Rhum courant (3), ainsi qu'on le verra au tableau 40.

Aux tableaux 41 et 42 on trouvera les quantités consommées exprimées en hectolitres d'alcool pur :

Rhum de marque	à	47 °	Type "Saint James"
Rhum de marque	à	44-45 °	"Type Négrita"
Rhum courant	à	40 °	

.../...

- (1) - Nous admettons que le Whisky contient 40 % d'alcool pur.
 (2) - Publiée par Statistiques et Etudes Financières Suppléments 107 et 130 (bleus) Tableaux II "Produits des Contributions Indirectes par nature de taxe. Ces données qui ne comprennent ni les réexportations ni les manquants non imposables doivent être préférées à celles du Tableau III.
 (3) - Cette répartition est approximative (25 % à 30 % de rhums de marque).

TABLEAU 40

- Rhum - Consommation taxée (en hectolitres d'alcool pur) -

ANNEES	Total	Rhums de marque	Rhums courants
1950	174.553	48.000	126.552
1951	206.685	57.000	149.685
1952	194.560	53.000	141.560
1953	194.100	53.000	141.100
1954	176.889	49.000	127.889
1955	145.200	37.000	108.200
1956	159.275	40.000	119.275
1957	156.795	39.000	117.795
1958	139.197	35.000	104.197
1959	125.576	31.000	94.576
1960	122.320	30.000	92.320

TABLEAU 41

- Rhums de marque - (Quantités en Hectolitres réels)

ANNEES	Saint-James	Autres marques	Total
1950	7.021	99.649	106.670
1951	8.510	118.160	126.670
1952	7.893	109.887	117.780
1953	7.893	109.887	117.780
1954	7.320	101.570	108.890
1955	5.320	76.900	82.220
1956	6.064	82.816	88.880
1957			86.670
1958			77.780
1959			69.000
1960			66.500

.../...

Pour les Rhums courants, il y a lieu de déduire le rhum utilisé en pâtisserie-confiserie. D'après les dires du Service de la Répression des Fraudes (section spécialisée Rhum), la quantité de rhum ainsi utilisée (non compris la pâtisserie de ménage) pourrait représenter environ 10.000 hectolitres d'alcool pur, soit 24.000 Hectolitres de rhum que nous déduisons.

TABLEAU 42

- Rhums courants -

(en hectolitres réels)

ANNEES	Quantité totale	Quantité restant après déduction emploi en pâtisserie
1950	316.382	292.000
1951	374.212	350.000
1952	351.102	326.000
1953	349.050	325.000
1954	319.722	295.000
1955	270.500	246.000
1956	298.180	274.000
1957	294.480	270.000
1958	260.490	236.000
1959	236.000	210.000
1960	230.000	205.000

10 - LES LIQUEURS

Sous cette rubrique sont comprises :

- Les liqueurs proprement dites
- Le Gin
- Les crèmes de Cassis

.../...

A - Les liqueurs proprement dites et le Gin

Les statistiques officielles ne fournissent aucun renseignement sur les quantités d'alcool pur entrant dans les liqueurs qu'elles ne distinguent pas des eaux de vie.

Les renseignements qui suivent ont été fournis par le Syndicat des fabricants de liqueurs qui a procédé, à notre demande, à une enquête près de ses adhérents. Cette enquête a été effectuée à partir de 1955. Pour les années antérieures, les chiffres ont été mis à l'estime.

Un fait certain est que la vente des liqueurs a diminué depuis 1953 (année où les taxes sur les alcools ont été, comme on sait, fortement relevées). On peut admettre qu'aux environs de 1952 le volume des liqueurs françaises vendues en France était d'au moins 70.000 hectolitres. Les importations (1.650 hectolitres en 1950) sont devenues tout à fait négligeables (250 hectolitres en 1954). Etant données leur peu d'importance et l'imprécision des chiffres de production nous les négligerons, sauf en ce qui concerne le Gin (1).

Les liqueurs titrent de 25 % à 43 % d'alcool pur. Mais certaines liqueurs de fruits rouges ne dépassent pas 15 %. On peut donc admettre que l'ensemble des liqueurs titre, en moyenne, 30 % d'alcool pur. La consommation des liqueurs figure au tableau 43.

B - Les Crèmes de Cassis

Il n'a pas été possible de recueillir de renseignements directs sur la production et la consommation de Crèmes de Cassis. Le calcul de la quantité d'alcool pur qu'elles contiennent a été exécuté par différence au Tableau 22, ce qui suffit à enlever toute prétention à la précision. Pour les années 1950 à 1953, nous avons adopté la moyenne annuelle de ces quatre années.

Les crèmes de cassis contenant 20 % d'alcool pur, le calcul en volume en résulte (voir tableau 44).

.../...

(1) - Les quantités de Gin fabriquées en France et non exportées sont comprises dans les liqueurs consommées en France.

TABLEAU 43

- Consommation des Liqueurs -

Quantités (milliers d'hectolitres)

ANNEES	Liqueurs proprement dites		Importation de Gin	Total
	En alcool pur	En volume		
1950	21	70	0,65	70,6
1951	21	70	2,85	72,8
1952	21	70	1,27	71,3
1953	20	66	1,33	67,3
1954	18	61	1,38	62,4
1955	18	60	1,41	61,4
1956	19	62	1,42	63,4
1957	20	65	2,20	67,2
1958	17,7	59	1,42	60,4
1959	18,3	61	1,78	62,8
1960	17,5	58,5	1,65	60,1

TABLEAU 44

- Consommation des crèmes de cassis -

ANNEES	Hectolitres d'alcool pur	Hectolitres réels
1950	1.260	6.300
1951	1.260	6.300
1952	1.260	6.300
1953	900	5.000
1954	1.460	7.300
1955	1.470	7.350
1956	1.690	8.400
1957	1.500 (1)	7.500
1958	1.500 (1)	7.500
1959	1.500 (1)	7.500

(1) - A partir de 1957, nous avons adopté la moyenne arithmétique des années 1953 à 1958.

.../...

11 - LA FRAUDE

A ces résultats, il faut ajouter la fraude des bouilleurs de cru. Les Contributions Indirectes admettent comme ordre de grandeur, le chiffre de 200.000 hectolitres en alcool pur, soit, à 45% d'alcool, 450.000 hectolitres réels.

Cette estimation qui date de 1950 n'a pas été révisée depuis. Il paraît vraisemblable que l'accroissement considérable des taxes sur les alcools (qui sont passées de 16.600 Fr. l'hectolitre d'alcool pur en 1952 à 86.000 francs en 1955 et à plus de 110.000 frs. en 1957) a eu pour résultat de favoriser et d'augmenter l'importance de la fraude (1).

Rappelons le résultat d'un sondage involontaire, effectué en 1956, dans deux communes des Deux-Sèvres, d'où il ressort que la fraude a été égale à 1,59 fois les quantités déclarées comme relevant de l'allocation en franchise(2). L'estimation officielle de la fraude (200.000 hectolitres d'alcool pur), comparée à l'allocation en franchise pour 1956 (173.000 hectolitres) donne seulement le rapport 1,16 au lieu de 1,59. Bien qu'on ne puisse songer à extrapoler ce cas particulier, on peut penser que la quantité d'alcool produite en fraude par les bouilleurs de cru n'a pas diminué depuis 1950 et qu'elle a probablement augmenté.

Ces 450.000 hectolitres hors statistique sont écoulés de trois façons différentes :

- 1° - Une partie est vendue à bas prix, voire souvent donnée, par les bouilleurs de cru à leurs parents et amis. Pour être larges nous l'estimerons à 50 %, soit 225.000 hectolitres.
- 2° - Une partie sert à fabriquer les apéritifs clandestins (pastis) vendus en fraude principalement en Provence. Nous admettons que 100.000 hectolitres disparaissent ainsi annuellement.
- 3° - Le reste, soit 125.000 hectolitres, est écoulé par les petits détaillants et les cafés.

Mais cette répartition s'est modifiée au cours des années.

-
- (1) - Le nombre des bouilleurs de cru semble avoir diminué (3.102.382 bouilleurs de cru en 1951, 2.118.243 en 1957), mais le nombre des bouilleurs de cru varie avec l'importance de la récolte et 1957 a été une très mauvaise année pour les producteurs de vin, de cidre et de fruits. En revanche, il y a de plus en plus de distillateurs individuels qui ne sont pas déclarés comme bouilleurs de cru.
 - (2) - Revue "Population" N° 3 1958 page 408 "Privilège des bouilleurs de cru et Internement en milieu rural".

Il semble cependant que la consommation des eaux de vie en fraude ait suivi la même tendance à la baisse que la consommation officiellement constatée (1) alors que la consommation des apéritifs en fraude aurait tendance à augmenter. Depuis peu d'années, en effet, on fabrique de l'alcool à partir du sucre acheté dans le commerce, pour en faire des "pastis".

C'est pourquoi nous avons modifié progressivement la répartition précédente des 450.000 hectolitres en fraude et adopté la suivante, dont-il n'est pas nécessaire de souligner davantage le caractère arbitraire.

TABLEAU 45

- Répartition des alcools de bouilleurs de cru produits en fraude -
(milliers d'hectolitres réels)

ANNEES	Vente directe	Commerce des eaux de vie	Commerce des apéritifs
1950	225	145	80
1951	225	140	85
1952	225	135	90
1953	225	135	90
1954	225	130	95
1955	225	130	95
1956	225	125	100
1957	225	120	105
1958	225	115	110
1959	225	110	115
1960	230	105	125

(1) - D'après la fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière (Union Nationale des Cafetiers et Limonadiers).

.../...

B - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

La consommation des producteurs et de leurs proches, (autoconsommation) est fournie par les Contributions Indirectes (fraude non comprise, bien entendu), pour l'ensemble des eaux de vie. Il n'y a en effet, aucune déduction à faire subir à ces chiffres puisqu'il n'y a pas d'autoconsommation pour les apéritifs pas plus que pour le rhum, les eaux de vie de grain et les liqueurs.

Seule l'autoconsommation du Cognac a pu être mise à part grâce au Bureau National Interprofessionnel.

TABLEAU 46

- Consommation des récoltants -

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	
					- Milliers d'hectolitres d'alcool pur -							
Allocation en franchise	222,5	208	208	170	161	179,7	172,7	143,9	103,3	152,1	140,8	
Consommation taxée (1)	24,5	26	26	55	23	7,3	7,0	4,1	2,7	5,7	... (2)	
T o t a l	247	234	234	225	184	187	180	148	106	157,8	146	
					- Milliers d'hectolitres d'alcool pur -							
Dont :												
Cognac	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	
Autres eaux de vie	241	228	228	219	178	181	174	142	100	151	139	
T o t a u x	247	234	234	225	184	187	180	148	106	158	146	
					- Milliers d'hectolitres réels -							
Cognac	14	14	14	14	14	14	14	14	14	16	16	
Autres eaux de vie	536	506	506	486	396	402	386	316	224	336	312	
T o t a u x	550	520	520	500	410	416	400	330	238	352	328	

(1) - En sus de l'allocation en franchise (Statistiques et Etudes Financières : Produit des Contributions Indirectes par nature de taxe).

(2) - La donnée n'est plus fournie par les Indirectes, aussi le total (146) est-il estimé par nous.

12 - RECAPITULATION

Dans les tableaux suivants on trouvera récapitulées les diverses consommations d'eaux de vie et liqueurs en distinguant la consommation commercialisée connue, la consommation commercialisée inconnue (fraude) et l'autoconsommation des récoltants.

TABLEAU 47

- Consommation commercialisée -

(Milliers d'hectolitres réels)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cognac (1)	60,0	62,5	58,5	58,1	59,5	58,9	71,6	84,7	65,0	57,1	67,5
Armagnac (2)	12,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	17,7	17,5	17,7	12,0	12,8
Autres eaux de vie de vin (3)	53,3	33,4	28,8	51,7	37,0	37,6	38,2	36,3	40,0	35,0	33,0
Eaux de vie de marc (4)	44,0	45,0	56,0	56,0	55,0	77,0	74,0	76,0	59,0	80,0	73,0
Eaux de vie de cidre (5)	68,7	83,3	104,2	93,7	73,9	51,2	46,9	43,5	28,5	42,7	38,3
Eaux de vie de fruits (6)	22,6	22,6	22,6	18,0	18,0	9,0	6,8	5,7	6,8	4,5	4,5
Eaux de vie de fantaisie (7)	33,8	45,1	45,1	33,8	27,0	11,3	9,0	9,0	9,0	6,6	6,8
Eaux de vie de grain:(8)											
Genièvre	33,0	40,0	42,0	31,0	29,0	22,0	23,0	24,0	22,0	20,0	21,0
Whisky	1,4	3,0	4,2	6,8	5,3	8,0	9,7	8,4	8,3	14,0	20,0
Rhums :											
de marque (9)	106,7	126,7	117,8	117,8	108,9	82,2	88,9	86,7	77,8	69,0	69,0
courants (10)	292,0	350,0	326,0	325,0	295,0	246,0	274,0	270,0	236,0	210,0	205,0
Liqueurs (11)	70,6	72,8	71,3	67,3	62,4	61,4	63,4	67,2	60,4	62,8	60,0
Crèmes de cassis (12)	6,3	6,3	6,3	5,0	7,3	7,4	8,4	7,5	7,5	7,5	7,5
Totaux non compris la fraude	804,4	905,7	897,8	879,2	793,2	687,0	731,6	736,5	638,0	621,4	618,4
Fraude (13)	145,0	140,0	135,0	135,0	130,0	130,0	125,0	120,0	115,0	110,0	105,0
Totaux Généraux	950	1.046	1.033	1.014	923	817	857	856	753	731	723

- | | | | | |
|-------------------|---|-------------------------|---|-------------------|
| (1) - Tableau 27 | - | (5) - Tableau 35 | - | (9) - Tableau 41 |
| (2) - Tableau 29 | - | (6) - Tableau 36 | - | (10) - Tableau 42 |
| (3) - Tableau 30c | - | (7) - Tableaux 37 | | (11) - Tableau 43 |
| (4) - Tableau 32 | | (8) - Tableaux 38 et 39 | | (12) - Tableau 44 |
| | | | | (13) - Tableau 45 |

TABLEAU 48

- Consommation totale d'eaux de vie et liqueurs -

(milliers d'hectolitres réels)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Consommation commercialisée (1) .	950	1.046	1.033	1.014	923	817	857	856	753	731	723
Consommation des producteurs (2) .	550	520	520	500	410	416	400	330	238	352	328
Quantités vendues ou données par les producteurs (3) .	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225
Totaux	1.725	1.791	1.778	1.759	1.558	1.458	1.482	1.411	1.216	1.308	1.276

On voit que la consommation commercialisée contrôlée (non compris la fraude) ne représente guère plus de la moitié de la consommation totale des eaux de vie et liqueurs.

.../...

-
- (1) - Tableau 47.
 - (2) - Tableau 46.
 - (3) - Tableau 45.

CHAPITRE IV

LE CIDRE ET LA BIÈRE

I - LE CIDRE

A - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

Il n'existe pas, pour le cidre, de déclarations obligatoires de récolte comme en matière de vin. Il en découle que la consommation en franchise ne peut être connue avec précision. On dispose seulement des évaluations du Syndicat National des Cidriers. Il est probable qu'une partie de l'autoconsommation est, en réalité, vendue par les récoltants à des voisins.

- TABLEAU 49 -

Quantités de cidre autoconsommées
(millions d'hectolitres)

1950	11 à 12	1956	10 à 12
1951	14 à 15	1957	8 à 9
1952	10 à 11	1958	8
1953	13 à 14	1959	9 à 10
1954	12 à 13	1960	10
1955	11 à 12		

B - LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

Les quantités sont celles de la consommation taxée d'après les Contributions Indirectes (1). Les cidres servant à fabriquer les eaux de vie ont été déduits (2). Il y a une certaine fraude dont nous n'avons pu tenir compte.

- TABLEAU 50 -

- Consommation taxée -
(Milliers d'hectolitres)

1950	4.558	1954	3.566	1957	2.615
1951	4.467	1955	3.371	1958	2.247
1952	4.447	1956	2.839	1959	2.338
1953	3.902			1960	2.078

II - LA BIERE

Les statistiques antérieures à 1955 ne portent pas sur la totalité des ventes, un certain nombre de brasseries n'ayant pas répondu à l'enquête qui n'est devenue obligatoire qu'à dater du 1er janvier 1955. Il convient donc de faire subir aux chiffres des années 1950 à 1954 une augmentation. A vrai dire

(1) Statistiques et Etudes Financières, Produit des Contributions indirectes par nature de taxe (n° 142 page 1.634)
Une partie de la consommation taxée (20% environ) est représentée par le rendement légal (90 litres de cidre par hectolitre de fruits) qui sert de base d'imposition des pommes et poires achetées par les détaillants ou les simples particuliers qui fabriquent eux-mêmes leur cidre. Environ 80 % de la production provient des cidreries industrielles. La part du cidre fermier est de plus en plus faible.

(2) La quantité de cidre utilisée chaque année à la fabrication des eaux de vie de cidre atteint :

	Milliers d'hl d'alcool pur	Milliers d'hl de cidre nécessaires pour obtenir les hl d'alcool pur
1949-50	123	2.460
1950-51	199	4.000
1951-52	113	2.260
1952-53	154	3.080
1953-54	152	3.040
1954-55	157	3.140
1955-56	110	2.200
1956-57	90	1.800
1957-58	55	1.100
1958-59	90	1.800

cette augmentation devrait être variable selon le degré de la bière vendue. Faut de renseignements nous nous contenterons d'un taux uniforme pour toutes les qualités. Ce taux est estimé à 20 % (1).

Aux chiffres des ventes en France ainsi rectifiés nous avons retranché l'excédent des exportations (2) lesquelles ne portent que sur les bières fortes (5 degrés).

Les degrés selon lesquels les bières sont classées sont des degrés moyens. Ainsi la bière de 3°5, s'étale en réalité, de 3°3 à 3°9.

- TABLEAU 51 -

- Ventes totales en France de bières de différentes qualités -
(Milliers d'hectolitres)

ANNEES	5°	3°5	2°	1°2	TOTAL
1950	3.705	3.567	1.274	565	9.110
1951	4.150	3.398	1.052	396	9.000
1952	4.598	3.828	1.058	307	9.790
1953	4.955	3.930	890	244	10.020
1954	5.208	4.165	876	174	10.423
1955	5.711	4.741	1.166	218	11.836
1956	6.169	4.714	1.090	167	12.140
1957	7.899	5.508	1.152	129	14.688
1958	8.425	7.273	1.140	102	16.940
1959	9.308	7.635	1.041	89	18.073
1960	8.363	6.738	946	75	16.122

(1) Source : déclaration de fabrication et de vente de la bière en France d'après l'Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française publiées dans "Brasserie".

(2) Jusqu'en 1954, la statistique des douanes donne les importations et les exportations de bière en quintaux. Mais il s'agit tantoôt de poids net et tantôt de poids brut, selon les pays de provenance ou destinataires, de sorte qu'il est impossible de transformer ces quintaux en hectolitres. L'erreur introduite en négligeant les importations et les exportations n'est pas supérieure à l'erreur probable sur l'estimation des quantités non déclarées (taux de 20 %). A partir de 1955 voici la balance du commerce extérieur (en milliers d'hectolitres)

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Balanoe</u>
1955	87	349	- 262
1956	106	486	- 380
1957	124	709	- 585
1958	114	771	- 657
1959	149	693	- 544
1960	177	744	- 567

CHAPITRE V

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - LES EAUX MINÉRALES

Les importations d'eaux minérales étrangères étant négligeables on établit la consommation française à partir de la production, en enlevant les exportations (1).

La production est répartie en grandes bouteilles (90 centilitres), demies (45 centilitres) et quarts (22,5 centilitres). La répartition n'est pas faite à l'exportation. Nous avons supposé que, dans les bouteilles exportées et, par conséquent, dans les bouteilles restant en France, la proportion entre 90 centilitres, 45 et 22,5 centilitres était la même que dans la production. Au cas où il n'en serait pas ainsi, l'erreur introduite de ce fait serait infime puisque la consommation en France représente 97 % de la production.

- TABLEAU 52 -

- Nombre de "cols" d'eaux minérales -

ANNEES	Production	V e n t e s		
		France métropolitaine	Zone franc	Etranger
1950	548.238.000	505.057.000	29.295.000	13.886.000
1951	600.470.000	546.601.000	37.594.000	16.276.000
1952	656.395.455	602.635.844	34.194.699	19.564.912
1953	720.345.007	664.309.003	34.718.978	21.317.026
1954	756.956.905	699.747.714	34.037.611	23.171.580
1955	920.634.000	861.402.000	33.378.000	25.854.000
1956	937.543.000	880.395.000	32.753.000	24.395.000
1957	1.099.574.000	1.030.600.000	37.263.000	31.711.000
1958	1.018.991.000	940.385.000	49.522.000	29.084.000
1959	1.178.201.000	1.086.162.000	54.800.000	37.239.000
1960	1.202.000.000	1.105.000.000	60.000.000	36.800.000

(1) Source : Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux minérales

- TABLEAU 53 -

Répartition de la consommation des eaux minérales
(millions de cols)

ANNEES	Grandes bouteilles (90 centilitres)	$\frac{1}{2}$ bouteilles	$\frac{1}{4}$ bouteilles	Total
1950	404	15	86	505
1951	438	16	93	547
1952	475	18	110	603
1953	530	20	114	664
1954	560	24	116	700
1955	690	35	135	860
1956	710	35	135	880
1957	830	45	155	1.030
1958	823	16	102	941
1959	949	16	121	1.086
1960	987	16	102	1.105

B - LIMONADES, SODAS, COCA-COLA

Le Syndicat des fabricants de boissons gazeuses contrôle un grand nombre de petits artisans et un petit nombre de fabriques importantes. Un certain nombre de brasseries qui fabriquent des limonades et sodas font partie du Syndicat et sont comprises dans l'enquête faite en 1955, mais comme certaines brasseries ne font pas partie du Syndicat, les résultats sont légèrement inférieurs à la réalité.

Trois sortes de boissons sont vendues : les limonades, les sodas et le coca-cola. Le coca-cola est compris dans les sodas. Parmi les sodas, une petite proportion (peut-être 5 %) est constituée par des sodas aux jus de fruits, vendus plus cher (1).

Les résultats de l'enquête de 1955 sont donnés ci-après. Pour 1957 on sait que la vente des limonades a progressé de 15 % et celle des sodas de 25 % par rapport à 1955.

(1) Nous n'avons pas les éléments suffisants pour compter à part cette consommation de sodas aux jus de fruits et étant donnée sa faible importance relative il n'en sera pas tenu compte.

	<u>LIMONADES</u>		<u>SODAS et COCA-COLA</u>	
	<u>1955</u>	<u>1957</u>	<u>1955</u>	<u>1957</u>
Production en millions de litres	280	320	74	90
Capacité moyenne des bouteilles (1)	0,72 litre		0,23 litre	
Nombre de millions de bouteilles	390	445	320	400

Voici les données recueillies à l'I.N.S.E.E. d'une part, et auprès du Syndicat des Boissons gazeuses d'autre part.

- TABLEAU 54 -

	D'après l'I.N.S.E.E.	D'après le Syndicat des Boissons gazeuses	
		Millions de cols	Millions de litres
1952	346
1953	282
1954	287	520	...
1955	437	700	...
1956
1957	770	...	432
1958	700	...	384
1959	435
1960	410

Les renseignements I.N.S.E.E. étaient incomplets jusqu'en 1955. Compte tenu du fait que les été 1952, 1957 et 1959 ont été particulièrement chauds et secs, nous avons établi de très grossières estimations depuis 1950. Les millions de litres ont été transformés en millions de bouteilles dont les unes d'une contenance de 90 centilitres servent principalement à la limonade et les autres, de 0 l. 25 en moyenne servent aux sodas.

(1) Les bouteilles de limonade ont les capacités suivantes en centilitres : 50, 65, 90. Les bouteilles de soda : 18 et 25.

- TABLEAU 55 -

- Vente de limonades et sodas -
(en millions de bouteilles)

	TOTAL	D o n t	
		Grandes bouteilles	Petites bouteilles
1950	500	280	220
1951	500	270	230
1952	600	330	270
1953	500	260	240
1954	520	260	260
1955	700	340	360
1956	600	300	300
1957	750	350	400
1958	670	300	370
1959	760	350	410
1960	720	330	370

C - LES JUS DE FRUITS

On trouvera, dans l'annexe XVI, les renseignements sur la production communiqués par l'Union Nationale des producteurs et sur le commerce extérieur. De ces deux séries on devrait pouvoir tirer la consommation apparente. Malheureusement on se heurte aux difficultés suivantes :

1°) Les données sur la production concernent la France Métropolitaine, l'Algérie et la Côte d'Ivoire (pour les jus d'ananas). La statistique douanière distingue d'une part l'étranger et d'autre part la zone franc dans laquelle sont inclus des territoires comme le Maroc, producteurs et exportateurs de jus de fruits. Si on ajoute à la production les importations de la zone franc on compte deux fois l'Algérie et la Côte d'Ivoire. Si on les néglige on laisse de côté les importations des autres pays de la zone franc.

2°) A cela il faut ajouter les difficultés spéciales au jus de raisin : les importations de jus de raisin d'Algérie comprennent une proportion variable de moûts destinés à fabriquer des mistelles et, certaines années (1956) les exportations se trouvent démesurément gonflées par les achats allemands de moûts (ni centrifugés, ni filtrés) destinés à renforcer la production déficitaire de vin allemand et baptisé "jus de raisin" pour échapper aux droits de douane. Enfin, en ce qui concerne les jus concentrés, une partie est utilisée par les fabricants de limonade et sodas. Aussi n'est-il pas étonnant que les différents essais de chiffrage de la Consommation française de jus de fruits aient abouti, jusqu'ici, à des résultats divergents variant, pour 1957, de 257.000 à 345.000 hectolitres.

Quant aux concentrés de jus ils ne donnent, jusqu'en 1957, lieu à aucune consommation intérieure : ils sont ou exportés ou vendus à des fabricants de sodas aux jus de fruits. C'est seulement à partir de 1958 que certaines collectivités ont commencé à acheter des jus concentrés.

Pour plus de clarté nous diviserons les jus de fruits en jus métropolitains et en jus exotiques qui, n'étant pas fabriqués en France, sont entièrement importés. A l'aide des données de l'Annexe XVI, nous avons dressé le tableau 56. Ce tableau fournit la consommation "apparente" (production plus importations, moins exportations).

Jusqu'en 1955, les Douanes ne font aucune distinction entre les divers jus. A partir de 1956 la nomenclature distingue les entre les jus et, pour chacun d'eux, entre les récipients de plus d'un litre et de moins d'un litre.

En ce qui concerne les jus métropolitains, il y a des importations et des exportations de jus de pomme, de tomate, d'abricot. Pour les jus de raisin, nous ne tenons pas compte des importations, car, sous cette dénomination, n'entrent, en réalité, en France, que des "mistelles" en provenance des trois pays d'Afrique du Nord, mistelles qui sont destinés à la fabrication d'apéritifs. Les exportations consistent surtout en moûts de raisin destinés à la vinification en Allemagne. On peut donc admettre que jusqu'en 1960, la production métropolitaine est consommée en France. Mais cette production est très mal connue et les chiffres que nous reproduisons ne sont que grossièrement approximatifs.

En ce qui concerne les jus exotiques, il faut noter que les chiffres de production de jus d'orange et de pamplemousse qui sont fabriqués en Algérie et ceux de jus d'ananas qui sont fabriqués en Côte d'Ivoire et à la Martinique, peuvent dépasser la consommation métropolitaine, ces pays ayant une consommation locale propre, et leurs exportations n'étant pas limitées à la France. C'est pourquoi la statistique professionnelle de production de ces jus exotiques n'est ici d'aucun secours.

On trouvera à l'Annexe XVII un essai de recouplement des chiffres du tableau 56 à l'aide de la capacité des récipients (boîtes et verre) livrés pour les jus de fruits par les fabricants de boîtes et de bouteilles.

- TABLEAU 56

- Consommation des jus de fruits -

(milliers d'hectolitres)

A - de 1950 à 1955

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
Production	43	50	70	133	142	285
+ Importations de l'étranger	10 ?	15 ?	20	24	35	40
- Exportations	14	15	19	35	74	178
Consommation apparente	29 ?	50 ?	71	122	103	147

TABLEAU 56 (suite)

B - de 1956 à 1960

	Jus métropolitains				Jus exotiques		
	Pomme	Raisin	Tomate	Abri- cotset baies	Orange (2)	Pample- mousses (3)	Ananas
<u>1956</u>							
Production	25,0		25,0	9	-	-	-
Importations ..	4,2		3,5	1,3	34,0	28,3	33,0
Exportations ..	1,6		6,2	2,0	0	0	0
Consommation ..	27,6	(1)50,0	22,0	8,3	34,0	28,3	33,0
<u>1957</u>							
Production	45,0		18,0	12,3	-	-	-
Importations ..	2,2		2,0	2,7	40,2	39,7	40,3
Exportations ..	19,2		3,0	1,0	0	0	0
Consommation ..	28,0	(1)70,0	17,0	14,0	40,0	40,0	40,0
<u>1958</u>							
Production	53		11,0	11,5	-	-	-
Importations ..	2,4		0,7	3,2	28,6	29,0	31,9
Exportations ..	4,0		2,7	1,5	0	0	0
Consommation ..	51,4	80,0	9,0	13,2	28,6	29,0	32,0
<u>1959</u>							
Production	85	275	17,8	12,8	-	-	-
Importations ..	1,9	0	1,0	2,0	25,2	31,1	46,5
Exportations ..	31,8	185	3,2	3,4	0,4	0,2	0,5
Consommation ..	55,0	90	15,6	13,7	25,0	31,0	46,0
<u>1960</u>							
Production	117	330,0	22,0	17,0	-	-	-
Importations ..	2,4	0	1,6	2,9	39,0	32,8	53,2
Exportations ..	29	230	4,7	1,4	0,6	0,4	0,6
Consommation ..	90,0	100,0	19,0	18,5	38,4	32,4	52,6

(1) Les chiffres admis pour la consommation des jus de raisin soit 50.000 hectolitres en 1956 d'après le rapport présenté au Commissariat Général au Plan par le Groupe de Travail des jus de fruits et 80.000 hectolitres en 1957 d'après l'enquête du Service des Enquêtes économiques, mais ce dernier chiffre semble trop fort, et, pour conserver la proportion entre jus vendus en bouteilles et jus vendus en boîtes, nous l'avons ramené à 70.000 hectolitres.

(2) Y compris les jus sucrés.

(3) Y compris les jus de citron (d'ailleurs en très faible proportion)

En ce qui concerne les jus d'orange et de pamplemousse, il est probable que les importations de 1957 ont été largement excédentaires et ont donné lieu à des reports de stock sur 1958 et même 1959. La consommation de ces deux jus n'aurait, en réalité, pas diminué.

Pour les années 1950 à 1955 les statistiques douanières ne fournissent pas les détails par nature de jus. D'autre part les renseignements sur la production sont très imprécis. Aussi les chiffres du tableau 57 ci-après n'ont-ils, tout au moins jusqu'en 1955, que la valeur d'un ordre de grandeur permettant de fixer approximativement les idées.

- TABLEAU 57 -

- Consommation de l'ensemble des jus de fruits -

(Milliers d'hectolitres)

1950	30	1954	110	1958	243
1951	50	1955	150	1959	276
1952	70	1956	200	1960	351
1953	110	1957	250		

D - LES SIROPS

D'après l'Union Nationale des Producteurs de jus de fruits et sirops, la production serait de l'ordre de 15 millions de litres par an. D'autre part la quantité de sucre achetée par les fabricants de sirop est de l'ordre de 2.000 tonnes. Ces 2.000 tonnes permettent de fabriquer 4 millions de litres de sirops divers. Mais une partie de ces sirops est utilisée par les fabricants de liqueurs et de conserves de fruits au sirop.

E - RECAPITULATION

Les consommations des boissons sans alcool ont été récapitulées ci-dessous. Les seuls résultats précis sont ceux qui concernent les eaux minérales. Les autres sont plus ou moins imprécis.

- TABLEAU 58 -

Consommation des boissons sans alcool

(en milliers d'hectolitres)

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Eaux minérales	5.450	6.720	6.900	8.080	7.710	8.885	8.915
Limonades, sodas, Coca-cola	3.000	3.960	3.320	4.150	3.625	4.200	3.920
Jus de fruits	110	150	200	250	243	276	351
Sirops	150

La consommation des limonades et sodas est plus sensible que celle des autres boissons à la chaleur des étés (1955, 1957, 1959).

DEUXIEME PARTIE

LES VALEURS

CHAPITRE I

LES VINS

A - LES VINS COURANTS

1 - L'AUTOCONSOMMATION

Pour calculer la valeur de l'autoconsommation on a adopté le prix moyen annuel à la production indiqué par les Contributions Indirectes (1) et on l'a appliqué aux quantités calculées au tableau 9. S'il est vrai que le vin de sucre et la piquette ont une valeur inférieure à celle du vin le plus ordinaire, en contre partie une très minime partie du vin autoconsommé est du vin d'appellation contrôlée. Cette petite quantité ne porte que sur les vins de la classe IV, car les producteurs de vin de haute qualité achètent leur vin ordinaire dans le commerce. On trouvera ci-dessous les résultats du calcul avec et sans la fraude.

Bien entendu, les résultats y compris la fraude sont aléatoires, mais sans doute plus proches de la réalité que les résultats non compris la fraude.

.../...

(1) A partir de 1957, les Contributions Indirectes ont procédé à un relevé hebdomadaire des prix de vente à la propriété ou dans les coopératives de vinification, à Montpellier, Béziers et Perpignan. Ces prix sont relevés au degré-hectolitre pour des vins de 10° à 11° et on en a fait la moyenne arithmétique simple. Une pondération précise n'est pas possible puisque l'on ignore les quantités correspondant à chaque degré et fraction de degré.

- TABLEAU 60 -

Valeur de la consommation des producteurs

Années	Quantités autoconsommées (1)		Prix à la production le litre	Valeurs (milliards d'anciens francs)	
	sans la fraude	avec la fraude		sans la fraude	avec la fraude
1950	10.500	11.550	35	37	40
1951	13.000	14.300	30	39	43
1952	12.440	13.680	30	37	41
1953	12.000	13.200	28	34	37
1954	11.800	13.000	28	33	36
1955	12.265	13.500	28	34	38
1956	11.600	12.760	31	36	40
1957	9.500	10.000	46	44	46
1958	8.200	9.000	80	66	72
1959	10.700	11.800	52	55	60
1960	11.000	12.200	50	55	61

2 - LA CONSOMMATION COMMERCIALISEE

Le vin qui sort des chais des récoltants est vendu :

- soit à des négociants
- soit, directement, à des particuliers et à des détaillants (dans les communes rurales).

La vente à des négociants est, de beaucoup, la plus importante.

La vente directe à des particuliers, non détaillants ou tenanciers de débits de boissons, ne représente qu'une part très faible du total des ventes. Dans l'ignorance où nous sommes de son importance exacte, nous n'en tiendrons pas compte. Cette omission peut entraîner une très légère erreur par excès du calcul des valeurs, puisque ces vins sont vendus aux particuliers à des prix plus faibles que le prix de détail, le particulier devant faire lui-même la mise en bouteilles. Dans le cas de la vente directe aux détaillants, le prix payé par le consommateur est pratiquement le même que si le vin était passé par un négociant.

Prix des vins courants :

Les prix des vins courants sont fixés au degré. Ils sont observés par l'I.N.S.E.E.

- 1°) A Paris pour les vins de 10°, de 11° et le vin bouché.
- 2°) Dans les 17 villes chefs-lieux de Direction Régionale pour les vins de 10°, sauf quelques exceptions (vins de 11°).

(1) En milliers d'hectolitres (voir tableau 9).

Pour les villes de Province, on a ramené les quelques observations de prix du vin de 11° au prix du vin de 10°, en diminuant de 12 % ces prix observés (écart observé à Paris) et on a calculé un prix moyen pondéré du vin de 10° en affectant à chaque ville un coefficient de pondération proportionnel à sa population agglomérée : Poitiers (50.000 habitants) = 1, Bordeaux (400.000 habitants) = 8, etc....

Voici le résultat de ces observations :

- TABLEAU 61 -

Prix moyen au détail du litre de vin rouge courant (anciens francs)

Années	A PARIS				Moyenne pondérée des 17 chefs-lieux de Direction Régionale			
	Vin à la tireuse		Vin bouché		10°	11°	12°	Moyenne
	10°	11°	10°	11°				
1950	63,6		71,4				
1951	53,6		66,0				
1952	59,7		72,9	61			
1953	58,1	66,8	71,6	58,8			
1954	58,6	67,0	71,7	58,6			
1955	58,0	66,3	71,3	59,8			
1956	66,6	73,5	83	64			
1957	77	82	92	74			
1958	112	109	140	135		135
1959	114	121	142	100		160	137
1960	102	113	123	143	(1)	139	150	139

(1) Vin de 9°,5 à Montpellier : 0, f,96 le litre.

A mesure que le pouvoir d'achat s'est élevé, depuis 1948, la consommation s'est portée des degrés faibles vers les degrés élevés. En attendant de nouvelles précisions sur ce point, il a été admis, que la moyenne des vins courants vendus pesait 10°3 en 1950 et s'est élevée progressivement jusqu'à 11° en 1957. Ce sont les importations de vin d'Algérie qui relèvent le degré moyen des vins courants. Depuis 1957, il semble que le degré moyen n'augmente plus.

On a tracé une oblique à travers ces prix pour le vin à la tireuse, en remarquant que, en 1953, 1954 et 1955, le vin de 11° était vendu à Paris 14 % au dessus du prix du vin de 10° et en appliquant cette proportion aux années antérieures. On a supposé qu'à partir de 1950, le degré augmentait de 1/10 par an et que le prix du vin montait, chaque année, de 1/10 de la distance entre le prix du vin de 10° et celui du vin de 11°, jusqu'en 1957.

Ayant ainsi obtenu le prix moyen pondéré du vin à la tireuse, on a tracé une autre oblique entre ces prix et ceux du vin bouché. D'après les renseignements fournis par la Confédération Nationale des Vins et Spiritueux, la part du vin bouché dans la consommation totale de vin courant qui était négligeable avant la guerre était de l'ordre de 20 % en 1950 et avait atteint 50 % en 1956(1). Nous avons supposé que ce pourcentage augmentait régulièrement de 5 % par an, de 1950 à 1956 et continuait par la suite, à cadence plus rapide, le vin à la tireuse n'étant plus vendu que dans les campagnes depuis 1958. Ces diverses opérations sont résumées au tableau 62.

Les vins destinés à l'Armée seront comptés au prix payé par l'Intendance.

- TABLEAU 62 -

Calcul du prix moyen pondéré du litre de vin au détail

(en anciens francs)

Années	Degré moyen	Prix du vin rouge		Coefficients de pondération		Moyenne pondérée vin rouge	Prix pour vin blanc et rosé
		Tireuse	Bouché	Tireuse	Bouché		
1950	10°3	66,3	74,4	80 %	20 %	67,9	76,7
1951	10°4	56,6	69,7	75 %	25 %	59,9	67,7
1952	10°5	63,9	78,0	70 %	30 %	68,1	77,0
1953	10°6	63,0	77,6	65 %	35 %	68,1	77,0
1954	10°7	64,3	78,7	60 %	40 %	70,1	79,2
1955	10°8	64,5	79,3	55 %	45 %	71,2	80,5
1956	10°9	66,4	82,40	50 %	50 %	74,4	84,1
1957	11°	77	92	45 %	55 %	85,3	96,4
1958	11°	112	140	35 %	65 %	130,0	146,9
1959	11°	114	140	25 %	75 %	133,0	152,6
1960	11°	113	141	15 %	85 %	136,0	156

Valeur des vins courants commercialisés

Selon les recherches de M. FOURASTIE, le taux de marque des détaillants, pour le litre de vin rouge est de 12 %. En enlevant 12 % aux prix obtenus au tableau 62, et en multipliant par les quantités enregistrées au tableau 10, nous obtiendrons la valeur de la consommation au prix de gros.

(1) A Paris, on ne vend plus que du vin bouché.

- TABLEAU 63 -

Valeur de la consommation du vin courant commercial

(aux prix de gros)

(anciens francs)

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Prix de gros du litre de :		Valeur du vin commercial	Achats de l'intendance	Total (milliards)
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé			
	(1)	(1)	(2)	(2)	milliards		
1950	30.730	7.690	59,75	67,50	236	1	237
1951	29.404	7.352	52,70	59,60	199	1	200
1952	30.994	7.762	59,90	67,80	238	2	240
1953	31.553	7.888	59,90	67,80	243	2	245
1954	32.966	8.241	61,70	69,70	261	2	263
1955	34.102	8.526	62,65	70,80	274	2	276
1956	34.320	8.580	65,50	74,0	288	2	290
1957	37.014	9.253	75,10	84,80	357	2	359
1958	34.208	8.552	114,4	129,3	502	1	503
1959	33.300	8.325	117,0	134,3	501,4	1,3	503
1960	33.668	8.460	119,7	137,3	521	1,0	522

(1) Tableau 8 - (2) Tableau 62 moins 12 %.

Mais une partie importante du vin courant commercial est consommée hors du domicile (Hôtels, cafés, cantines, restaurants). Selon les renseignements fournis par la profession, cette quantité peut-être évaluée, approximativement, à 15 %. Nous compterons donc 85 % de la consommation au prix de détail et 15 % au prix d'achat du vin par les établissements, c'est-à-dire au prix de gros.

- TABLEAU 64 -

Valeur de la consommation du vin à emporter

(aux prix de détail)

(anciens francs)

Années	Quantités (milliers d'hectol.)		Prix du litre au détail (1)		Valeur (milliards)
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé	
1950	26.117	6.537	67,9	76,7	228
1951	24.987	6.248	59,9	67,7	192
1952	26.335	6.598	68,1	77,0	230
1953	26.820	6.705	68,1	77,0	234
1954	28.021	7.005	70,1	79,2	252
1955	28.987	7.247	71,2	80,5	265
1956	29.172	7.293	74,4	84,1	278
1957	31.462	7.865	85,3	96,4	344
1958	29.077	7.269	130,0	146,9	485
1959	28.305	7.076	133,0	152,6	484
1960	28.764	7.190	136,0	156,0	503

(1) Tableau 62.

- TABLEAU 65 -

Valeur de la consommation du vin à consommer sur place

(aux prix de gros)

(anciens francs)

Années	Quantités (milliers d'hectol.)		Prix du litre en gros (1)		Valeur (milliards)
	Vin rouge	Vin blanc et rosé	Vin rouge	Vin blanc et rosé	
1950	4.614	1.153	59,75	67,50	35
1951	4.417	1.104	52,70	59,60	30
1952	4.657	1.164	59,90	67,80	36
1953	4.732	1.183	59,90	67,80	36
1954	4.945	1.236	61,70	69,70	39
1955	5.115	1.279	62,65	70,80	41
1956	5.148	1.287	65,50	74,0	43
1957	5.552	1.388	75,10	84,80	54
1958	5.131	1.283	114,40	129,30	75
1959	4.997	1.249	117,0	134,3	76
1960	5.076	1.270	119,7	137,3	78

(1) Tableau 63.

Ces résultats sont moins sûrs que ceux du calcul au prix de gros, puisque la ventilation entre vin à emporter et vin à consommer sur place n'est qu'approximative (15 % à consommer sur place signifie entre 12 % et 18 %). La valeur de la consommation sur place se trouve entachée d'une erreur relative de 20 à 25 %, mais l'erreur sur le vin à emporter ne doit pas atteindre 5 % du fait de la ventilation.

Il ne faut pas prendre dans les tableaux 64 et 65 les quantités de vin rouge et de vin blanc à consommer sur place et à emporter. Elles n'y figurent que pour les besoins du calcul. En réalité la proportion de vin blanc est beaucoup plus forte dans le vin à consommer sur place et est plus faible dans le vin à emporter.

L'insuffisance des quantités de vin blanc (et rosé) consommées sur place, par rapport à la réalité, a pour conséquence une très légère sous-estimation de la valeur du vin à consommer sur place et une très légère sur-estimation de celle du vin à emporter (de l'ordre du milliard d'anciens francs).

- TABLEAU 66 -

Récapitulation des valeurs de la consommation du vin courant
(en milliards d'anciens francs)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors domicile (prix de gros)	Dépenses de l'intendance	Total du vin commercial	Autoconsommation (1)
1950	228	35	1	264	40
1951	192	30	1	223	43
1952	230	36	2	268	41
1953	234	36	2	272	37
1954	252	39	2	293	36
1955	265	41	2	308	38
1956	278	43	2	323	40
1957	344	54	2	400	46
1958	485	75	1	561	72
1959	484	76	1,3	561	60
1960	503	78	1	582	61

(1) Y compris la fraude

Pour la consommation à domicile, l'extrapolation de l'enquête "20.000 budgets" faite en 1956 donne 265 milliards, chiffre très voisin de celui qui figure dans la première colonne du tableau 66, pour l'année 1956.

Aucune question n'était posée pour les consommations hors du domicile.

B - LES VINS DE CHAMPAGNE

Les quantités de vins d'appellation consommées annuellement figurent au tableau 13 avec leur répartition entre vins de Champagne, et autres vins d'appellation auxquels il faut ajouter les vins d'Alsace, les vins doux naturels étant portés dans les "apéritifs".

Répartition de la consommation

Le nombre des bouteilles de Champagne consommées, chaque année, sur le marché intérieur français, se trouve au tableau 11.

D'après le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, les "grands Champagnes" (1) représentent 1/3 de la consommation totale. Ils sont principalement consommés dans les cabarets et restaurants de luxe et il en reste au moins 20 % (nous admettrons 25 %) pour la consommation à domicile.

(1) La délimitation entre "Grands Champagnes" et "Autres Champagnes" a été établie par le C.R.E.N.O.C. d'après les prix.

Les autres champagnes représentent les 2/3 du nombre total de bouteilles consommées. La consommation en famille porte surtout sur les moins chers, à l'occasion des fêtes de famille. La moitié (environ) de ces champagnes est bue dans les manifestations publiques.

Ces renseignements nous ont permis d'établir la ventilation suivante qui n'est qu'approximative.

- TABLEAU 67 -

Milliers de bouteilles de champagne consommées

Années	Grands Champagnes 30 %		Autres Champagnes (70 %)		Total 100 %
	Consommés à domicile 8 %	Consommés hors du domicile 22 %	Consommés à domicile 35 %	Consommés hors du domicile 35 %	
1950	1.555	4.665	6.600	6.616	19.439
1951	1.659	4.977	7.050	7.051	20.737
1952	1.485	4.454	6.310	6.310	18.559
1953	1.544	4.633	6.564	6.565	19.306
1954	1.786	5.360	7.593	7.593	22.332
1955	2.045	6.135	8.691	8.691	25.562
1956	2.526	7.578	10.734	10.735	31.573
1957	2.760	8.280	11.730	11.730	34.500
1958	2.207	6.621	9.379	9.380	27.587
1959	2.298	6.895	9.769	9.769	28.731
1960	2.828	8.486	12.021	12.022	35.357

Les prix

Les prix des bouteilles ont été relevés dans le catalogue des prix de vente au détail d'une grande maison spécialisée. Etant donné leur grande dispersion, les prix ont été divisés en quatre classes :

- 1 - Marques bon marché (de 550 fr. à 650 fr. au catalogue de 1955).
- 2 - Marques moyennes (de 685 fr. à 750 fr. au catalogue 1955).
- 3 - Marques supérieures (de 900 fr. à 1.000 fr. au catalogue de 1955).
- 4 - Grandes marques (au-dessus de 1.100 fr. au catalogue de 1955).

A l'intérieur de chaque classe, on a calculé la moyenne arithmétique des prix. Pour établir un prix moyen pondéré entre les classes, on a admis que les classes 3 et 4 correspondaient aux "Grands Champagnes" et les classes 1 et 2 aux "autres champagnes" et que :

- La classe 1 représente 40 % des ventes (ensemble 70 %
- La classe 2 représente 30 % des ventes)
- La classe 3 représente 20 % des ventes (ensemble 30 %
- La classe 4 représente 10 % des ventes)

Dans ces conditions, on aboutit aux prix moyens pondérés suivants :

- TABLEAU 68 -

Prix moyen au détail de la bouteille de champagne
(anciens francs)

Années	Classes 1 et 2	Classes 3 et 4
1950	540 fr.	740 fr.
1951	560 fr.	835 fr.
1952	700 fr.	1.140 fr.
1953	700 fr.	1.135 fr.
1954	680 fr.	1.110 fr.
1955	650 fr.	1.020 fr.
1956	650 fr.	1.040 fr.
1957	696 fr.	1.080 fr.
1958	900 fr.	1.325 fr.
1959	1.010 fr.	1.500 fr.
1960	1.012 fr.	1.500 fr.

Les valeurs

La Commission Consultative de surveillance des prix du vin et des spiritueux (1) admet, pour les vins nobles, que les détaillants majorent leur prix d'achat de 33 % pour la vente à emporter. D'après la Fédération de l'Hôtellerie, les restaurants et cafés achètent le vin au même prix que l'achètent les détaillants, ce qui représente par rapport au prix de détail, une baisse de 25 %. Ces deux renseignements concordent. C'est cette baisse de 25 % que nous avons appliqués aux vins de Champagne achetés par les hôtels, cafés, restaurants et autres lieux publics. On trouvera le détail du calcul dans l'annexe IV.

Au total, on obtient les valeurs suivantes qui semblent ne pas devoir s'éloigner de plus de 10 % de la réalité.

(1) Au Ministère de l'Agriculture.

- TABLEAU 69 -

Dépenses pour l'achat de Champagne
(milliards d'anciens francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Consommation à domicile	4,6	5,2	6,0	6,2	7,0	7,6	9,4	10,9	11,1	13,0	16,3
Consommation hors du domicile	5,4	6,2	7,2	7,5	8,5	9,1	11,3	13,0	13,1	15,4	18,7
TOTAL	10,0	11,4	13,2	13,7	15,5	16,7	20,7	23,9	24,2	28,4	35,0

La valeur des vins mousseux importés se trouve dans celle des Autres Vins d'Appellation d'origine contrôlée.

2 - LES AUTRES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

a - Répartition de la consommation

Les prix des vins d'appellation d'origine contrôlée varient selon les qualités dans la proportion de 1 à 10. On ne peut donc se contenter d'une simple moyenne arithmétique des prix, il est nécessaire de pondérer les prix par les quantités vendues.

C'est pourquoi, avec l'aide de l'I.N.A.O. (1) nous avons réparti ces vins en quatre classes (voir Annexe V) groupant les vins en quatre niveaux moyens de prix de vente :

- Classe I : par exemple premier et deuxième crus de Bordeaux, Grands Bourgognes
- Classe II : troisième et quatrième crus classes de Bordeaux, noms de communes de Bourgogne, Riesling et Traminer
- Classe III : par exemple les crus du Beaujolais, des Côtes du Rhône, de la Loire, de nombreux vins de Bordeaux
- Classe IV : par exemple les noms de régions comme : Beaujolais, Mâcon, Entre Deux-mers, Bergerac, les Rosés d'Anjou, les Sylvaner.

(1) Institut National des Appellations d'Origine.

Cette classification est, incontestablement, arbitraire. Les noms des vins ne suffisent pas à les classer et le millésime joue un rôle capital : pour un même cru, entre une "grande année" et une année médiocre, le prix peut varier du simple au triple, ce qui suffit à faire passer le vin de la classe II à la classe III ou même IV. Pour les grands crus, les bouteilles d'une même année voient leurs prix relatifs se modifier d'une façon très sensible, à mesure qu'ils vieillissent, selon que tel vin a été très recherché et se trouve près d'être épuisé ou que tel autre a été dédaigné et menace de rester invendu. Dans l'impossibilité de respecter à la fois une classification par nom et une classification par valeur, il a été établi une cote mal taillée en accord avec l'I.N.A.O. (On la trouvera à l'Annexe V).

La ventilation entre les 4 classes de l'Annexe V a été opérée avec l'aide de l'I.N.A.O. à partir des statistiques des "sorties des chais des récoltants". On la trouvera à l'Annexe VI.

Quelle que soit la part très grande des hypothèses arbitraires que nous avons du émettre, on peut se rendre compte qu'en quantité :

- La classe I représente environ 5 % de la consommation totale.
- La classe II représente en gros 15 % de la consommation totale.
- La classe III représente en très gros 40 % de la consommation totale.
- La classe IV représente en très gros 40 % de la consommation totale, proportions qui ne sont pas les mêmes que celles des récoltes.

Ce sont ces proportions très grossières que nous avons appliquées aux chiffres de la consommation des différentes années pour répartir ces consommations entre les quatre classes de vins. Cependant, nous avons tenu compte d'un certain déplacement du pourcentage de la consommation pour les années 1950 et 1951, au désavantage des vins de la classe IV, que, pour éviter de payer les droits spéciaux aux appellations contrôlées alors en vigueur, le commerce vendait comme "Vins de marque" sans appellation, à un tarif d'ailleurs supérieur à celui des vins courants (vins déclassés à la propriété). Ce supplément de valeur sera compté à part.

- TABLEAU 70 -

Répartition de la consommation
(milliers d'hectolitres)

Années	Consommation totale (1)	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	1.620	81	243	810	486
1951	2.452	123	368	1.225	736
1952	3.446	173	518	1.720	1.035
1953	4.257	214	643	2.135	1.285
1954	3.642	182	548	1.820	1.095
1955	3.228	162	486	1.610	970
1956	3.496	175	527	1.744	1.050
1957	2.817	142	425	1.400	850
1958	2.744	138	414	1.365	828
1959	3.028	152	456	1.510	910
1960	3.460	174	520	1.716	1.050

(1) Voir tableau 15.

- TABLEAU 71 -

Répartition de la consommation entre les différentes classes d'A.O.C.
autres que le Champagne
(millions de bouteilles)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	11	32	108	65
1951	16	49	163	98
1952	23	69	230	138
1953	28	86	285	171
1954	24	73	243	146
1955	22	65	216	129
1956	23	70	234	140
1957	19	57	188	113
1958	18	55	184	110
1959	21	61	202	121
1960	23	69	230	140

D'après les indications qui nous ont été fournies par la profession, nous avons admis la répartition suivante :

- TABLEAU 72 -

Répartition en % de la consommation entre consommation à domicile
et consommation hors domicile (1) pour les A.O.C. autres que le Champagne

Classes	Consommation à domicile	Consommation hors du domicile
I	50 %	50 %
II	66 %	33 %
III	75 %	25 %
IV	75 %	25 %

Sur ces bases on a établi la répartition du nombre des bouteilles entre consommation familiale et hors du domicile pour chacune des quatre classes de vin. On la trouvera à l'Annexe VI.

(1) Moyenne entre les indications du Négoce et les résultats d'une enquête faite par une grande maison d'apéritifs.

L'augmentation des droits sur les spiritueux (depuis 1954) se traduit par une augmentation de la consommation au comptoir de certains vins d'appellation des classes III et surtout IV (Beaujolais, Muscadet, Anjou).

b - Les prix

On a calculé à l'intérieur de chacune des 4 classes, la moyenne arithmétique des prix du catalogue d'une grande maison spécialisée, pour chacune des appellations de l'Annexe V (Bourgogne, Bordeaux, Vins de la Loire, Vins d'Alsace, etc...) et on a pondéré ces moyennes par l'importance relative de la consommation de l'année 1952 telle qu'elle ressort de l'Annexe V (1).

En gros les vins de la classe I correspondent aux bouteilles vendues 450 Fr. et au dessus dans le tarif 1955 de la dite maison, les vins de la Classe II aux bouteilles vendues de 260 Fr. à 400 Fr., les vins de la classe III aux bouteilles vendues de 170 Fr. à 250 Fr., ceux de la classe IV aux bouteilles vendues entre 100 et 160 Fr.

- TABLEAU 73 -

Prix moyens des bouteilles
(anciens francs)

Années	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950	450	254	165	110
1951	450	268	161	107
1952	440	272	166	111
1953	480	282	172	113
1954	500	300	178	113
1955	555	330	203	140
1956	590	330	210	140
1957	637	346	228	170
1958	728	414	336	252
1959	900	505	378	255
1960	990	580	390	250

(1) Par exemple, pour la classe I, les Bordeaux et les Bourgognes figurant seuls et à égalité, on attribué le poids 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bordeaux de la classe I et 50 % à la moyenne des prix des bouteilles de Bourgogne de la même classe.

On trouvera, à l'Annexe VI, le prix moyen des bouteilles de vins à A.O.C. exportées de 1956 à 1960. Ces prix moyens (taxes non comprises) se tiennent entre les prix des classes II et III plus près de ceux de la classe III qui est la plus abondante. Ils semblent donc corroborer les prix du tableau 73.

Quant aux vins dits "de marque" qui provenaient en 1950, 1951 et 1952, du déclassement des vins d'appellation, ils ont déjà été comptés dans la consommation taxée des vins courants au prix de ce vins courants. Or, ils étaient vendus à un prix moyen supérieur de 40 % environ, c'est-à-dire 25 à 30 anciens francs de plus par litre.

c - Les valeurs

Le produit des quantités (Annexe VI) par les prix (Tableau 73) a été fait en admettant, pour la consommation hors du domicile, que les prix d'achat par les établissements (restaurants, cafés, cabarets, ...) sont inférieurs de 25 % aux prix de détail (renseignement fourni par la Fédération de l'Hôtellerie, Restaurants et Cafés et par la Commission consultative de surveillance des prix).

A ces valeurs, nous ajouterons, pour 1950 et 1951, à la consommation hors du domicile, le supplément de valeur pour les vins de marque (puisque ces vins sont déjà comptés dans les vins courants au tarif des vins courants, pour 85 % à la consommation à domicile). On trouvera ces calculs à l'Annexe VII.

En additionnant :

- la consommation à domicile comptée au prix de détail,
 - la consommation hors du domicile comptée au prix de gros,
- on arrive aux résultats suivants, qui ne représentent qu'un ordre de grandeur, à 30 % près en plus ou en moins, pour la répartition entre consommation à domicile et hors du domicile. Mais compte tenu de la compensation qui s'opère entre les deux consommations le total est beaucoup moins imprécis (peut-être à 10 % ou 20 % près).

Il n'y a pas à compter l'autoconsommation, parce qu'elle est déjà comprise dans celle du vin courant (1).

L'enquête sur 20.000 budgets de famille, exécutée par l'I.N.S.E.E. pour le compte du C.R.E.D.O.C., aboutit, par extrapolation à 26 milliards pour la consommation à domicile des vins à A.O.C. (y compris le Champagne et les vins doux naturels) pour l'année 1955. Ce résultat manifestement très insuffisant, laisserait une part beaucoup trop large à la consommation hors du domicile. Il s'explique par le fait que les achats de vins à A.O.C. sont peu fréquents dans un budget de ménage, et par suite très mal relevés dans l'enquête.

(1) Il n'y a pas de statistique distincte de la consommation non taxée pour les vins d'appellation.

- TABLEAU 74 -

Valeur totale de la consommation des vins d'appellation contrôlée
autres que le Champagne et les vins doux naturels (1)
(en milliards d'anciens francs)

Années	Consommation à domicile (prix de détail)	Consommation hors du domicile (prix de gros)
1950	28,9	8,5
1951	41,7	12,9
1952	57,7	18,6
1953	74,2	23,9
1954	65,4	21,2
1955	66,9	21,6
1956	73,8	23,8
1957	65,7	21,0
1958	89,0	27,4
1959	110,0	34,9
1960	131,8	41,9

(1) Voir Annexe VII.

C - RECAPITULATION

Les résultats obtenus sont récapitulés dans les tableaux 75 et 76.

- TABLEAU 75 -

Valeur des vins consommés aux prix de gros
(en milliards d'anciens francs)

Années	Vins courants (1)			Vins à A.O.C. (3)		Totaux
	Autoconsomma- tion des producteurs (2)	Commercialisés		Champagne	Autres vins	
		Commerce	Intendance militaire			
1950	70	236	1	9	30	346
1951	76	199	1	10	44	330
1952	83	238	2	12	62	397
1953	80	243	2	12	80	417
1954	82	261	2	14	70	429
1955	86	274	2	15	72	449
1956	86	288	2	18	79	473
1957	80	357	2	21	70	530
1958	108	502	1	21	94	726
1959	138	503	1,3	25	119	786
1960	146	522	1,0	31	140	840

- TABLEAU 76 -

Valeur de la consommation des vins à domicile (aux prix de détail)
(en milliards d'anciens francs)

Années	Autoconsommation (prix à la production) (4)	Commercialisé à domicile		
		Vins courants (5)	Vins à A.O.C. (6)	Total
1950	40	228	34	262
1951	43	192	47	239
1952	41	230	64	294
1953	37	234	80	314
1954	36	252	72	324
1955	38	265	75	340
1956	40	278	83	361
1957	46	344	77	421
1958	72	485	100	585
1959	60	484	123	607
1960	61	503	148	651

(1) Tableau 63.

(2) Par souci de cohérence, on a donné à l'autoconsommation la valeur fictive qu'elle aurait eue aux prix de gros.

(3) Tableaux 69 et 74, avec diminution de 25 % de la valeur de la consommation à domicile.

(4) Tableau 60.

(5) Tableau 64.

(6) Tableaux 69 et 74.

- TABLEAU 77 -

Valeur de la consommation des vins hors domicile aux prix de gros
(en milliards d'anciens francs)

Années	Vins courants (1)	Vins à A.O.C. (2)	Totaux
1950	35	14	49
1951	30	19	49
1952	36	26	62
1953	36	31	67
1954	39	30	69
1955	41	31	72
1956	43	35	78
1957	54	34	88
1958	75	41	116
1959	76	50	126
1960	78	60	138

(1) Tableau 66.

(2) Tableaux 69 et 74.

N.B. : Pour transformer les hectolitres en nombre de bouteilles, on s'est servi des correspondances suivantes :

Champagne (0¹,80) - 125 bouteilles par hectolitre

Autres vins (0¹,75) }
Vins d'Alsace (0¹,72) } 133 bouteilles par hectolitre.

CHAPITRE II

LES APÉRITIFS

I - LES APÉRITIFS A BASE DE VIN (1)

a - LES PRIX

Les prix moyens annuels des apéritifs à base de vin ont été calculés en prenant la moyenne :

- a - des observations mensuelles de prix de l'I.N.S.E.E. et du tarif d'une grande maison spécialisée pour le Dubonnet et le St-Raphaël (ces deux séries de prix sont presque identiques);
- b - du tarif de la maison spécialisée pour le Noilly-Prat, le Kina Rok, le Cinzano, le Martini.

Voici le résultat de ce calcul dont on trouvera le détail à l'Annexe VIII.

(1) Nous rappelons qu'il n'est pas certain malgré la position des Contributions Indirectes, à laquelle nous nous sommes finalement rallié, que les apéritifs du type "Amers" et "Gentiane" acquittent la surtaxe spéciale des apéritifs à base d'alcool. Certains de ces apéritifs ne titrant que 18 % d'alcool rentreraient dans la statistique des apéritifs à base de vin, dont il faudrait alors les déduire. Les apéritifs anisés seraient alors augmentés d'autant.

- TABLEAU 78 -

Prix moyen au litre des apéritifs à base de vin
(anciens francs)

1950	395 Fr.	1954	540 Fr.	1958	830 Fr.
1951	400 Fr.	1955	590 Fr.	1959	930 Fr.
1952	460 Fr.	1956	620 Fr.	1960	920 Fr.
1953	480 Fr.	1957	680 Fr.		

b - LA REPARTITION DES VENTES

D'après les résultats d'enquêtes fragmentaires menées par une importante Maison, les apéritifs à base de vin sont consommés pour 40 % au café et pour 60 % à domicile. Depuis 1952, la vente des apéritifs à emporter paraît s'être développée au détriment des livraisons aux établissements (cafés, etc ...). Il s'agit là en partie, d'une apparence car, en fait, ainsi que nous l'avons dit dans l'introduction, les établissements achètent de plus en plus chez le détaillant afin d'éviter les facturations (ce qui leur permet de diminuer leurs déclarations de chiffres d'affaires).

De ce fait, la remise dont bénéficient les établissements en achetant en gros (remise qui était de 20 % jusqu'en 1952) ne joue plus que sur une partie de plus en plus réduite de leurs achats. Nous avons admis que la remise moyenne s'est abaissée à 15 % en 1953 (année de l'augmentation des taxes) puis à 10 % en 1954, à 8 % en 1955, 7 % en 1956 et 1957, 6 % en 1958 et 1959, 5 % en 1960. On trouvera cette répartition au tableau 79.

Il n'en reste pas moins que le développement récent de la télévision s'accompagne d'un transfert d'une partie de la consommation de café à la consommation à domicile (on invite des amis et on leur sert à boire). Nous en avons tenu compte en abaissant pour 1957 à 33 % la consommation au café et en portant à 67 % la consommation à domicile (pour 1956 on a admis 37 % et 63 %). A partir de 1958 nous avons admis 30 % au café et 70 % à domicile.

c - LES VALEURS

Le produit des quantités par les prix donne les résultats suivants :

- TABLEAU 79 -

Valeur des apéritifs à base de vin

Années	Quantités consommées (1)		Consommation à domicile aux prix de détail (milliards d'anciens francs)	Consommation dans les établissements aux prix de gros (milliards d'anciens francs)	Valeur totale
	à domicile (milliers d'hectolitres)	dans les établisse- ments			
1950	570	380	22,5	12	35
1951	600	400	24,2	12,9	37
1952	584	390	26,9	14,4	41
1953	517	344	24,8	13,2	38
1954	485	324	26,2	14,0	40
1955	395	263	23,3	12,4	36
1956	407	272	25,2	13,5	39
1957	444	218	30,2	11,9	42
1958	377	161	31,3	12,6	44
1959	343	146	31,9	12,9	44,8
1960	347	149	31,9	12,9	44,8

(1) Voir tableau 18.

II - LES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

a-- LES PRIX ET LA REPARTITION DES VENTES

Apéritifs anisés -

L'I.N.S.E.E. ne fournissant pas d'observations, on a dû adopter les prix du RICARI et du PERNOD d'après les tarifs d'une grande maison spécialisée. (Voir le calcul de l'Annexe VIII).

D'après les résultats d'enquêtes partielles effectuées par une importante maison, les apéritifs anisés seraient consommés pour 90 % au café et pour 10 % à domicile. Cependant depuis quelques années sous l'influence de la télévision la consommation à domicile tend à s'accroître. Aussi nous adopterons pour 1956 15 % à domicile et 85 % hors du domicile, en 1957 20 % à domicile et 80 % hors du domicile et en 1959 et 1960 25 % à domicile et 75 % hors du domicile.

Amers et Gentiane -

Pour ces apéritifs, nous avons adopté le prix de détail de la "Suze". Quant aux proportions de consommation à domicile et hors du domicile elles seraient respectivement de 20 % et 80 %, d'après la même source que pour les apéritifs anisés.

Comme pour les apéritifs à base de vin et pour les mêmes raisons, une partie des établissements s'est mise à s'approvisionner dans certains magasins de détail. Pour en tenir compte, nous avons réduit la marge des établissements à partir de 1953 dans les mêmes proportions que pour les apéritifs à base de vin.

b - LES VALEURS

Le calcul des valeurs figure au tableau 80.

La fraude -

A ces valeurs, il faut ajouter la consommation d'apéritifs anisés fabriqués et vendus en fraude, surtout dans la Provence (pastis). On trouvera au tableau 45 une évaluation de la production totale d'alcool en fraude et de sa répartition entre eaux de vie et apéritifs.

On ignore totalement dans quelle proportion ces apéritifs fabriqués en fraude sont écoulés par l'intermédiaire des cafés ou par l'intermédiaire des magasins de détail. Nous accorderons $\frac{3}{4}$ aux premiers et $\frac{1}{4}$ aux seconds.

- TABLEAU 80 -

Valeur des apéritifs à base d'alcool

Années	Quantités consommées (1) (milliers d'hectolitres)		Prix du litre (au détail) (2)	Valeur (milliards d'anciens francs)	
	A domicile	Hors domicile		A domicile (prix de détail)	Hors domicile (prix de gros)
<u>A - Apéritifs anisés (45 % d'alcool)</u>					
1950	30	266	700	2,1	15,0
1951	33	294	720	2,4	17,0
1952	32	290	(830)	(2,7)	19,0
1953	27	242	(860)	(2,3)	18,0
1954	23	211	(1.000)	2,3	19,0
1955	22	196	1.120	2,5	20,2
1956	35	201	1.310	4,6	24,5
1957	52	206	1.432	7,4	27,4
1958	47	190	1.643	7,7	30,0
1959	52	200	1.875	9,7	35,0
1960	66	200	1.875	12,3	35,6
<u>B - Apéritifs type amers gentiane (20 % d'alcool)</u>					
1950	20	80	400	0,8	2,6
1951	20	80	420	(0,8)	(2,7)
1952	20	80	460	(0,9)	(2,9)
1953	19	76	500	1,0	3,2
1954	18	72	570	1,0	3,7
1955	17	68	620	1,1	3,9
1956	17	68	640	1,1	4,0
1957	16	64	650	1,0	3,9
1958	16	64	810	1,3	4,8
1959	16	64	875	1,4	5,1
1960	18	68	875	1,6	5,4

(1) Voir tableau 20.

(2) Voir Annexe VIII.

Le prix de vente aux particuliers ne peut, dans un cas comme dans l'autre, guère être inférieur au prix de vente normal, étant donnés les risques considérables encourus (1). On aboutit ainsi aux prix et aux valeurs suivants :

- TABLEAU 81 -

Valeur des apéritifs vendus en fraude

Années	Quantités (milliers d'hecto litres (2))		Prix nor- mal de détail au litre (tableau 80)	Prix de gros en fraude (le litre)	Prix de détail en fraude. (le litre)	Valeur (3) (milliards d'anciens francs)	
	au café	à domicile				au café (prix de gros)	à domicile (prix de détail)
1950	60	20	700	550	680 ?	3,3	1,4
1951	64	21	720	570	700 ?	3,6	1,5
1952	68	22	(830)	(660)	800 ?	(4,5)	(1,8)
1953	63	22	(860)	(690)	825 ?	(4,7)	(1,8)
1954	71	24	(1.000)	(800)	950 ?	(5,7)	(2,4)
1955	71	24	1.120	870	1.050 ?	6,2	2,7
1956	75	25	1.310	1.000	1.250 ?	7,5	3,3
1957	79	26	1.430	1.100	1.370 ?	8,7	3,7
1958	82	28	1.640	1.260	1.575 ?	10,3	4,6
1959	86	29	1.875	1.500	1.750 ?	12,9	5,1
1960	94	31	1.875	1.500	1.750 ?	14,0	5,4

Le caractère arbitraire de ces résultats est assez évident. Ils ont pour seul mérite de fixer les idées sur l'ordre de grandeur de la fraude et de combler une grave lacune dans le chiffrage des dépenses d'apéritifs.

-
- (1) D'ailleurs nous pensons que les cafés et les épiciers ignorent qu'il s'agit d'alcools fabriqués en fraude et qu'ils les paient au prix normal ou à un prix à peine inférieur.
- (2) Voir tableau 45.
- (3) Les chiffres entre parenthèses sont des estimations pour combler les lacunes.

III - LES VINS DOUX NATURELS

D'après les renseignements issus de milieux professionnels différents, on peut admettre que 90 % de la consommation des vins doux naturels se fait à domicile (1) jusqu'en 1953, mais que l'augmentation rapide survenue depuis 1954 est due en partie à la consommation de vins doux naturels dans les cafés à la place d'apéritifs (2).

E En nombre de bouteilles, on aurait donc, pour la consommation à domicile et hors du domicile, les quantités suivantes :

- TABLEAU 82 -

Consommation des vins doux naturels

(millions de bouteilles de 0 lit.75)

<u>Avec appellation</u>	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Consommation à domicile	21,5	21,5	21,5	25,0	33,0	38,0	44	46	32	47	46
Consommation hors domicile	2,5	2,5	2,5	4,0	6,0	8,0	10	12	8	12	12
Total (Tableau 21)	24	24	24	29	39	46	54	58	40	59	58
<u>Sans appellation</u>											
Consommation à domicile	-	-	-	-	-	2	2,6

D'après le "Comité Interprofessionnel des vins doux naturels et vins de liqueur d'appellation contrôlée", les prix de détail se calculent de la manière suivante :

- (1) D'après le négoce des vins cette proportion serait de 80 %. D'après des enquêtes partielles faites par une marque d'apéritifs, elle serait proche de 100 %.
- (2) Le Comité Interprofessionnel des vins doux naturels estime que la consommation dans les cafés n'a pas quadruplé de 1950 à 1955 et que, pour être moins rapide, l'augmentation de la consommation à domicile n'en n'est pas moins très sensible. Quant aux vins doux sans appellation ils sont consommés uniquement à domicile.

- TABLEAU 83 -

Prix de détail des vins doux naturels

	Prix moyen annuel du litre		Pourcentage des quan- tités vendues	
	En 1955	En 1956	En 1955	En 1956
Grand Roussillon (1)	350 Fr	395 Fr	80 %	77,7 %
Banyuls	430 Fr	470 Fr	11 %	11,25%
Maury	380 Fr	400 Fr	6 %	6,85%
Divers			4 %	4,20%

(1) Rivesaltes, Côtes de l'Agly, Côtes de Haut-Roussillon.

Le prix moyen pondéré s'établit ainsi à 360 Fr. la bouteille d'un litre pour 1955 et à 404 Fr. pour 1956. Or, d'après le catalogue d'une grande maison spécialisée, le prix moyen du "Banyuls" (seul indiqué) est, en 1955 de 400 Fr. la bouteille (soit 533 fr. le litre) mais a été ramené à 375 Fr. la bouteille (soit 500 Fr. le litre en 1956). Pour toute les années nous avons fait subir aux prix du Banyuls sur le catalogue une baisse de 20 % pour obtenir la moyenne des prix de l'ensemble des vins doux naturels (supposant que la différence des prix restait proportionnellement constante). A cette baisse s'ajoute pour la consommation hors du domicile, une baisse de 25 % pour obtenir les prix de gros auxquels les cafés et restaurants ont acheté ces vins.

On aboutit ainsi aux résultats suivants :

- TABLEAU 84 -

Consommation des vins doux naturels

(anciens francs)

Années	A domicile (prix de détail)			Hors du domicile (prix de gros)			Valeur totale (milliards)
	Millions de bou- teilles de 0 l.75 (1)	Prix de la bou- teille	Valeur (mil- liards)	Millions de bou- teilles de 0 l.75 (1)	Prix de la bou- teille	Valeur (mil- liards)	
1950	21,5	210	4,5	2,5	160	0,4	4,9
1951	21,5	210	4,5	2,5	160	0,4	4,9
1952	21,5	225	4,8	2,5	170	0,4	5,2
1953	25	260	6,5	4	195	0,8	7,3
1954	33	300	9,9	6	225	1,4	11,3
1955	38	300	11,4	8	225	1,8	13,2
1956	44	300	13,2	10,0	225	2,2	15,4
1957	46	330	15,2	12,0	250	3,0	18,2
1958	32	440	14,1	8,0	330	2,6	16,7
1959	47+2	480	23,6	12	360	4,3	26,9
1960	46+2,6	520	25,3	12	390	4,7	30,0

(1) Tableau 82.

IV - LES VINS DE LIQUEUR

a - LES PRIX

Les prix sont tirés du catalogue du commerce. Pour le Porto, il y a trois qualités dont les prix s'échelonnent du simple à plus du double (de 850 Fr. à 2.000 Fr. la bouteille, au tarif de 1955) et pour le Madère, deux qualités (800 Fr. et 1.100 Fr. la bouteille de 75 centilitres). La statistique des douanes montre que les quantités importées en bouteilles ne représentent que 1/100 du total. Nous avons admis que la qualité supérieure du tarif correspondait aux vins importés en bouteilles les qualités plus courantes étant importées en fûts. Nous avons donc calculé la moyenne multipliée par neuf des deux prix inférieurs du Porto et du prix le moins cher du Madère, ce qui correspondrait à une proportion de 9/10 de Porto pour 1/10 de Madère.

Pour les autres vins de liqueur, nous nous sommes basés sur le prix du "Samos" dans le tarif d'une grande maison spécialisée.

A partir de 1956, nous avons admis que la proportion du Porto et du Madère d'une part et des autres vins de liqueur importés d'autre part restait ce qu'elle était au cours des années précédentes, c'est-à-dire 92,5 % et 7,5 % respectivement. Le prix moyen de la bouteille a donc été pondéré comme suit : 83 % au Porto, 9 % au Madère, 8 % au Samos.

A partir de 1958, nous avons pris les proportions respectives des importations de vins de liqueur du Portugal (Porto), d'Espagne (Madère), des autres pays (Samos), l'Afrique du Nord étant exclue.

Pour la consommation hors du domicile, ces prix ont été diminués de 13 %.

D'après les enquêtes menées par une importante maison, qui a bien voulu nous communiquer les résultats, 60 % du Porto et 95 % du Madère et des autres vins de liqueur, sont consommés à domicile. Le Porto et le Madère n'étant pas séparés dans la statistique douanière, il est fort difficile de savoir quel est le pourcentage de cet ensemble qui est consommé à domicile. Comme le Porto domine largement (90 %) nous avons admis que les 2/3 de l'ensemble "Porto + Madère" était consommé à domicile et 1/3 au café et dans les restaurants. Pour les autres vins de liqueur nous les avons considérés comme entièrement consommés à domicile (1).

b - LA VALEUR

On trouvera, à l'annexe IX, le détail du calcul dont les résultats figurent au tableau 85.

(1) C'est le cas pour le Pineau, le Frontignan, le Samos.

- TABLEAU 85 -

Consommation des vins de liqueur importés

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)			Valeur (milliards d'anciens francs)		
	A domicile	Hors du domicile	Total (1)	A domicile	Hors du domicile	Total
1950	26,4	10,2	36,6	2,5	0,9	3,4
1951	28,5	11,8	40,3	2,7	1,1	3,8
1952	31,1	14,0	45,1	3,1	1,3	4,4
1953	39,1	14,1	53,1	3,5	1,3	4,8
1954	34,7	13,9	48,6	3,7	1,5	5,2
1955	40,7	16,6	57,3	4,8	1,9	6,7
1956	41,3	18,8	60,1	5,3	2,1	7,4
1957	42,1	19,9	62,0	5,8	2,4	8,2
1958	46,4	19,7	66,1	5,9	2,3	8,2
1959	36,5	17,3	53,8	4,6	1,9	6,5
1960	35,8	17,2	53,0	5,0	2,0	7,0

Il se peut que des vins doux naturels autres que le Frontignan soient élaborés partiellement en vins de liqueur, mais ces quantités restent très faibles. L'autoconsommation de Pineau n'a pas été comptée.

D'après les tarifs de la maison spécialisée, les prix du Frontignan vin de liqueur et du Pineau sont à peu près les mêmes que ceux du "Samcs", ce qui conduit aux valeurs suivantes, qui ne sont qu'un vague ordre de grandeur.

- TABLEAU 86 -

Consommation des vins de liqueur français

Années	Quantités (1)	Valeurs (2)
1950	11,6	0,58
1951	9,9	0,40
1952	10,9	0,50
1953	8,4	0,38
1954	9,6	0,58
1955	6,2	0,45
1956	9,3	0,51
1957	8,5	0,53
1958	7,0	0,45
1959	8,5	0,59
1960	9,2	0,64

(1) Milliers d'hectolitres. Voir tableau 23.

(2) Milliards d'anciens francs.

En totalisant on obtient :

- TABLEAU 87 -

Valeur de la consommation des vins de liqueur

(Milliards d'anciens francs)

Années	Consommation a domicile				Consommation hors du domicile (Porto) (3)	Consommation totale
	Porto et Madère (1)	Autres vins importés (1)	Vins de liqueur français (2)	Total		
1950	2,17	0,3	0,58	3,05	0,94	4,0
1951	2,52	0,2	0,40	3,12	1,09	4,2
1952	2,98	0,1	0,50	3,58	1,30	4,9
1953	2,99	0,5	0,38	3,87	1,30	5,2
1954	3,33	0,4	0,58	4,31	1,45	5,8
1955	4,33	0,5	0,45	5,28	1,88	7,2
1956		5,3	0,51	5,80	2,08	7,9
1957		5,8	0,53	6,33	2,37	8,7
1958		5,9	0,45	6,35	2,33	8,7
1959		4,6	0,59	5,20	1,90	7,1
1960		5,0	0,64	5,64	2,20	7,8

(1) Tableau 85 - 4ème colonne.

(2) Tableau 86

(3) Tableau 85 - 5ème colonne.

V - RECAPITULATION

Les résultats obtenus sont récapitulés ci-après :

- TABLEAU 88 -

Valeur des apéritifs consommés aux prix de gros (1)

(Milliards d'anciens francs)

Années	Apéritifs à base de vin (2)	Apéritifs anisés (3)	Apéritifs type amer Gentiane (3)	Vins doux naturels (4)	Vins de liqueur (5)	Fraude (6)	Totaux
1950	29	17	3	4	3	4	60
1951	31	19	3	4	3	5	65
1952	35	20	3	4	4	6	72
1953	30	18	3	6	4	7	66
1954	32	18	4	9	5	8	76
1955	27	19	4	10	6	8	74
1956	25	23	4	12	6	10	80
1957	32	28	4	14	7	12	97
1958	33	30	5	13	7	14	102
1959	34	35	5	21	6	17	118
1960	34	37	5	24	7	18	125

(1) Valeur de la consommation au café au prix de gros plus 75 % de la valeur de la consommation à domicile aux prix de détail. Toutefois, pour les apéritifs, la différence entre prix de gros et de détail ayant été réduite pour les raisons exposées au paragraphe "La répartition des ventes", raisons qui n'ont pas de valeur pour le calcul du "volume", on a rétabli la marge uniforme de 25 % pour le calcul des consommations dans les établissements au lieu des marges variables plus faibles.

(2) Tableau 79.

(3) Tableau 80.

(4) Tableau 84.

(5) Tableau 87.

(6) Tableau 81.

- TABLEAU 89 -

Valeur de la consommation des apéritifs à domicile
(En milliards d'anciens francs, aux prix de détail)

Années	Apéritifs à base de vin (2)	Apéritifs à base d'alcool (3)	Vins doux naturels et vins de liqueurs (4)	Fraude (5)	Totaux (arrondis) (1)
1950	22,5	2,9	7,6	1,4	34
1951	24,2	(3,2)	7,6	1,5	(37)
1952	26,9	(3,6)	8,4	(1,8)	(41)
1953	24,8	3,3	10,4	(1,9)	(40)
1954	26,2	3,3	14,2	(2,4)	(46)
1955	23,3	3,6	16,7	2,7	46
1956	25,2	5,7	19,0	3,3	53
1957	30,2	8,4	21,5	3,7	64
1958	31,3	9,0	20,5	4,6	66
1959	31,9	11,1	28,8	5,1	77
1960	31,9	13,9	30,9	5,4	82

(1) Les chiffres entre parenthèses comportent une part d'estimation pour combler les lacunes.

(2) Tableau 79.

(3) Tableau 80 total des apéritifs anisés et "amers".

(4) Tableaux 84 et 87 (totalisés).

(5) Tableau 81.

- TABLEAU 90 -

Valeur de la consommation des apéritifs hors domicile

(En milliards d'anciens francs, aux prix de gros)

Années	Apéritifs à base de vin (1)	Apéritifs à base d'alcool (2)	Vins doux naturels et vins de liqueurs (3)	Fraude (4)	Totaux (arrondis)
1950	12	17,6	1,3	3,3	34
1951	12,9	19,7	1,5	3,6	38
1952	14,4	21,9	1,7	4,5	42
1953	13,2	21,2	2,1	4,7	41
1954	14,0	22,7	2,9	5,7	45
1955	12,4	24,1	3,7	6,2	47
1956	13,5	28,5	4,3	7,5	54
1957	11,9	31,3	5,4	8,7	57
1958	12,6	34,8	4,9	10,3	63
1959	12,9	40	6,2	12,9	72
1960	12,9	41	6,9	14,0	75

(1) Tableau 79.

(2) Tableau 80 : total des apéritifs anisés et "amers".

(3) Tableaux 84 et 87 (totalisés).

(4) Tableau 81.

CHAPITRE III

LES EAUX DE VIE ET LIQUEURS

I - LE COGNAC

a - CONSOMMATION COMMERCIALISEE A DOMICILE ET HORS DU DOMICILE

D'après les statistiques de quelques grandes maisons de Cognac, les ventes se répartissent à peu près également entre les magasins qui vendent "à emporter" et les établissements (cafés, restaurants, etc....). Mais les producteurs de Cognac vendent aussi à des grossistes et la répartition des ventes des grossistes entre épiciers détaillants et débitants de boissons est totalement inconnue.

Les recherches faites par une grande maison d'apéritifs donnent, pour le Cognac, 60 % pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation dans les établissements. On observe depuis quelques années une tendance à l'augmentation de la consommation "à emporter" et une diminution corrélative de la consommation dans les établissements. Mais cette modification pourrait n'être qu'apparente et résulterait, comme pour les apéritifs, des achats des débits de boissons dans les épiceries de détail, pour éviter la facturation et diminuer d'autant la déclaration de chiffre d'affaires.

Finalement nous avons adopté 60 % du total des ventes pour la consommation à domicile et 40 % pour la consommation hors du domicile.

b - LES PRIX

Les prix ont été relevés dans le catalogue d'une grande maison.

- TABLEAU 91 -

Prix de la bouteille de 75 centilitres

Années	Cognac T. HINE***	Cognac T. HINE VSOP	Grande Champagne			Prix moyen adopté par CREDOC
			Grande réserve	Réserve Ducale	Réserve Impériale	
1950	800	980	1.050	1.300	...	900
1951	820	990	1.050	1.300	...	920
1952	900	1.100	1.200	1.300	1.500	1.020
1953	900	1.100	1.200	...	1.500	1.020
1954	960	1.160	1.300	...	1.600	1.080
1955	1.100	1.390	1.800	...	2.000	1.260
1956	1.100	1.390	1.800	...	2.000	1.260
1957	1.190	1.545	2.000	...	2.600	1.390
1958	1.400	1.850	2.870	...	3.370	1.700
1959	1.580	2.040	3.145	...	3.545	1.880
1960	1.590	2.050	3.150	1.890

Faute de connaître la répartition, même approximative, des quantités de Cognac correspondant à ces différentes qualités, nous avons admis un prix moyen (intermédiaire entre le Cognac*** et le Cognac VSOP, légèrement plus proche toutefois de ce dernier. Cependant, en matière de Cognac, l'influence de l'âge est aussi importante que celle de la marque, et nous n'avons pu en tenir compte. Il y a aussi des Cognacs sans marque vendus à des prix un peu inférieurs, mais il y a également des ventes de Cognac en demi-bouteilles à des prix au litre légèrement supérieurs.

c - VALEUR

Le produit des quantités par les prix donne les valeurs suivantes dont la signification réelle dépend des hypothèses admises pour les prix de vente au détail.

- TABLEAU 92 -

Répartition de la consommation commercialisée de cognac

Années	Consomma- tion totale (millions de bout.) (1)	Consommation à domicile			Consommation hors domicile		
		Millions de bout.	Prix de la bout.	Valeur (milliards d'anciens francs)	Millions de bout.	Prix de la bout. (2)	Valeur (milliards d'anciens francs)
1950	8	4,8	900	4,0	3,2	675	2,43
1951	8,3	5,0	920	4,25	3,3	690	2,55
1952	7,8	4,7	1.020	4,49	3,1	765	2,62
1953	7,7	4,6	1.020	4,49	3,1	765	2,55
1954	7,9	4,75	1.080	4,87	3,15	810	2,77
1955	7,9	4,75	1.260	5,60	3,15	945	3,20
1956	9,5	5,7	1.260	6,90	3,8	945	3,90
1957	11,3	6,8	1.390	9,45	4,5	1.040	4,68
1958	8,6	5,2	1.700	8,84	3,4	1.275	4,34
1959	7,6	4,6	1.880	8,65	3,0	1.410	4,23
1960	9,0	5,4	1.890	10,20	3,6	1.420	5,10

(1) Voir tableau 27 "reste pour la consommation" à raison de 133 bouteilles par hectolitres.

(2) Prix de détail (tableau 91) diminué de 25 %.

En ajoutant les dépenses de l'intendance militaire, on obtient :

- TABLEAU 93 -

Valeur de la consommation commercialisée de cognac

(Milliards d'anciens francs)

Années	Consommation commercialisée (1)		Achats de l'inten- dance	Valeur totale	Valeur totale Intendance exclue
	A domicile	Hors du domicile			
1950	4,0	2,43	0,36	6,80	6,43
1951	4,25	2,55	0,31	7,10	6,80
1952	4,49	2,62	0,22	7,30	7,10
1953	4,49	2,55	0,25	7,30	7,05
1954	4,87	2,77	0,27	7,90	7,64
1955	5,60	3,20	0,40	9,20	8,80
1956	6,90	3,90	0,50	11,30	10,80
1957	9,45	4,68	0,55	14,68	14,13
1958	8,84	4,34	0,0	13,18	13,18
1959	8,65	4,23	0,0	12,88	12,88
1960	10,20	5,10	0,0	15,30	15,30

(1) Tableau 92

II - L'ARMAGNAC

On a relevé le prix de détail de la bouteille dans le tarif d'une grande maison. La quantité consommée a été ventilée entre consommation à domicile et hors du domicile, en admettant, 70 % pour la première et 30 % pour la seconde parce que, dans le cas de l'Armagnac, la part de la consommation dans les établissements paraît plus faible que pour le Cognac.

- TABLEAU 94 -

Répartition et valeur de la consommation commercialisée d'armagnac

(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consomma- tion totale (1) (millions de bout.)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale
		Millions de bout.	Prix	Valeur	Millions de bout.	Prix	Valeur	
1950	1,60	1,12	660	0,74	0,48	500	0,24	0,98
1951	2,00	1,40	670	0,94	0,60	508	0,30	1,24
1952	2,00	1,40	685	0,96	0,60	514	0,31	1,27
1953	2,00	1,40	685	0,96	0,60	514	0,31	1,27
1954	2,00	1,40	800	1,12	0,60	600	0,36	1,48
1955	2,00	1,40	990	1,40	0,60	743	0,45	1,85
1956	2,35	1,65	1.000	1,65	0,71	750	0,53	2,18
1957	2,33	1,63	1.010	1,65	0,70	750	0,52	2,17
1958	2,35	1,65	1.220	2,01	0,71	915	0,65	2,66
1959	1,60	1,12	1.415	1,60	0,48	1.060	0,50	2,10
1960	1,70	1,20	1.500	1,80	0,50	1.125	0,56	2,36

(1) Tableau 29 à raison de 133 bouteilles par hectolitre, dont 70 % pour la consommation à domicile et 30 % hors domicile.

III - LES AUTRES EAUX DE VIE DE VIN
(Autres que le Cognac et l'Armagnac)

On a multiplié les quantités (tableau 30 c) par le prix moyen de la bouteille.

D'après les recherches faites par une maison d'apéritifs la consommation des eaux de vie autres que le Cognac et l'Armagnac se ferait en majeure partie (60 %) à domicile à un prix inférieur de 20 % au prix de détail, ce qui donne les résultats suivants :

- TABLEAU 95 -

Répartition de la consommation commercialisée des autres eaux de vie de vin
(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consomma- tion totale (1) (millions de bout.)	Consommation à domicile (60 %)			Consommation hors du domicile (40 %)			Valeur totale
		Millions de bout.	Prix (2)	Valeur	Millions de bout.	Prix (3)	Valeur	
1950	7,09	4,25	504	2,14	2,84	403	1,14	3,28
1951	4,44	2,66	517	1,38	1,78	414	0,74	2,12
1952	3,83	2,30	531	1,22	1,53	425	0,65	1,87
1953	6,88	4,13	531	2,19	2,75	425	1,17	3,36
1954	4,92	2,95	612	1,81	1,97	490	0,97	2,78
1955	5,00	3,00	685	2,06	2,00	548	1,10	3,16
1956	5,08	3,05	704	2,15	2,03	563	1,14	3,29
1957	4,83	2,90	718	2,08	1,93	574	1,11	3,19
1958	5,32	3,19	742	2,37	2,13	594	1,27	3,64
1959	4,65	2,79	970	2,71	1,86	776	1,44	4,15
1960	4,39	2,63	960	2,52	1,76	710	1,35	3,87

(1) Voir tableau 30-c, hectolitres volume multipliés par 133.

(2) Tarif de la Fine Languedoc (d'une grande maison spécialisée) diminué de 10 %, le Brandy étant un peu moins cher que la Fine Languedoc.

(3) Prix au détail diminué de 20 %.

IV - EAUX DE VIE DE MARC DE RAISIN

PRIX

On s'est basé sur le prix du "marc de Bourgogne" d'une grande maison spécialisée, diminué de 10 %.

VALEUR

On a admis que la consommation à domicile représentait 60 % de la consommation totale (voir tableau 96).

- TABLEAU 96 -

Répartition de la consommation commercialisée
des eaux de vie de marc de raisin

Années	Consommation totale (1) (en millions de bouteilles)	Consommation à domicile (60 %)			Consommation hors domicile (40 %)			Valeurs totales (milliards d'anciens frs)
		Quantités (millions de bouteilles)	Prix de détail	Valeurs (milliards d'anciens frs)	Quantités (millions de bouteilles)	Prix de gros	Valeurs (milliards d'anciens frs)	
1950	5,90	3,54	510	1,8	2,36	400	0,9	2,7
1951	6,00	3,60	520	1,9	2,20	410	1,0	2,9
1952	7,45	4,47	540	2,4	2,98	430	1,3	3,7
1953	7,45	4,47	540	2,4	2,98	430	1,3	3,7
1954	7,30	4,38	610	2,6	2,92	486	1,4	4,0
1955	10,25	6,15	700	4,3	4,10	554	2,3	6,6
1956	9,85	5,95	720	4,3	3,90	575	2,2	6,5
1957	10,00	6,00	787	4,7	4,00	630	2,5	7,2
1958	7,85	4,71	900	4,2	3,14	720	2,3	6,5
1959	10,65	6,39	1.090	6,9	4,26	872	3,7	10,6
1960	9,70	5,82	1.170	6,8	3,88	935	3,6	10,4

(1) Tableau 32 nombre d'hectolitres "volume" multipliés par 133.

V - LES EAUX DE VIE DE CIDRE

Le Calvados d'appellation contrôlée du Pays d'Auge se vend plus cher, mais comme il ne représente que de petites quantités, nous nous sommes contentés de prendre pour base le prix de la bouteille de Calvados d'une grande maison spécialisée, lequel ne porte pas la mention "Pays d'Auge". Ce prix peut être légèrement supérieur à celui de la moyenne des Calvados courants ce qui compenserait l'élimination du prix du Calvados du Pays d'Auge.

Les eaux de vie de cidre autres que le Calvados se vendent moins cher mais dominant nettement en quantité. Malheureusement elles ne figurent sur aucun tarif à notre connaissance. Pour cette catégorie d'eaux de vie nous avons adopté le prix du Calvados diminué de 10 % (1).

D'après une enquête menée par une grande maison d'apéritifs, la consommation commercialisée des eaux de vie de cidre se fait pour 40 % à domicile et pour 60 % hors du domicile, à un prix inférieur de 20 % au prix de détail. Les eaux de vie de cidre ne sont guère consommées à domicile en dehors des régions de production, alors qu'elles sont répandues en dehors de ces régions comme consommation de café.

- TABLEAU 97 -

Valeur de la consommation commercialisée des eaux de vie de cidre
(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consommation totale (1) (millions de bouteilles)	Consommation à domicile (40 %)			Consommation hors du domicile (60 %)			Valeur totale
		Millions de bout.	Prix	Valeur	Millions de bout.	Prix	Valeur	
1950	9,14	3,66	500	1,83	5,48	400	2,19	4,02
1951	11,08	4,43	540	2,39	6,65	430	2,86	5,25
1952	13,86	5,54	580	3,21	8,32	465	3,87	7,08
1953	12,46	4,98	600	2,99	7,48	480	3,59	6,58
1954	9,83	3,93	720	2,83	5,90	576	3,40	6,23
1955	6,81	2,72	820	2,23	4,09	656	2,68	4,91
1956	6,24	2,50	820	2,05	3,74	656	2,45	4,50
1957	5,79	2,32	864	2,00	3,47	690	2,39	4,39
1958	3,79	1,52	1.050	1,60	2,27	840	1,91	3,51
1959	5,68	2,27	1.155	2,62	3,41	925	3,15	5,77
1960	5,10	2,04	1.180	2,40	3,06	944	2,89	5,29

(1) Tableau 35 à raison de 133 bouteilles par hectolitre.

(1) En attendant des précisions.

VI - EAUX DE VIE DE FRUITS

LES PRIX

Il est d'autant plus fâcheux de ne pas connaître les quantités respectives d'eaux de vie de prune et d'eaux de vie de cerise que leurs prix sont extrêmement différents.

- TABLEAU 98 -

Prix de la bouteille de 0 lit.75

(anciens francs)

Années	Eaux de vie de prunes	Mirabelles	Quetsches	Kirsch*	Kirsch***	Kirsch grande réserve
1950	440	950	880	900	1.200	...
1951	...	968	890	900	1.200	...
1952	...	940	890	980	1.200	...
1953	...	940	890	1.100	1.200	1.500
1954	...	1.080	1.050	1.230	...	1.600
1955	...	1.200	1.180	1.350	...	1.750
1956	...	1.200	1.170	1.350	...	1.750
1957	...	1.400	1.250	1.400	...	1.800
1958	...	1.880	1.700	1.730	...	2.180
1959	...	2.090	1.990	2.240	...	2.975
1960	...	2.100	2.000	2.250	...	3.000

Nous avons admis comme vraisemblables, les hypothèses suivantes :

- 1° - L'eau de vie ordinaire de prune est presque entièrement autoconsommée.
- 2° - L'eau de vie de mirabelle est commercialisée pour au moins 1/3 (1).
- 3° - Le kirsch est commercialisée presque entièrement.

(1) Seule l'eau de vie de mirabelles de Lorraine est réglementée, mais sa production n'atteint pas 300 hectolitres en alcool pur.

Dans ces conditions, nous avons retenu pour la partie commercialisée un prix intermédiaire entre celui de la mirabelle et celui du Kirsch* (voir tableau 99).

Pour la consommation hors domicile, nous avons comme d'habitude retenu des prix inférieurs de 20 % aux prix de détail.

L'enquête faite par une maison d'apéritifs sur les lieux de consommation des eaux de vie est la seule indication qui permette de séparer la consommation à domicile de la consommation dans les établissements. En l'appliquant aux eaux de vie de fruits, on obtient les résultats suivants :

- TABLEAU 99 -

Valeur de la consommation commercialisée des eaux de vie de fruits

(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consommation totale (1) (millions de bout.)	Consommation à domicile (40 %)			Consommation hors du domicile (60 %)			Valeur totale
		Millions de bout.	Prix	Valeur	Millions de bout.	Prix	Valeur	
1950	3,0	1,2	950	1,14	1,8	760	1,37	2,51
1951	3,2	1,2	950	1,14	1,8	760	1,37	2,51
1952	3,0	1,2	950	1,14	1,8	760	1,37	2,51
1953	2,4	0,96	950	0,91	1,44	760	1,09	2,00
1954	2,4	0,96	1.080	1,04	1,44	864	1,24	2,28
1955	1,2	0,48	1.200	0,58	0,72	960	0,69	1,27
1956	0,9	0,36	1.250	0,45	0,54	990	0,53	0,98
1957	0,76	0,30	1.400	0,42	0,46	1.100	0,50	0,92
1958	0,90	0,36	1.800	0,65	0,54	1.440	0,78	1,43
1959	0,60	0,24	2.100	0,50	0,36	1.680	0,60	1,10
1960	0,60	0,24	2.100	0,50	0,36	1.680	0,60	1,10

(1) Voir tableau 36 "volume" multiplié par 133.

VII - LES EAUX DE VIE DE FANTAISIE

Les eaux de vie de fantaisie n'étant jamais vendues sous cette dénomination, il est impossible de les trouver dans des tarifs. Nous avons admis que les prix étaient inférieurs de 25 % à ceux des eaux de vie de fruits et restaient supérieurs à ceux de l'eau de vie blanche.

La majeure partie de ces eaux de vie (au moins 60 %) est consommée hors du domicile d'après les renseignements qui nous sont parvenus. L'emploi à domicile dans la cuisine et en pâtisserie est négligeable.

Les résultats relatifs aux eaux de vie de fantaisie figurent au tableau suivant :

- TABLEAU 100 -

Valeur de la consommation commercialisée des eaux de vie de fantaisie
(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consommation totale (1) (Millions de bouteilles)	Consommation à domicile (un tiers)			Consommation hors du domicile (2 tiers)			Valeur totale
		Millions de bout.	Prix	Valeur	Millions de bout.	Prix	Valeur	
1950	4,5	1,5	710	1,07	3,0	570	1,71	2,78
1951	4,5	1,5	710	1,18	4,0	570	2,28	3,70
1952	6,0	2,0	710	1,42	4,0	570	2,28	3,70
1953	4,5	1,5	710	1,07	3,0	570	1,71	2,78
1954	3,6	1,2	810	0,97	2,4	650	1,56	2,53
1955	1,5	0,5	900	0,45	1,0	720	0,72	1,17
1956	1,2	0,4	940	0,38	0,8	750	0,60	1,00
1957	1,2	0,4	1.050	0,42	0,8	840	0,67	1,10
1958	1,2	0,4	1.350	0,55	0,8	1.080	0,86	1,40
1959	0,9	0,3	1.575	0,47	0,6	1.260	0,76	1,23
1960	0,9	0,3	1.575	0,47	0,6	1.260	0,76	1,23

(1) Tableau 37 "Volume" multiplié par 133.

VIII - LES EAUX DE VIE DE GRAIN

Pour le Genièvre, à défaut de toute observation de prix ou de tarif, nous avons adopté le prix de l'eau de vie blanche d'après le tarif d'une grande maison spécialisée (bouteilles de 1 litre).

Pour le Whisky, nous avons adopté, dans ce même tarif, le prix du Whisky "Canadian Club" en bouteilles de 0 lit.75.

Le Genièvre est surtout consommé dans le Nord, dans les estaminets, mais aussi à domicile. Faute d'indication, nous avons admis les proportions suivantes : 60 % à domicile, 40 % hors du domicile.

Le Whisky était consommé principalement hors du domicile par des touristes anglo-saxons, mais sa consommation se répand beaucoup dans les familles françaises. A défaut de précisions, nous avons adopté une proportion variant de 75 % hors du domicile en 1950 à 35 % en 1958, 25 % en 1959 et 20 % en 1960.

Les résultats figurent aux tableaux 101 pour le Genièvre et 102 pour le Whisky.

../...

- TABLEAUX 101 et 102 -

Valeur de la consommation des eaux de vie de grain

(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consomma- tion totale (1)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale
		Millions de bou- teilles	Prix	Valeur	Millions de bou- teilles	Prix	Valeur	
<u>A - Le Genièvre</u>								
1950	3,3	2,0	500	1,00	1,3	400	0,52	1,52
1951	4,0	2,4	520	1,25	1,6	415	0,66	1,91
1952	4,2	2,5	520	1,30	1,7	415	0,71	2,01
1953	3,1	1,9	520	0,99	1,2	415	0,50	1,49
1954	2,9	1,7	640	1,09	1,2	510	0,61	1,70
1955	2,2	1,3	740	0,96	0,9	590	0,53	1,49
1956	2,3	1,4	750	1,05	0,9	600	0,54	1,59
1957	2,4	1,4	760	1,06	1,0	608	0,61	1,67
1958	2,2	1,3	865	1,12	0,9	692	0,62	1,74
1959	2,0	1,2	1.015	1,20	0,8	812	0,64	1,84
1960	2,1	1,3	1.010	1,30	0,8	810	0,64	1,94
<u>B - Le Whisky</u>								
	(2)							
1950	0,188	0,047	2.270	0,107	0,141	1.800	0,254	0,36
1951	0,404	0,121	2.270	0,275	0,283	1.800	0,509	0,78
1952	0,553	0,194	2.270	0,440	0,359	1.800	0,646	1,09
1953	0,898	0,359	2.270	0,815	0,539	1.800	0,970	1,79
1954	0,705	0,317	2.400	0,761	0,388	1.900	0,737	1,50
1955	1,064	0,532	2.600	1,383	0,532	2.050	1,091	2,47
1956	1,287	0,708	2.600	1,841	0,579	2.050	1,187	3,03
1957	1,121	0,673	2.675	1,800	0,448	2.100	0,941	2,74
1958	1,097	0,713	3.300	2,353	0,384	2.640	1,014	3,37
1959	1,855	1,391	3.500	4,869	0,464	2.800	1,299	6,17
1960	2,660	2,128	3.300	7,023	0,462	2.650	1,225	8,25

(1) Tableau 38 Consommation exprimée en millions de bouteilles de 1 litre pour le Genièvre et de 0,75 pour le Whisky.

(2) Tableau 39.

IX - LE RHUM

On manque de bases pour opérer la ventilation de cette dépense entre consommation à domicile et hors du domicile. On sait que la consommation des mois d'hiver atteint le double de celle des mois d'été et que dans la consommation d'été, c'est la consommation à domicile qui domine. La consommation à domicile est donc moins influencée par la saison que la consommation au café qui est surtout importante dans le Nord et le Nord-Est.

Cependant, quelques opinions sont émises, l'une émanant du Comité Interprofessionnel du Rhum qui estime à 30 % la part de la consommation familiale, l'autre émanant de la Direction des Rhums Négrita qui l'estime à 40 %. Il est certain que la consommation des rhums de marque est proportionnellement beaucoup plus forte à domicile et celle des rhums courants beaucoup plus forte hors du domicile.

La profession admet comme vraisemblable que 80 % des rhums de marque sont consommés à domicile et à peine 20 % des rhums courants. L'ensemble ferait ainsi 35 % à domicile et 65 % hors du domicile.

- TABLEAU 103 -

Répartition de la consommation du Rhum

(Quantité en hectolitres)

Années	Rhums de marque				
	St. James	Autres	Total (1)	A domicile	Hors domicile
1950	7.020	99.649	106.670	85.340	21.330
1951	8.510	118.160	126.670	101.340	25.330
1952	7.893	109.887	117.780	94.220	23.560
1953	7.893	109.887	117.780	94.220	23.560
1954	7.320	101.570	108.890	87.110	21.780
1955	5.320	76.900	82.220	65.780	16.440
1956	6.064	82.816	88.880	71.100	17.780
1957	86.670	69.340	17.330
1958	77.780	62.220	15.560
1959	69.000	55.000	14.000
1960	69.000	55.000	14.000

(1) Tableau 41.

TABLEAU 103 (suite)

Années	Rhums courants		
	Total (1)	A domicile	Hors domicile
1950	292.000	58.000	234.000
1951	350.000	70.000	280.000
1952	326.000	64.000	262.000
1953	325.000	64.000	261.000
1954	295.000	59.000	236.000
1955	241.000	49.000	192.000
1956	274.000	54.000	220.000
1957	270.000	54.000	216.000
1958	236.000	47.000	189.000
1959	210.000	42.000	168.000
1960	205.000	41.000	164.000

(1) Tableau 42.

- TABLEAU 104 -

Consommation du Rhum

Années	Prix du litre au détail (anciens francs)		Valeurs en milliards d'anciens francs				
	Prix moyen pondéré des rhums de marque (1)	Prix des rhums courants	A domicile		Hors domicile		Total
			Rhums de marque	Rhums courants	Rhums de marque	Rhums courants	
1950	600	480	5,12	2,78	1,02	9,01	17,93
1951	650	520	6,59	3,64	1,32	11,76	23,31
1952	730	585	6,88	3,75	1,38	12,31	24,32
1953	730	585	6,88	3,75	1,38	12,27	24,28
1954	780	625	6,78	3,69	1,36	11,80	23,64
1955	850	675	5,59	3,31	1,12	10,64	20,66
1956	870	690	6,19	3,73	1,24	12,14	23,30
1957	910	725	6,31	3,92	1,26	12,53	24,02
1958	1.040	825	6,47	3,88	1,29	12,47	24,11
1959	1.150	900	6,30	3,78	1,29	12,13	23,47
1960	1.170	900	6,43	3,70	1,31	11,81	23,25

(1) 9/10 de Négrita ou Bardinet et 1/10 de St.James.

Les prix de détail des rhums de marque ont été relevés dans le catalogue d'une grande maison spécialisée (moyenne des prix des 12 mois de l'année). Pour le rhum courant, les prix ont été fournis par le Comité Interprofessionnel du Rhum. On admet que les cafés et restaurants bénéficient, en moyenne, d'un prix de gros inférieur de 20 % au prix de détail.

X - LES LIQUEURS

Sous cette rubrique sont également compris le gin et les crèmes de cassis.

Les liqueurs proprement dites sont, plus fréquemment que les eaux de vie, consommées à domicile. Faute d'indications plus précises, et par référence à la ventilation adoptée pour les eaux de vie, nous admettons que 70 % de la consommation se fait à domicile et 30 % dans les établissements.

Pour le gin, au contraire, la consommation est surtout une consommation de café dans les ports. Les crèmes de cassis sont également consommées surtout au café. Nous admettons, pour ces deux produits, une proportion inverse de celle des liqueurs proprement dites, soit 30 % à domicile et 70 % hors du domicile.

Nous avons relevé dans le catalogue d'une grande maison les prix des différentes liqueurs. Nous en avons calculé la moyenne arithmétique pour chaque année. Certes il eut été préférable de pondérer les prix par les quantités, mais nous n'avons pu connaître le volume des ventes de ces diverses liqueurs. Fort heureusement leurs prix sont assez voisins et on n'introduit pas d'erreur importante en prenant la moyenne arithmétique (1).

(1) Tous ces prix varient dans des limites assez étroites puisque les extrêmes diffèrent de 10 % seulement, sauf l'anisette (- 25 %) et le cherry Brandy et le grand Marnier (+ 25 %).

- TABLEAU 105 -

Liqueurs proprement dites

(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Consomma- totale (1) (milliers d'hectol.)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale
		Millions de bou- teilles	Prix de la bou- teille	Valeur	Millions de bou- teilles	Prix de la bou- teille	Valeur	
1950	70	6,5	787	5,1	2,8	630	1,8	6,9
1951	70	6,5	807	5,2	2,8	650	1,8	7,0
1952	70	6,5	890	5,8	2,8	710	2,0	7,8
1953	66	6,1	925	5,6	2,7	740	2,0	7,6
1954	61	5,7	1.030	5,9	2,4	825	2,0	7,9
1955	60	5,6	1.100	6,2	2,4	880	2,1	8,3
1956	62	5,7	1.150	6,6	2,5	920	2,3	8,9
1957	65	6,0	1.200	7,2	2,7	960	2,6	9,8
1958	59	5,5	1.525	8,4	2,4	1.220	2,9	11,3
1959	61	5,7	1.600	9,1	2,4	1.280	3,1	12,2
1960	58,5	5,4	1.566	8,5	2,3	1.250	2,9	11,4

(1) Tableau 43

- TABLEAU 106 -

Le Gin

(Prix en anciens francs, Valeurs en milliards d'anciens francs)

Années	Importa- tions (hectol.) (1)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale
		Milliers de bou- teilles	Prix	Valeur	Milliers de bou- teilles	Prix	Valeur	
1950	645	25,7	670	0,02	60,0	540	0,03	0,05
1951	2.843	112,1	675	0,08	266,0	540	0,14	0,22
1952	1.276	50,9	800	0,04	118,8	640	0,08	0,12
1953	1.332	53,2	780	0,04	124,0	620	0,08	0,12
1954	1.380	55,1	860	0,05	128,5	690	0,09	0,14
1955	1.414	56,4	970	0,05	131,7	775	0,10	0,15
1956	1.425	56,9	1.000	0,06	133,0	800	0,11	0,17
1957	2.200	87,8	1.020	0,09	204,8	810	0,17	0,26
1958	1.420	56,7	1.100	0,06	132,2	880	0,12	0,18
1959	1.780	71,0	1.200	0,09	165,7	960	0,16	0,25
1960	1.650	65,8	1.200	0,08	153,6	960	0,15	0,23

(1) Tableau 43 - Les quantités de Gin fabriquées en France sont comprises dans les liqueurs proprement dites.

- TABLEAU 107 -

Les crèmes de cassis

Années	Consomma- tion totale(1) (hectol.)	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile			Valeur totale (mil- liards)
		Milliers de bou- teilles	Prix de la bou- teille	Valeur (mil- liards)	Milliers de bou- teilles	Prix de la bou- teille	Valeur (mil- liards)	
1950	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1951	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1952	6.300	253	450	0,11	585	360	0,21	0,32
1953	5.000	201	455	0,09	464	364	0,17	0,26
1954	7.300	294	540	0,16	677	430	0,29	0,45
1955	7.350	293	580	0,17	685	465	0,32	0,49
1956	8.400	337	630	0,21	780	505	0,39	0,60
1957	7.500	240	700	0,17	556	560	0,31	0,48
1958	7.500	240	850	0,20	556	690	0,38	0,58
1959	7.500	240	900	0,21	556	720	0,40	0,61
1960	7.500	240	930	0,22	556	744	0,41	0,63

(1) Tableau 44.

En totalisant les consommations de liqueurs, gin importé et crèmes de cassis, à domicile et hors du domicile, on obtient les valeurs suivantes :

- TABLEAU 108 -

Ensemble de la consommation des liqueurs et crèmes de cassis

(en milliards)

Années	A domicile	Hors du domicile	Total
1950	5,23	2,04	7,3
1951	5,39	2,15	7,5
1952	5,95	2,29	8,2
1953	5,73	2,25	8,0
1954	6,10	2,38	8,5
1955	6,42	2,52	8,9
1956	6,87	2,80	9,7
1957	7,46	3,08	10,5
1958	8,66	3,40	12,0
1959	9,40	3,66	13,0
1960	8,80	3,46	12,3

XI - LA FRAUDE

Les prix

Les quantités vendues en fraude ayant été chiffrées au tableau 45, il reste à fixer les prix de vente.

A cet égard, deux hypothèses extrêmes peuvent être formulées : ou bien les eaux de vie vendues en fraude le sont au prix de détail, ou bien elles sont vendues au prix de détail diminué des taxes.

Ces taxes sont les suivantes :

1°) La taxe sur l'alcool :

de 1950 à 1952	16.600 fr.	par hectolitre d'alcool pur
en 1953	21.600 fr.	" " " "
en 1954	71.500 fr.	" " " "
de 1955 à 1958	86.000 fr.	" " " "
à partir du 1er janvier 1959 ...	106.000 fr.	" " " "

2°) La taxe à la production de 19,50 % sur la valeur de la marchandise portée à 25 % à partir du 1er janvier 1958 (à 23 % du 1er août au 31 décembre 1957).

3°) La taxe locale qui varie de 2,20 % à 2,75 % sur le prix de détail.

Voici le détail du calcul :

- TABLEAU 109 -

Montant des taxes qui auraient été perçues si la fraude n'existait pas
par hectolitre "Volume"

(milliards d'anciens francs)

Années	Taxe sur 200.000 hectolitres d'alcool pur	Taxe à la production sur 500.000 hectolitres réels aux prix de gros	Taxes locales	Total des taxes	Soit en milliers d'anciens francs par hectolitre réel
1950	3,3	4,5	0,7	8,5	18,7
1951	3,3	4,8	0,8	8,9	19,6
1952	3,3	5,2	0,8	9,3	20,5
1953	4,3	5,4	0,9	10,6	23,3
1954	14,3	6,4	1,1	21,8	48,0
1955	17,2	7,3	1,2	25,7	56,5
1956	17,2	7,3	1,4	26,0	57,2
1957	17,2	9,4	1,4	28,0	61,6
1958	17,2	13,8	1,9	32,9	65,8
1959	21,2	15,6	2,1	38,9	77,8
1960	21,2	15,7	2,1	39,0	78,0

En admettant comme prix moyens de détail ceux des eaux de vie de cidre on aurait comme valeurs extrêmes pour les quantités d'eau de vie vendues en fraude les valeurs suivantes :

- TABLEAU 110 -

Valeurs extrêmes des quantités d'eau de vie vendues en fraude
par l'intermédiaire du commerce

Années	Quantités vendues en fraude (1) (milliers d'hectolit.) 1	Prix de détail de la bouteille de 0 lit. 75 (2) 2	Prix de l'hectolitre		Valeurs extrêmes (milliards d'anciens francs)	
			Taxes comprises (3) 3	Sans les taxes (3) 4	Taxes comprises 1 x 3	Sans les taxes 1 x 4
			1950	145	500 fr	66.660 fr
1951	140	540	72.000	52.400	10,1	7,3
1952	135	580	77.500	57.000	10,5	7,7
1953	135	600	80.000	56.700	10,8	7,7
1954	130	720	96.000	48.000	12,5	6,2
1955	130	820	110.000	53.500	14,3	7,9
1956	125	820	109.060	51.860	13,6	6,5
1957	120	864	114.910	53.310	13,8	6,4
1958	115	1.050	140.000	74.200	16,1	8,5
1959	110	1.155	154.000	76.200	16,9	8,5
1960	105	1.180	157.300	79.300	16,5	8,3

(1) Tableau 45 "Commerce des eaux de vie".

(2) Tableau 97.

(3) Colonne 3 moins dernière ligne du tableau 109.

Etant donné les risques, la fraude n'a d'intérêt que si elle permet un bénéfice très substantiel tout en permettant une baisse sensible des prix. C'est pourquoi nous proposons les valeurs suivantes, qui sont plus proches des valeurs taxes comprises que taxes exclues (voir tableau 111).

En ce qui concerne les eaux de vie qui sont en partie données, en parties vendues au voisinage du prix coûtant à des parents, amis ou voisins, on admettra un prix moyen. Ces résultats sont rassemblés dans le tableau 111.

On voit que la valeur totale aux prix de gros est de beaucoup supérieure à la somme des valeurs des quantités cédées et des quantités commercialisées. Cela tient au fait que les quantités cédées sont les plus importantes et qu'elles sont cédées à un prix très inférieur aux prix de gros. Le calcul de la fraude aux prix de gros reste néanmoins nécessaire pour fixer l'importance totale de la consommation (fraude comprise).

.../...

Il est impossible d'obtenir une indication quelconque sur la proportion de la vente commercialisée en fraude qui va à la consommation à emporter ou à la consommation sur place dans les cafés. Comme l'approvisionnement des particuliers pour la consommation à domicile se fait déjà par cession ou don direct du bouilleur de cru à des parents ou amis, il est fort probable que la commercialisation par les boutiques de détaillants est, sinon nulle du moins faible. Nous attribuerons donc la valeur des quantités cédées (3ème colonne du tableau 111) à la consommation à domicile et celle des quantités commercialisées (4ème colonne du même tableau) à la vente par les hôtels, cafés et restaurants.

- TABLEAU 111 -

Valeur de la fraude sur les eaux de vie

Années	Quantités (milliers d'hectolitres)		Valeurs (milliards d'anciens francs)			
	Cédées à des parents ou amis (1)	Mises dans le commerce (1)	des quantités cédées (2)	des quantités commer- cialisées (3)		Valeur totale aux prix de gros (4)
				aux prix de détail	aux prix de gros	
1950	225	145	1,8	8	6,4	15,4
1951	225	140	1,8	8,7	7,2	16,9
1952	225	135	1,9	9,1	7,3	17,7
1953	225	135	2,0	9,2	7,4	18,2
1954	225	130	2,1	9,4	7,5	20,5
1955	225	130	2,2	10,6	8,5	23,3
1956	225	125	2,4	10	8,0	23,0
1957	225	120	2,5	10	8,0	24,3
1958	225	115	2,8	12,4	10,0	35,2
1959	225	110	3,0	12,7	10,2	37,9
1960	225	105	3,0	12,4	10,0	38,3

(1) Tableau 45.

(2) Aux prix de cession aux parents ou amis.

(3) Moyenne entre les valeurs extrêmes du tableau 110 pour les valeurs aux prix de détail. Pour les valeurs aux prix de gros on a déduit la marge de commercialisation.

(4) La valeur des quantités cédées, comptées au prix de gros, s'obtient en multipliant les quantités (première colonne) par le prix de détail du tableau 110 diminué de 20 %. On y ajoute la valeur des quantités commercialisées au prix de gros.

XII - LA CONSOMMATION DES PRODUCTEURS

Cognac -

On peut estimer aux alentours de 60.000 francs la valeur de l'hectolitre d'alcool pur de Cognac chez le producteur en 1955. Pour 6.000 hectolitres d'alcool pur, la valeur de l'autoconsommation de Cognac représenterait environ 360 millions de francs.

Armagnac -

Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur l'autoconsommation de l'Armagnac. Comme il s'agit d'une production plus dispersée que celle du Cognac, la part de l'autoconsommation par rapport à la vente est relativement plus importante que pour le Cognac. Nous pouvons semble-t-il, admettre 100 millions.

Eaux de vie de marc -

D'après les renseignements émanant des Contributions Indirectes le prix de vente par les producteurs était d'environ 70 francs le litre en 1950 et 100 francs en 1956.

Eaux de vie de cidre -

D'après le Syndicat National des Cidriers, en 1955-56, les fabricants d'eau de vie de Cidre ont vendu aux négociants :

- 60 francs la bouteille pour les eaux de vie de cidre ordinaires.
- 75 francs la bouteille pour les calvados courants.
- 85 francs la bouteille pour les calvados du Pays d'Auge.

La moyenne se situe autour de 70 francs la bouteille soit à peu près 100 francs le litre. Ces prix ont légèrement augmenté depuis 1950, de sorte qu'on peut admettre comme pour les eaux de vie de vin, un prix moyen à la production de 70 francs le litre en 1950.

Autres eaux de vie -

Pour les eaux de vie de fruits, nous avons vu que la consommation des producteurs est estimée à 25.000 hectolitres. Les prix sont à peu près les mêmes que pour les autres eaux de vie.

Pour les eaux de vie de grain, le Whisky, les liqueurs et le Rhum, il n'y a pas d'autoconsommation.

Ensemble -

Le tableau 46 donne les quantités autoconsommées, chaque année, par les producteurs. On a admis un prix moyen de 70 francs le litre en 1950, 100 francs en 1955, 1956, 150 francs en 1958 et 1959.

- TABLEAU 112 -

Valeur des eaux de vie autoconsommées

(en milliards d'anciens francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cognac	0,30	0,32	0,34	0,35	0,36	0,36	0,40	0,40	0,50	0,50	0,55
Autres eaux de vie	3,64	3,96	4,40	4,50	3,86	3,93	3,78	3,30	3,50	3,50	3,65
Total	4,0	4,3	4,7	4,8	4,2	4,3	4,2	3,7	4,0	4,0	4,2

XIII - RECAPITULATION

Les résultats qui précèdent sont rassemblés dans les tableaux 113, 114, 115, 116.

Tableau 113 - La valeur des eaux de vie consommées aux prix de gros est établie en multipliant par le prix de la consommation hors domicile le total des eaux de vie commercialisées (à domicile et hors domicile) et éventuellement des eaux de vie achetées par l'intendance militaire. Les eaux de vie consommées en fraude et l'autoconsommation des producteurs sont également comptées au prix d'achat par les établissements (prix de gros hors domicile).

Tableaux 114 et 115 - La valeur totale de l'ensemble des eaux de vie commercialisées (fraude exclue) est plus proche de la réalité que les valeurs attribuées à chacune des eaux de vie individuellement. Si l'on excepte le Cognac et le Rhum, il faut se garder de prendre comme sûrement significatives, les fluctuations des valeurs d'une année à l'autre.

Tableau 116 - Etant données les incertitudes de la ventilation entre consommation à domicile et hors domicile, leur total présente une valeur beaucoup plus sûre que chacune des deux considérée isolément.

- TABLEAU 113 -

Valeur des eaux de vie consommées (aux prix de gros)
(en milliards d'anciens francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A - Commercialisé											
Cognac (1)	5,79	6,05	6,20	6,17	6,60	7,80	9,58	12,32	11,00	10,75	12,75
Armagnac (2)	0,80	1,02	1,03	1,03	1,26	1,57	1,76	1,75	2,15	1,78	1,90
Autres eaux de vie de vin (3)	2,85	1,85	1,63	2,92	2,42	2,75	2,86	2,77	3,17	3,61	3,37
Eaux de vie de marc (4)	2,34	2,52	3,22	3,22	3,48	5,70	5,70	6,25	5,66	9,20	9,00
Eaux de vie de cidre (5)	3,66	4,80	6,40	6,00	5,66	4,47	4,08	4,00	3,20	5,25	4,80
Eaux de vie de fruits (6)	2,28	2,28	2,28	1,80	2,00	1,15	0,81	0,74	1,06	0,80	0,80
Eaux de vie de fantaisie (7) ...	2,57	3,42	3,40	2,56	2,33	1,08	0,90	1,00	1,30	1,14	1,14
Genièvre, Whisky (8)	1,66	2,39	2,74	2,91	2,82	3,48	4,00	3,81	4,42	6,80	8,52
Rhum (9)	16,33	21,15	22,14	22,09	21,54	18,90	21,32	21,94	22,00	21,45	21,22
Liqueurs diverses (10)	6,21	6,55	7,02	6,90	7,29	7,62	8,30	8,97	10,35	11,17	10,52
TOTAUX sans la fraude	44,49	52,03	56,06	55,60	55,40	54,52	59,31	63,55	64,31	71,95	74,02
Fraude (11)	15,4	16,9	17,7	18,2	20,5	23,3	23,0	24,3	35,2	37,9	38,3
TOTAUX arrondis y compris la fraude	60,0	69,0	74,0	74,0	76,0	78,0	82,0	88,0	99,0	110,0	112,0
B - Autoconsomma- tion (aux prix de gros)	22,0	22,0	24,0	24,0	24,0	27,0	26,0	22,0	22,0	30,0	30,0
C - TOTAUX	82	91	98	98	100	105	108	110	120	140	142

(1) Tableau 92, y compris les achats de l'intendance (tableau 93), la consommation à domicile étant comptée pour les 3/4 de sa valeur (prix de gros inférieur de 25 % au prix de détail).

(2) Tableau 94.

(3) Tableau 95.

(4) Tableau 96.

(5) Tableau 97.

(6) Tableau 99.

(7) Tableau 100.

(8) Tableaux 101 et 102.

(9) Tableau 104.

(10) Tableaux 105, 106 et 107.

(11) Tableau 111.

- TABLEAU 114 -

Consommation commercialisée des eaux de vie à domicile
(Valeurs en milliards d'anciens francs aux prix de détail)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cognac (1)	4,0	4,25	4,49	4,87	4,87	5,60	6,90	9,45	8,84	8,65	10,20
Armagnac (2)	0,74	0,94	0,96	0,96	1,12	1,40	1,65	1,65	2,01	1,60	1,80
Autres eaux de vie de vin (3)	2,14	1,38	1,22	2,19	1,81	2,06	2,15	2,08	2,37	2,71	2,52
Eaux de vie de marc de raisin (4)	1,80	1,90	2,40	2,40	2,60	4,30	4,30	4,70	4,20	6,90	6,80
Eaux de vie de ci- dre (5)	1,83	2,39	3,21	2,99	2,83	2,23	2,05	2,00	1,60	2,62	2,40
Eaux de vie de fruits (6)	1,14	1,14	1,14	0,91	1,04	0,58	0,45	0,42	0,65	0,50	0,50
Eaux de vie de fan- tasia (7)	1,07	1,18	1,42	1,07	0,97	0,45	0,38	0,42	0,55	0,47	0,47
Genièvre et Whisky (8)	1,10	1,52	1,74	1,80	1,85	2,34	2,89	2,87	3,47	6,07	8,32
Rhum (9)	7,90	10,23	10,65	10,63	10,48	8,90	9,92	10,23	10,35	10,08	10,13
Liqueurs et crèmes de cassis (10) ...	5,23	5,39	5,95	5,73	6,11	6,42	6,88	7,46	8,66	9,40	8,80
TOTAL sans la frau- de	26,95	30,56	33,16	33,17	33,68	34,28	37,58	41,28	42,70	49,0	52,24
Fraude (11)	1,8	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,4	2,5	2,8	3,0	3,0
TOTAL GENERAL	28,8	32,4	35,1	35,2	35,8	36,5	40,0	43,8	45,5	52,0	55,2

(1) Tableau 93.

(2) Tableau 94.

(3) Tableau 95.

(4) Tableau 96.

(5) Tableau 97.

(6) Tableau 99.

(7) Tableau 100.

(8) Tableaux 101 et 102.

(9) Tableau 104.

(10) Tableaux 105, 106 et 107.

(11) Tableau 111.

- TABLEAU 115 -

Consommation commercialisée des eaux de vie hors domicile
(Valeur en milliards d'anciens francs aux prix de gros)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cognac (1)	2,43	2,55	2,62	2,55	2,77	3,20	3,90	4,68	4,34	4,23	5,10
Armagnac (2)	0,24	0,30	0,31	0,31	0,36	0,45	0,53	0,52	0,65	0,50	0,56
Autres eaux de vie de vin (3)	1,14	0,74	0,65	1,17	0,97	1,10	1,14	1,11	1,27	1,44	1,35
Eaux de vie de marc de raisin (4)	0,90	1,00	1,30	1,30	1,40	2,30	2,20	2,50	2,30	3,70	3,60
Eaux de vie de ci- dre (5)	2,19	2,86	3,87	3,59	3,40	2,68	2,45	2,39	1,91	3,15	2,89
Eaux de vie de fruits (6)	1,37	1,37	1,37	1,09	1,24	0,69	0,53	0,50	0,78	0,60	0,60
Eaux de vie de fan- tasia (7)	1,71	2,28	2,28	1,71	1,56	0,72	0,60	0,67	0,86	0,76	0,76
Genièvre et Whisky (8)	0,77	1,17	1,36	1,47	1,35	1,62	1,73	1,55	1,63	1,94	1,87
Rhum (9)	13,03	13,08	13,69	13,65	13,16	11,76	13,38	13,79	13,76	13,39	13,12
Liqueurs et crèmes de cassis (10) ...	2,04	2,15	2,29	2,25	2,38	2,52	2,80	3,08	3,40	3,66	3,46
TOTAL sans la frau- de	22,83	27,50	29,74	29,09	28,59	27,04	29,26	30,80	30,90	33,37	33,42
Fraude (11)	6,4	7,2	7,3	7,4	7,5	8,5	8,0	8,0	10,0	10,2	10,0
TOTAL arrondi (y compris la fraude)	29,2	34,7	37,0	36,5	36,1	35,5	37,3	38,8	40,9	43,6	43,4

- (1) Tableau 93.
- (2) Tableau 94.
- (3) Tableau 95.
- (4) Tableau 96.
- (5) Tableau 97.

- (6) Tableau 99.
- (7) Tableau 100.
- (8) Tableaux 101 et 102.
- (9) Tableau 104.
- (10) Tableaux 105, 106 et 107.
- (11) Tableau 111.

- TABLEAU 116 -

Valeur de la consommation des eaux de vie
(Milliards d'anciens francs)

Années	Consommation commercialisée (1)		Consommation des producteurs (2)	Consommation de l'administration (Intendance) (3)
	Sans la fraude	Y compris la fraude		
1950	49,8	58	4,0	0,36
1951	58,0	67	4,3	0,31
1952	62,9	72	4,7	0,22
1953	62,3	72	4,8	0,25
1954	62,3	72	4,2	0,27
1955	61,3	72	4,3	0,40
1956	66,8	77	4,2	0,50
1957	72,0	83	3,7	0,55
1958	73,6	86	4,0	0
1959	82,3	96	4,0	0
1960	85,6	98	4,0	0

(1) Aux prix de détail pour la consommation à domicile et aux prix de gros pour la consommation hors domicile (tableaux 114 et 115).

(2) Tableau 112.

(3) Tableau 93.

CHAPITRE IV

LE CIDRE ET LA BIÈRE

I - LE CIDRE

a - La répartition des ventes

D'après le Syndicat National des Cidriers les ventes se répartissent à peu près de la manière suivante entre consommation "à domicile" et consommation "hors du domicile".

	Ventes à emporter et livraisons à domicile	Ventes à consommer sur place (buvettes, cafés, (restaurants)
Régions de production ..	80 à 85 %	15 à 20 %
Autres régions	95 à 98 %	2 à 5 %
Moyenne adoptée	85 %	15 %

b - Les prix

Pour l'autoconsommation, le prix de vente n'est pas connu. Nous avons adopté le prix moyen du litre de cidre de qualité courante (5° à 5°3 d'alcool), vendu par l'industriel cidrier à la sortie de l'usine (hors taxes et droits de circulation), prix qui a été communiqué par le Syndicat National des Cidriers.

Pour le cidre commercial à emporter à domicile, on a retenu les prix du cidre de bonne qualité courante au prix auquel l'acheteur le paie à l'épicier.

- TABLEAU 117 -

Prix du litre de cidre à emporter

(anciens francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958 (3)	1959	1960
Cidre de bonne qualité courante, tiré en fûts (1)	22	20	24	20	22	24	25	32	42	36	38
Cidre doux et cidre gazéifié bouché d'après le Syndicat National des Cidriers (1)	35	35	39	40	42	42	44	50	66	65	66
Cidre bouché à Paris (d'après l'I.N.S.E.E. moyenne de 12 mois(2))	40,30	44,20	44,40	45,20	47,40	51	73	74	75

- (1) Il s'agit des prix moyens pour la campagne. Par exemple pour 1950, les prix fournis par le Syndicat sont la moyenne des prix cotés du 1er septembre 1949 au 31 août 1950. Nous avons admis que le cidre était consommé en majeure partie au cours de l'année civile qui suit la récolte de pommes. Ces prix sont valables pour l'ensemble de la France : pour le cidre gazéifié bouché, ils variaient en 1955, de 35 fr dans les régions du Nord-Ouest, à 55 fr dans le midi. Le Syndicat National établit une sorte de moyenne nationale pondérée entre les régions grosses consommatrices (Nord-Ouest) et les autres régions faibles consommatrices.
- (2) L'I.N.S.E.E. procède à une simple moyenne arithmétique de prix de cidres gazéifiés observés dans un certain nombre de magasins de détail de Paris. Ces prix sont toujours supérieurs à la moyenne pour l'ensemble de la France.
- (3) En 1958 - Pendant les 8 premiers mois, les cidres de la récolte 1957, qui était très déficitaire, se sont vendus de 45 à 50 fr le litre pour les cidres courants et de 67 à 75 fr le litre pour le cidre gazéifié. Pendant les 4 derniers mois, les cidres de la récolte abondante de 1958 se sont vendus 30 fr le litre pour les cidres courants et 45 à 50 fr pour les cidres gazéifiés.

D'après le Syndical National des Cidriers, le cidre tiré en fûts représentait 60 % de la consommation à domicile en 1950 et le cidre gazéifié 40 %. En 1954, le cidre tiré en fûts ne représentait plus que 40 % de la consommation à domicile, le cidre gazéifié 60 %. En 1957 le cidre gazéifié et le cidre doux représentaient les 2/3 de la consommation, en 1959 les 3/4.

Il en résulte les prix moyens suivants qui ne sont qu'approximatifs :

1950	27	1954	33	1958	60
1951	27	1955	35	1959	60
1952	31	1956	38	1960	61
1953	31	1957	44		

Pour le cidre consommé au café et au restaurant, nous avons retenu le prix de vente du cidrier au grossiste, majoré de la marge du grossiste et de celle de l'entrepoteur distributeur qui vend aux cafés et restaurants, y compris transports et taxes. Tenant compte du fait qu'une partie de ces cidres est livrée en petites bouteilles, à des prix supérieurs au prix du litre, le prix payé par un débit de boisson n'est pas inférieur au prix du litre à emporter à domicile (1).

c - Les valeurs

Nous aboutissons ainsi aux résultats suivants qui sont très grossièrement approximatifs.

..../...

(1) Surtout si l'on tient compte du fait qu'une proportion plus importante de cidre mousseux est livrée aux débits de boissons.

- TABLEAU 118 -

Autoconsommation du cidre

Années	Quantités (millions d'hecto- litres) (1)	Prix au litre	Valeur (milliards d'anciens francs)
1950	11 à 12	10	11 à 12
1951	14 à 15	9	13
1952	10 à 11	12	12 à 13
1953	13 à 14	9	12
1954	12 à 13	9	11
1955	11 à 12	9	10 à 11
1956	10 à 12	11	12
1957	8 à 9	14	12
1958	8	29	23
1959	10	20	20
1960	10	20	20

- TABLEAU 119 -

Cidre commercial

(Prix et valeurs en anciens francs)

Années	Consommation à domicile			Consommation hors du domicile		
	Quantités (milliers d'hectol.) (2)	Prix du litre	Valeur (milliards)	Quantités (milliers d'hectol.) (2)	Prix du litre	Valeur (milliards)
1950	3.872	27	10,4	686	27	1,9
1951	3.801	27	10,3	666	27	1,8
1952	3.784	31	11,6	663	31	2,1
1953	3.317	31	10,3	585	31	1,8
1954	3.031	33	10,0	535	33	1,8
1955	2.865	35	10,0	506	35	1,8
1956	2.413	38	9,2	426	38	1,6
1957	2.223	44	9,8	392	44	1,7
1958	1.910	60	11,5	337	60	2,0
1959	2.000	60	12,0	338	60	2,0
1960	1.780	61	10,9	300	61	1,8

(1) Voir tableau 49.

(2) Tableau 50.

En additionnant les trois consommations, on trouve les valeurs suivantes :

- TABLEAU 120 -

Consommation du cidre
(En milliards d'anciens francs)

Années	Autoconsommation	Consommation commercialisée		Total
		A domicile	Hors domicile	
1950	11,5	10,4	1,9	23,8
1951	13,0	10,3	1,8	25,1
1952	12,5	11,6	2,1	26,2
1953	12,0	10,3	1,8	24,1
1954	11,0	10,0	1,8	22,8
1955	10,5	10,0	1,8	22,3
1956	12,2	9,2	1,6	22,8
1957	12,0	9,8	1,7	23,5
1958	23,0	11,5	2,0	36,5
1959	20,0	12,0	2,0	34,0
1960	20,0	10,9	1,8	32,7

II - LA BIÈRE

a - La répartition des ventes

On estime (1) que la bière de 5° est vendue par les cafés et restaurants dans la proportion de 85 %. Il reste 15 % pour la consommation à domicile. Les bières de 2° et de 1° ne sont consommées qu'à domicile.

Pour les bières de 3°5, il semble (2) qu'on puisse admettre que 80 % sont emportées à domicile et 20 % consommées au café. A partir de 1958, sur le conseil du Syndicat de la Brasserie Française, nous réduirons à 10 % la part de la consommation de café et porterons à 90 % la consommation à domicile.

(1) Union Générale des Syndicats de la Brasserie Française et Confédération des Distributeurs de bière.

(2) Confédération des Distributeurs de bière.

- TABLEAU 121 -

Répartition des ventes de bière (1)

(milliers d'hectolitres)

Années	Ventes hors du domicile		Ventes à domicile			
	5°	3°,5	5°	3°,5	2°	1°,2
1950	3.149	713	556	2.854	1.274	565
1951	3.527	680	623	2.718	1.052	396
1952	3.908	766	690	3.062	1.058	307
1953	4.212	786	743	3.144	890	244
1954	4.427	833	781	3.332	876	174
1955	4.854	948	857	3.793	1.166	218
1956	5.244	943	925	3.770	1.030	167
1957	6.714	1.100	1.185	4.408	1.152	129
1958	7.161	730	1.264	6.540	1.140	102
1959	7.912	955	1.396	6.680	1.041	89
1960	7.109	674	1.254	6.064	946	75

(1) Voir quantités totales au tableau 51.

La bière est vendue en bouteilles (1 litre, 1/2 litre, 1/4 de litre) ou en fûts. La connaissance du nombre d'hectolitres ne suffit pas, il faut encore connaître sa répartition entre bouteilles et fûts. D'après le Syndicat de la Brasserie, la vente en bouteilles représente 70 à 80 % du total (en 1960) et la vente en fûts 20 à 30 %.

La bière à emporter est vendue en bouteilles de 65 centilitres pour celle à 5° et en bouteilles de 1 litre pour les autres bières.

Au café ou au restaurant, la bière est, soit tirée à la pression, soit vendue en 1/2 litres (canettes) ou en 1/4 de litres. La ventilation est mal connue. Cependant on peut dire que, à Paris :

1° - la bière de 5°, vendue dans les cafés, l'est presque uniquement en bouteilles. Faute d'indications sûres nous admettons que pour l'ensemble de la France, la vente se fait pour 20 % à la pression et pour 80 % en bouteilles (1);

2° - la bière de 3°,5 vendue dans les cafés, l'est uniquement à la pression.

(1) Ces proportions valables, semble-t-il, pour 1960, étaient peut être de 30 % et 70 % en 1950. On en tient compte dans le tableau 123.

- TABLEAU 122 -

Ventes de bière à domicile

Années	Millions de bouteilles de 6 ¹ / ₂ centilitres	Millions de bouteilles de 1 litre		
	5°	3°,5	2°	1°,2
1950	85	285	127	57
1951	95	272	105	40
1952	105	306	106	31
1953	115	314	89	24
1954	120	333	89	17
1955	132	379	117	22
1956	142	377	109	17
1957	182	441	115	13
1958	194	654	114	10
1959	215	668	104	9
1960	193	606	95	7

- TABLEAU 123 -

Ventes de bière dans les cafés et restaurants

Années	5°		3°,5
	Pression (milliers d'hectolitres)	1/4 de litre (millions)	Pression (milliers d'hectolitres)
1950	950	880	713
1951	1.060	987	680
1952	1.170	1.095	766
1953	1.200	1.205	786
1954	1.110	1.327	833
1955	1.215	1.455	948
1956	1.300	1.577	943
1957	1.600	2.045	1.100
1958	1.500	2.265	730
1959	1.600	2.525	955
1960	1.420	2.275	674

Le total des ventes en fûts : 4.228.000 hectolitres en 1960, représente 26 % des ventes totales en fûts et en bouteilles (16.122.000 hectolitres).

Bien qu'une pareille ventilation reposant sur des bases aussi arbitraires soit probablement erronée, elle l'est certainement moins que l'absence de ventilation. Elle va permettre d'améliorer le calcul des valeurs.

b - Les prix

Les renseignements disponibles concernent uniquement :

- Le prix du litre de bière de 3°,5 à emporter (observation I.N.S.E.E. pour Paris).
- Le prix de la bouteille de 65 centilitres de bière de 5° à emporter (catalogue du commerce) depuis 1950.
- Les prix actuels départ Entrepôt (1) des bières livrées aux cafés et restaurants de 1952 à 1954 (d'après le Syndicat de la Brasserie Française).
 - a - Bière de 5° en petites bouteilles,
 - b - bière de 5° en fûts,
 - c - bière de 3° en fûts.
- Les prix actuels départ usine des bières de 2° et 1°,2 livrées aux entrepôts pour être distribuées aux épiceries et autres magasins de détail pour la vente à emporter.

Nous avons admis que les prix pratiqués à Paris pouvaient être extrapolés à l'ensemble de la France, ces prix se situent en effet entre ceux des deux autres grosses régions consommatrices : le Nord qui pratique des prix moins élevés et le Midi qui pratique des prix plus chers (2).

Pour les bières consommées hors du domicile, il manque le prix de la bière de 3°,5 et de 5° en bouteilles et en fûts pour les années antérieures à 1952. Pour obtenir les prix antérieurs à 1952 de la bière vendue aux Etablissements de consommation, en bouteille (et en fûts), nous avons appliqué l'indice des prix de la bière de 3°,5 en litre, calculé à partir des prix observés par l'I.N.S.E.E.

Pour les bières de 5°, on observe une grande diversité de degrés et de prix. Aussi le prix moyen n'est qu'approximatif.

(1) Pour la bière consommée hors du domicile, nous avons le choix entre le prix départ usine (payé par l'entrepôt) et le prix de livraison par l'entrepôt aux établissements de consommation (cafés, restaurants, etc...). C'est ce dernier que nous avons retenu, considérant que la part des dépenses de loisirs que supporte la consommation de bière ne porte que sur la marge brute de l'établissement de consommation.

(2) Ainsi, pour la bière bock, de 3°,5 les prix de détail, en 1958, s'étagent depuis 49 fr le litre dans le Nord jusqu'à 64 fr dans le Midi. A Paris et dans le Nord on vend environ 20 % de bière pasteurisée à un prix légèrement supérieur (2 à 3 fr par litre). A Paris, la moyenne est, en 1958, de 52 fr,60 le litre pour la 3°,5 non pasteurisée et de 55 fr pour la 3°,5 pasteurisée.

- TABLEAU 124 -

Prix observés par l'I.N.S.E.E. pour la bière de 3°,5 en litre à Paris
(anciens francs)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Prix du litre ...	29,59	34,50	43	44	44	44,1	44,3	44,2	53	55	56
Indice 1953 = 100	68	78,4	97,7	100	100	100,2	100,5	100,5	120,5	127	128

Ce calcul suppose que la marge brute de distribution de la bière en bouteilles est restée dans un rapport constant avec le prix de vente (par les entrepôts) des diverses bières.

Pour les petites bières de 2° et 1°, qui sont uniquement des boissons de table dans la région du Nord, il n'existe aucune observation de prix. D'après le Syndicat de la Brasserie Française, ces bières étaient vendues, en 1955, au départ de l'usine,

- pour la bière de 1°,2 entre 724 et 913 fr l'hectolitre
- pour la bière de 2° entre 982 et 1.200 fr l'hectolitre.

En ajoutant la marge d'embouteillage des entrepositaires et la marge des détaillants, on arrive à une majoration totale de l'ordre de 50 % par rapport au prix départ usine, ce qui est en accord avec la commission de surveillance des prix. On obtient donc le prix de gros en diminuant d'un tiers le prix de détail.

Pour 1959 et 1960 ces prix nous ont été fournis par le Syndicat de la Brasserie Française.

- TABLEAU 125 -

Prix de la consommation à domicile (anciens francs)

Années	Prix bout. de 65 cent. 5°	Prix observés I.N.S.E.E. le litre 3°,5	Petites bières le litre	
			2°	1°,2
1950	39	29,60	11	8
1951	46	34,50	12,5	9
1952	55	43	16	12
1953	55	44	16	12
1954	55	44	16	12
1955	55	44,1	16	12
1956	55	44,2	16	12
1957	55	44,2	16	12
1958	68	53,0	20	15
1959	70	55,9	38	34
1960	75	56,0	39	34

- TABLEAU 126 -

Prix de la consommation hors du domicile

(cafés, restaurants, ...)

(anciens francs)

Années	Prix observés			Prix calculés		
	Bière de 5°		3°,5	Bière de 5°		3°,5
	Pression l'hectol.	Bouteilles 25 cl.	Pression l'hectol.	Pression l'hectol.	Bouteilles 25 cl.	Pression l'hectol.
1950	3.332	18	2.108
1951	3.842	21	2.430
1952	4.900	26	3.100			
1953	4.900	26	3.100			
1954	4.900	26	3.100			
1955	4.900	26	3.100			
1956	4.925	26	3.115			
1957	4.925	26	3.115			
1958	6.080	32	3.530			
1959	7.000	33	3.730			
1960	7.000	36	3.750			

c - Les valeurs

En multipliant les quantités par les prix correspondants on obtient les valeurs suivantes :

./...

- TABLEAU 127 -

Valeur de la consommation de bière à domicile aux prix de détail
(en milliards d'anciens francs)

Années	Bières de :				
	5°	3°,5	2°	1°,2	Total
1950	3,3	8,4	1,4	0,5	13,6
1951	4,4	9,4	1,3	0,4	15,5
1952	5,8	13,1	1,7	0,4	21,0
1953	6,3	13,8	1,4	0,3	21,8
1954	6,6	14,6	1,4	0,2	22,8
1955	7,3	16,7	1,9	0,3	26,2
1956	7,8	16,7	1,7	0,2	26,4
1957	10,0	19,5	1,8	0,2	31,5
1958	13,2	34,6	2,3	0,2	50,3
1959	15,1	37,3	4,0	0,3	56,7
1960	14,5	33,9	3,7	0,2	52,3

- TABLEAU 128 -

Valeur de la consommation de bière hors du domicile aux prix de gros
(en milliards d'anciens francs)

Années	Bière de 5°			3°,5 Pression (fûts)	Total général
	Pression (fûts)	Bouteilles 1/4 de litre	Total		
1950	3,2	15,8	19,0	2,4	21,4
1951	4,1	20,7	24,8	2,6	27,4
1952	5,7	28,5	34,2	2,4	36,6
1953	5,9	31,3	37,2	2,4	39,6
1954	5,5	33,0	38,5	2,6	41,0
1955	6,0	37,8	43,8	2,9	46,7
1956	6,4	41,0	46,4	2,9	49,3
1957	7,9	53,1	61,0	3,4	64,4
1958	9,1	72,5	81,6	2,6	84
1959	11,2	83,3	94,5	3,6	98
1960	10,0	82,0	92,0	2,5	94,5

RECAPITULATION

- TABLEAU 129 -

Valeur de la consommation de bière et de cidre

Aux prix de gros

(en milliards d'anciens francs)

Années	Cidre			Bière (3)
	Autoconsommation (1)	Commercial (2)	Total	
1950	30	10	40	30
1951	38	11	49	36
1952	31	11	42	49
1953	40	10	50	52
1954	40	10	50	55
1955	39	10	49	61
1956	38	9	47	64
1957	36	10	46	80
1958	40	11	51	110
1959	48	11	60	129
1960	50	9	59	120

(1) Quantités (tableau 118) multipliées par prix du tableau 119 diminués de 20 %

(2) Tableau 120, dans lequel la consommation à emporter a été diminuée de près de 20 %.

(3) On a pris le total des valeurs du tableau 127 diminué de 20 % et on lui a ajouté celui du tableau 128.

- TABLEAU 130 -

Valeur de la consommation de bière et de cidre
à domicile
(en milliards d'anciens francs)

Années	Autoconsommation de cidre (aux prix à la production (1))	Consommation à domicile (aux prix de détail)	
		Bière (2)	Cidre (1)
1950	11	13,6	10,1
1951	13	15,5	10,9
1952	12	21,0	11,1
1953	12	21,8	10,3
1954	11	22,8	10,0
1955	11	26,2	10,0
1956	12	26,4	9,2
1957	12	31,5	9,8
1958	23	50,3	11,5
1959	20	56,7	12,0
1960	20	52,3	10,9

- TABLEAU 131 -

Valeur de la consommation de bière et de cidre hors domicile
(aux prix de gros)
(en milliards d'anciens francs)

Années	Bière (3)	Cidre (1)	Total
1950	21,4	1,8	23,2
1951	27,4	1,9	29,3
1952	36,6	2,0	38,6
1953	39,6	1,8	41,4
1954	41,0	1,8	42,8
1955	46,7	1,8	48,5
1956	49,3	1,6	51,0
1957	64,4	1,7	66,0
1958	84,0	2,0	86,0
1959	98,0	2,0	100,0
1960	94,5	1,8	96,3

(1) Tableau 119.

(2) Tableau 127.

(3) Tableau 128.

CHAPITRE V

LES BOISSONS SANS ALCOOL

A - EAUX MINÉRALES

Le tableau 53 donne la répartition de la consommation des eaux minérales selon la dimension des bouteilles.

Les quarts de bouteilles sont consommés exclusivement dans les cafés. Les $\frac{1}{2}$ bouteilles sont vendues surtout dans les restaurants, le reste dans les cafés (1). Nous les compterons au prix de gros (prix de cession aux restaurants et cafés). Les grandes bouteilles sont consommées à domicile pour au moins 80 %. Les 20 % restants sont vendus aux restaurants.

La Fédération (2) nous a fourni la moyenne des prix de vente au public des bouteilles de 90 centilitres et la moyenne des prix de vente par les grossistes aux restaurateurs et cafetiers des demies et des quarts de bouteilles. Ces moyennes sont pondérées en tenant compte :

- des différentes eaux minérales ;
- des cinq zones tarifaires de la S.N.C.F.

(1) Quelques particuliers achètent des $\frac{1}{2}$ Perrier.

(2) Fédération Nationale des Sources et des Commerces d'Eaux Minérales.

Les prix n'ont pas changé de juin 1952 à fin 1957, mais de 1949 à 1952 ils ont souvent été modifiés en cours d'année. Nous avons procédé à une troisième pondération : la pondération par le temps. Ainsi en 1950, la bouteille de 90 centilitres s'est vendue 28 francs pendant 5 mois, 30 francs pendant 2 mois, 31 francs pendant 2 mois et 32 francs pendant 3 mois. On a supposé que la consommation était la même pour chacun des 12 mois de l'année, faute d'indication sur l'importance relative de la consommation des mois d'été et des mois d'hiver par rapport à la moyenne de l'année.

- TABLEAU 132 -

Vente des bouteilles d'eau minérale de 90 centilitres aux ménages

ANNEES	Nombre (80 % du total) millions de bouteilles	Prix pondéré (la bouteille)	Valeur (milliards d'anciens francs)
1950	323	30	9,7
1951	350	35	12,2
1952	380	40,50	15,4
1953	425	40	17,0
1954	450	40	18,0
1955	550	40	22,0
1956	570	40	22,8
1957	665	40	26,6
1958	658	47 (1)	30,9
1959	759	47 (1)	35,7
1960	790	49 (2)	39,0

L'extrapolation à l'ensemble de la France des résultats de l'enquête "budgets de famille" de l'I.N.S.E.E. en Novembre 1951 aboutit au chiffre de 15,4 milliards, égal au chiffre trouvé pour l'année 1952 et un peu supérieur au chiffre trouvé pour 1951.

-
- (1) Hausse due à l'augmentation des tarifs de la S.N.C.F. et à une majoration de taxe fiscale.
- (2) Hausse liée à l'arrêté du Secrétariat d'Etat au Commerce Intérieur du 23 Juin 1960. Cette hausse n'aura son plein effet qu'en 1961.

- TABLEAU 133 -

Vente des eaux minérales aux restaurants, cantines, cafés

ANNEES	Bouteilles de 90 centilitres			$\frac{1}{2}$ bouteilles		
	Nombre de bouteilles (en millions) 20% du total	Prix de vente en gros (1'unité)	Valeur (milliards d'anciens francs)	Nombre (millions)	Prix de vente en gros (1'unité)	Valeur (milliards d'anciens francs)
1950	81	24,5	1,98	15	19	0,28
1951	88	29	2,55	16	23	0,37
1952	95	33	3,14	18	26	0,47
1953	105	33	3,50	20	26	0,52
1954	110	33	3,93	24	26	0,62
1955	140	33	4,62	35	26	0,90
1956	140	33	4,62	35	26	0,90
1957	165	33	5,45	45	26	1,17
1958	165	38 (1)	6,27	16	33 (1)	0,53
1959	190	38	7,22	16	34 (1)	0,54
1960	197	39	7,68	16	34	0,54

Vente aux restaurants, cantines, cafés (suite)

ANNEES	1/4 de bouteilles			Total (milliards d'anciens francs)
	Nombre de bouteilles (millions)	Prix de vente en gros	Valeur (milliards d'anciens francs)	
1950	86	16	1,38	3,64
1951	93	19	1,77	4,70
1952	110	22	2,42	6,00
1953	114	22	2,51	6,53
1954	116	22	2,55	7,10
1955	135	22	2,97	8,50
1956	135	22	2,97	8,50
1957	155	22	3,40	10,00
1958	102	29 (1)	2,96	9,76
1959	121	30 (1)	3,63	11,39
1960	102	30	3,10	11,30

(1) Hausse due à une majoration de taxe fiscale et au relèvement des tarifs de transport.

Ainsi la consommation totale des eaux minérales comptée au prix de détail pour la consommation à domicile et au prix de gros pour la consommation dans les restaurants, cantines, débits de boissons, représente une dépense de :

- TABLEAU 134 -

1950	13,3	milliards de Fr	1956	31,3	milliards de Fr
1951	16,9	" "	1957	36,6	" "
1952	21,4	" "	1958	40,7	" "
1953	23,5	" "	1959	47,1	" "
1954	25,1	" "	1960	50,3	" "
1955	30,5	" "			

B - LIMONADE - SODAS - COCA-COLA

Le prix moyen de vente aux cafetiers n'a guère varié. Les petites bouteilles se vendent environ 27 anciens francs et les grandes 33 anciens francs. Il en résulte les valeurs suivantes aux prix de gros.

- TABLEAU 135 -

Répartition de la consommation et valeurs aux prix de gros

ANNEES	Grandes bouteilles (1)		Petites bouteilles (1)		Total (milliards d'anciens francs)
	Millions de cols	Valeur (milliards d'anciens Fr)	Millions de cols	Valeur (milliards d'anciens Fr)	
1950	280	9,2	220	5,9	15,1
1951	270	8,9	230	6,2	15,1
1952	330	10,9	270	7,3	18,2
1953	260	8,6	240	6,5	15,1
1954	260	8,6	260	7,0	15,6
1955	340	11,2	360	9,7	20,9
1956	300	9,9	300	8,0	17,9
1957	350	11,6	400	10,8	22,4
1958	300	9,9	370	10,0	19,9
1959	350	11,5	410	11,0	22,5
1960	330	11,0	370	10,0	21,0

(1) Voir tableau 55.

D'après le Syndicat des fabricants de Boissons gazeuses, les quantités à emporter sont à peu près équivalentes ou légèrement supérieures aux quantités livrées aux Etablissements (Cafés, restaurants). Les petites bouteilles sont presque uniquement consommées au café, et les grandes bouteilles principalement achetées à emporter.

Nous avons donc attribué toutes les petites bouteilles à la consommation au café. La différence entre la capacité totale des grandes bouteilles et celle des petites bouteilles a été partagée en deux parties égales dont l'une a été attribuée à la consommation de café et l'autre à la consommation à emporter, réalisant ainsi l'égalité quantitative des deux consommations. La valeur de la consommation à emporter a été comptée au prix de détail (marge de distribution : 20 %). La consommation sur place reste calculée aux prix de gros.

- TABLEAU 136 -

ANNEES	Consommation à emporter		Consommation sur place		
	Grandes bouteilles (millions de cols)	Valeur (milliards d'anciens francs)	Grandes bouteilles (millions de cols)	Petites bouteilles (millions de cols)	Valeur (milliards d'anciens francs)
1950	170	6,8	110	220	9,6
1951	170	6,8	100	230	9,5
1952	200	8,0	130	270	11,6
1953	165	6,6	95	240	9,6
1954	165	6,6	95	260	10,0
1955	220	8,8	120	360	16,6
1956	195	7,8	105	300	11,5
1957	230	9,2	120	400	14,8
1958	200	8,0	100	370	13,3
1959	230	9,2	120	410	15,0
1960	210	8,5	110	370	14

C - LES JUS DE FRUITS

La statistique de la consommation des jus de fruits n'étant pas établie sur des bases solides, le calcul de la valeur de cette consommation sera fait simultanément par la méthode du chiffre d'affaires et par la méthode du produit des quantités consommées par les prix de vente. On comparera ensuite les résultats obtenus.

1°) Méthode du chiffre d'affaires -

On trouvera dans le tableau suivant les données recueillies par l'Union Nationale des Producteurs sur les chiffres d'affaires des fabricants de jus de fruits. Ces données ont été majorées de 20 % pour tenir compte à la fois des non adhérents à l'Union et de certaines insuffisances probables des déclarations de chiffres d'affaires des membres de l'Union. Nous y avons ajouté les données sur le chiffre d'affaires des fabricants extraites du Rapport du "Groupe de travail Jus de fruits et légumes" du Commissariat Général au Plan.

- TABLEAU 137 -

Chiffres d'affaires des producteurs
(en millions d'anciens francs)

ANNEES	Union Nationale des Producteurs (+ 20 %)	Commissariat Général au Plan
1950	600	...
1951	760	...
1952	900	750
1953	1.025	850
1954	1.270	1.170
1955	1.640	1.870
1956	2.420	3.600
1957	2.865	...

A quoi tiennent ces différences ?

Les chiffres d'affaires de l'Union Nationale des Producteurs sont relatifs aux seuls vendeurs de jus de fruits en France, à l'exclusion des importations et des exportations.

Au contraire, les chiffres du Commissariat au Plan comprennent d'autres éléments. Le chiffre d'affaires de 1956 est ainsi ventilé :

	<u>Millions</u> <u>d'anciens francs</u>
Entreprises vendant directement en France en récipiendaires définitifs ou pratiquant le reconditionnement	1.500
Entreprises vendant à des embouteilleurs ou conditionneurs pour la France	250
Entreprises vendant en vrac pour l'exportation .	1.850
T O T A L	3.600

C'est donc le chiffre de 1.750 millions (exportation exclue) qui serait comparable aux 2.420 millions de l'Union des Producteurs.

Aux chiffres d'affaires de l'Union, il faut donc ajouter la valeur des importations (déduction faite des moûts de raisin déclarés comme jus de raisin), importations qui sont, le plus souvent, le fait de non producteurs de jus de fruits et, par conséquent, non adhérents à l'Union. Pour tenir compte du fait que certains membres de l'Union ont importé des jus de fruits, nous avons diminué de 20 % la valeur des importations et admis que le bénéfice des importateurs sur leur prix de vente (souvent après un travail de reconditionnement et de repasteurisation) était de 20 %, ce qui revient à adopter, sans modification, la valeur en douane des importations.

- TABLEAU 138 -

Chiffre d'affaires réalisé en France
(milliards d'anciens francs)

ANNEES	Chiffre d'affaires (exportations déduites)	Importations (valeur en douane)	Chiffre d'affaires total
1950	0,60	0,13	0,73
1951	0,76	0,16	0,92
1952	0,90	0,23	1,13
1953	1,02	0,16	1,18
1954	1,27	0,13	1,40
1955	1,64	1,00	2,64
1956	2,40	1,60	4,00
1957	2,86	2,34	5,20

D'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques, les grossistes prennent un bénéfice brut de 16 à 20 % sur leur prix de vente, les détaillants vendant à emporter, prennent un bénéfice brut de 20 % sur leur prix de vente et les cafés un bénéfice de 55 % sur leur prix de vente. Il en résulte qu'au stade du grossiste, le chiffre d'affaires des producteurs se trouve augmenté de 22 %, que la part du chiffre d'affaires qui passe par les détaillants se trouve augmentée de 25 % sur le chiffre des grossistes soit de :

$$122 + \frac{122 \times 25}{100} = 152$$

ou 52 % par rapport à la vente des producteurs et que la part du chiffre d'affaires qui passe par les cafés se trouve augmentée de :

$$122 + 122 \times \frac{55}{45} = 270 \%$$

sur la vente des fabricants.

Au prix de vente par le grossiste (soit au détaillant soit au café) la valeur des jus de fruits serait donc, en 1957 de :

$$5,2 \times \frac{122}{100} = \underline{6,35 \text{ milliards d'anciens francs}}$$

2°) Méthode : quantité × prix -

On ne trouve jusqu'ici, aucune observation des prix à l'I.N.S.E.E. Nous disposons seulement des prix relevés en 1958 par le Service des Enquêtes Economiques du Ministère des Affaires Economiques. Ces prix ont été abaissés de 10 % pour tenir compte de la hausse résultant de l'opération 20 % sur les jus importés de l'étranger et de la hausse des matières premières en 1958.

En multipliant les quantités (tableau 56) par les prix de vente des grossistes aux détaillants (prix 1958 moins 10 %) on obtient pour 1957 les résultats suivants :

- TABLEAU 139 -

Consommation 1957 (milliers d'hectol.)	Répartition (1)	Prix de gros du récipient (plein)	Valeur en millions d'anciens francs
Jus de raisin et de pomme 88	$\frac{29}{33}$ en bout. de 0 lit. 125	36,7	2.242
	$\frac{4}{33}$ en bout. de 0 lit. 250	42	179
Autres jus 148	$\frac{7}{67}$ en bout. de 0 lit. 125	45	558
	$\frac{36}{67}$ en boîtes de 0 lit. 135	47,2	2.765
	$\frac{21}{67}$ en boîtes de 0 lit. 55	125	1.116
	$\frac{3}{67}$ en boîtes de 1 litre et plus	180	120
			6.980

(1) Voir plus loin tableau 141.

On aboutit ainsi, pour l'année 1957, à une valeur de 7 milliards d'anciens francs au lieu de 6,35 par la méthode des chiffres d'affaires. Etant donnée l'imprécision des calculs, il faut estimer ce résultat comme satisfaisant. Il ne semble pas que les quantités soient surestimées, ni les prix surévalués. Il semble plus probable que la correction de + 20 % apportée aux chiffres d'affaires est insuffisante. Pour arriver en 1957, aux alentours de 7 milliards, il faudrait que les chiffres d'affaires totaux (dernière colonne du tableau 124) soient majorés de 20 %, avant d'ajouter la marge des grossistes. Pratiquement, on admettra que pour obtenir la valeur des ventes aux prix de gros, il suffit de majorer de 40 % les chiffres de la dernière colonne du tableau 138.

Ces résultats figurent au tableau 146.

3°) Répartition de la consommation -

D'après les renseignements qui nous ont été fournis par le Service Commercial d'une firme importante qui fabrique 90 % des boîtes métalliques pour jus de fruits, la proportion du litrage en boîtes et en bouteilles a varié comme suit :

	<u>1954</u>	<u>1957</u>
en métal	25 %	60 %
en verre	75 %	40 %

Pour le litrage vendu en boîtes :

- 44 % du litrage est vendu en boîtes de 13 centilitres
- 35 % " " " de 55 "
- 3 % " " " de 1 litre
- 18 % " " " de 3 litres

Mais 95 % des boîtes de 3 litres servent à faire du reconditionnement de détail en flacons ou en boîtes de 13 centilitres.

De sorte que, pour la partie vendue en boîtes on peut dire que 61 % du litrage est vendu en boîtes de 13 centilitres, 35 % en boîtes de 0, lit. 55, 3 % en boîtes de 1 litre et 1 % en boîtes de 3 litres.

Malheureusement nous n'avons aucun renseignement sur la répartition du litrage vendu en bouteilles. Mais nous savons, d'après une enquête de marché qu'a fait exécuter la fabrique de boîtes métalliques auprès de 2.500 familles en 1957, que 90 % des familles utilisent à domicile, la boîte métallique seule, que 8 % des familles utilisent uniquement la bouteille et 2 % les deux conditionnements.

Nous admettrons que 90 % du litrage vendu à emporter est livré sous forme de boîtes métalliques et 10 % sous forme de bouteilles (1).

D'autre part, la même enquête de marché nous apprend que, en 1957, la consommation dans les cafés et restaurants représente 60 % du litrage total (contre 40 % à domicile) et que le litrage livré en bouteilles représente environ 40 % de la consommation totale.

Il en résulte, que sur 100 litres consommés

a) 40 litres sont consommés à domicile, dont 10 % en bouteilles (soit 4 litres) et 90 % en boîtes (soit 36 litres)

b) 60 litres sont consommés au café, dont 36 litres (40 litres : consommation totale en bouteilles moins 4 litres consommés en bouteilles à domicile) sont consommés en bouteille et, par conséquent, 24 litres sont consommés en boîtes.

Or, au café, il n'est consommé que des petites bouteilles de 0 lit. 125 ou des petites boîtes de 0 lit. 135. Les capacités supérieures sont vendues à emporter.

Comme d'autre part, les petites boîtes de 0 lit. 135 représentent 60 % du litrage total en boîtes, soit 36 % du total des jus de fruits, il en résulte que, sur une consommation totale de 100 litres, on a la répartition suivante :

- TABLEAU 140 -

Répartition de la consommation de 100 litres de jus de fruits

	à domicile	au café	Totaux
<u>En bouteilles</u>			
de 0 lit. 125 ..	0	36	36
de 0 lit. 250 ..	4	0	4
			40
<u>En boîtes</u>			
de 0 lit. 135 ..	12 (2)	24	36
de 0 lit. 550 ..	21 (2)	0	21
de 1 litre	2	0	2
de 3 litres	1	0	1
T O T A L	40	60	100

(1) A partir de 1961 il est possible que ces proportions soient modifiées du fait de l'accroissement de la vente en bouteilles de jus de pomme et de raisin.

(2) En nombres de boîtes, cela fait 70 % de boîtes de 0 lit. 135 pour 29 % de boîtes de 0 lit. 550 résultat qui est à rapprocher du résultat d'un sondage fait auprès des consommateurs, qui donne 70 % de foyers achetant des petites boîtes et 25 % qui achètent des boîtes de 0 lit. 550.

Les jus de raisin et de pomme sont livrés presque exclusivement en bouteilles. Leur consommation représente environ $1/3$ du volume total consommé et comme le volume total livré en bouteilles est de 40 % de la consommation totale, il en résulte qu'il reste 7 % de la consommation totale pour être livrés en flacons dans les cafés pour les jus autres que raisin et pomme. On obtient donc la répartition suivante :

- TABLEAU 141 -

Répartition de la consommation de 100 litres de jus de fruits

	A domicile	Au café	Totaux
<u>En bouteilles</u>			
De 0 lit. 125 : jus de raisin et pomme	0	29	29
Autres jus	0	7	7
De 0 lit. 250 { jus de	4	0	4
et 0 lit. 90 { raisin et			
Autres jus	0	0	0
<u>En boîtes</u>			
De 0 lit. 135 : Autres jus	12	24	36
De 0 lit. 550	20	0	20
De 1 litre	3	0	3
De 3 litres	1	0	1
T O T A U X	40	60	100

A partir de 1959 on observe un certain relèvement (beaucoup plus marqué en 1960) de la consommation des jus de raisin et surtout de pomme, à domicile, en bouteilles de 0 lit. 90.

Pour les autres jus, à partir de 1959, la consommation à domicile augmente, tandis que la consommation de café tend à plafonner.

Nous admettrons que les jus de raisin et de pomme d'une part, les autres jus d'autre part, se répartissent chacun dans la même proportion entre les différentes capacités de récipients.

4°) Les prix -

Voici maintenant les prix de vente au détail, en 1958, d'après l'enquête du Service des Enquêtes Economiques pour les ventes à consommer sur place et d'après l'Union des Producteurs de Jus de fruits pour les ventes à emporter.

- TABLEAU 142 -

Prix de vente au détail des jus de fruits en 1958
(anciens francs)

Nature des jus	A emporter à domicile						A consommer sur place	
	Bouteilles(1)			Boîtes			Bouteilles	Boîtes
	0,125	0,250	0 lit. 90	0,135	0,550	1 lit.	0 lit. 125	0 lit. 135
Raisin	38	48	170				86	
Pomme	35	40	126				80	
Orange	46			47	120	200	106	98
Pamplemousse	50			52	122	230	104	100
Ananas	58			63	148	275	115	110
Tomate	35			45		152	90	97
Abricot				52	132			

D'autre part, on peut tirer du catalogue d'une grande maison spécialisée, l'évolution des prix des jus de fruits pour la vente à emporter (voir tableau 143).

La baisse observée en 1955 serait due à des dispositions fiscales plus avantageuses. Les prix ont été alors bloqués, ce qui explique leur stabilité, mais, en 1958, des augmentations de prix ont été autorisées (opération 20 % sur les jus importés et hausse des matières premières) et ne semblent pas avoir entraîné de hausse (voir tableau 143).

Pour 1959, nous disposons des prix de détail de l'Union Nationale des Producteurs. Ces prix sont les suivants (1) :

- TABLEAU 142bis -

Prix de détail en 1959
(anciens francs)

	Flacons 12 cl 5	Boîtes 13 cl 5	Boîtes 0 l. 55	Bout. 0 l. 90	Boîtes 1 lit.
Raisin	41				
Ananas	58	60		150	275
Pomme	35			110	
Pamplemousse	53	51	145		240
Orange	46	48	134		220
Tomate	38	48		...	
Abricot	60	49			

(1) Consigne non comprise.

- TABLEAU 143 -

Evolution des prix des jus de fruits de 1950 à 1960
(anciens francs)

ANNEES	Pomme		Raisin		Tomate	Orange	Pample- mousse	Ananas 0 l. 55	Moyenne pondérée	Indice 1957 = 100
	$\frac{1}{2}$ l.	lit.	$\frac{1}{2}$ l.	lit.	$\frac{1}{2}$ lit.	Boîtes	0 l. 55			
1950	80		100		90			180	130	96
1951	100		113		118			200	140	104
1952	100		113		118			200	140	104
1953	100		113		118			200	150	111
1954	93		113		118			230	150	111
1955	...		100		102			215	135	100
1956	...		100		102			212	135	100
1957	95		100		102			212	135	100
1958		120		180	114	158	166	212	135	100
1959		100		190	125	170	190	190	140	103
1960		100		100	115	165	175	180	135	100

On observe d'importantes différences avec les prix du tableau 142 (pommes 126 et 90 Fr au lieu de 120 Fr et 100 Fr, oranges 120 et 134 au lieu de 158 et 170 Fr). Il y a donc de fortes différences de prix selon les marques et les établissements vendeurs, aussi la comparabilité des prix d'une année à l'autre n'est pas, malgré tous les soins, parfaitement assurée.

5°) Valeurs -

Le calcul des valeurs est divisé en deux parties.

1ère partie jusqu'en 1955 - est donnée ci-après.

2ème partie à partir de 1956 - fait l'objet de l'annexe XVII.

1°) De 1950 à 1955

Deux procédés sont à notre disposition pour calculer les valeurs de la consommation des jus de fruits avant 1956 : le produit des quantités consommées par les prix moyens (le prix moyen de chaque année étant calculé grâce à l'indice des prix moyens) et les chiffres d'affaires majorés de 40 %. Nous prolongeons le procédé jusqu'en 1957, pour permettre la comparaison avec les résultats de l'Annexe XVII.

- TABLEAU 144 -

ANNEES	Quantités consommées (tableau 57) milliers d'hectolitres	Indice des prix moyens base 1957=100 (tableau 143)	Valeur aux prix de gros (milliards d'anciens francs)	Valeur par les chiffres d'affaires majorés de 40% (tableau 138) milliards d'anciens Fr)	Valeur adoptée (milliards d'anciens francs)
1950	30	96	0,8	1,0	0,9
1951	50	104	1,4	1,3	1,3
1952	70	104	2,0	1,6	1,8
1953	110	111	3,1	1,7	2,3
1954	110	111	3,2	2,0	2,5
1955	150	100	3,9	3,7	3,8
1956	200	100	5,2	5,6	5,6
1957	247	100	7	7,0	7,0

Quant à la répartition de la consommation entre vente à emporter et consommation sur place, on sait seulement qu'en 1950 la vente à emporter était pratiquement nulle et qu'elle a atteint 40 % du total en 1956. Nous admettrons une progression sensiblement linéaire.

- TABLEAU 145 -

Valeur de la consommation des jus de fruits à domicile (aux prix de détail) et hors domicile (aux prix de gros)

ANNEES	Proportion des ventes à emporter (%)	Valeurs (milliards d'anciens francs)	
		Consommation à domicile	Consommation hors domicile
1950	0	0	0,9
1951	6	0,1	1,2
1952	12	0,3	1,7
1953	18	0,7	1,8
1954	25	1,2	2,0
1955	33	1,7	2,8
1956	40	2,2	3,7
1957	40	2,7	4,5

2°) A partir de 1956

Dans l'Annexe XVII, la consommation hors du domicile a été comptée aux prix de vente dans les cafés (pourboires non compris). Pour respecter la convention qui veut que le bénéfice brut des "établissements" soit porté au poste "LOISIRS", il faut retrancher la marge de ces établissements. Selon les enquêtes du Service des Enquêtes Economiques, cette marge est de 55 %. Il en résulte, en définitive, les valeurs suivantes pour l'ensemble des jus de fruits et légumes à partir de 1956.

- TABLEAU 146 -

Valeur de la consommation des jus de fruits
en gros, à domicile et hors domicile, à partir de 1956
(en milliards d'anciens francs)

ANNEES	Quantités consommées (milliers d'hectolitres)	Valeur aux prix de gros	Valeur consommation à domicile (prix de détail)	Valeur consommation hors domicile (prix de gros)
1956	200	5,4	2,22	3,7
1957	250	6,7	2,70	4,6
1958	243	6,6	2,30	4,7
1959	277	7,9	2,90	5,4
1960	350	9,0	3,9	5,9

Pour les années 1956 et 1957, on voit que les résultats obtenus en valeur (tableau 144 pour les valeurs aux prix de gros, tableau 145 pour les consommations à domicile et hors domicile) sont très voisins de ceux du tableau 146.

D - LES SIROPS

D'après l'Union Nationale des Producteurs de Jus de Fruits et Sirops. Le prix moyen de vente au détail des sirops est de 350 anciens francs par litre. Ces sirops sont consommés, pour 70 % environ, à domicile. Il en résulte les valeurs suivantes :

Consommation totale 15 millions de litres
 Consommation à domicile 10 millions de litres valant 35 millions de N.F.
 Consommation hors domicile 5 millions de litres valent 15 millions de N.F.

E - RECAPITULATION

L'ensemble des boissons sans alcool est récapitulé ci-après.

- TABLEAU 147 -

Valeur de la consommation des boissons sans alcool aux prix de gros
 (milliards d'anciens francs)

ANNEES	Eaux minérales (1)	Limonades et sodas (2)	Jus de Fruits (3)	Sirops	Total (4)
1950	11,6	15,1	0,9	...	30,0
1951	14,8	15,1	1,3	...	34,0
1952	18,5	18,2	1,9	...	42,0
1953	20,5	15,1	2,3	...	42,0
1954	22,0	15,6	3,0	...	45,0
1955	26,6	20,9	4,2	...	56,0
1956	27,3	17,9	5,4	...	55,0
1957	31,9	22,4	6,7	...	65,0
1958	34,7	19,9	6,6	...	64,0
1959	40,2	22,5	7,9	...	75,0
1960	42,1	21,0	9,0	4,3	76,4

- (1) Quantités (tableau 132) multipliées par prix (tableau 133 2ème colonne) plus valeur totale (tableau 133 dernière colonne).
- (2) Tableau 135.
- (3) Tableau 146, dans lequel la valeur de la consommation à domicile est réduite de 20 %.
- (4) Total arrondi, y compris les sirops.

- TABLEAU 148 -

Valeur de la consommation à domicile des boissons sans alcool
(en milliards d'anciens francs aux prix de détail)

ANNEES	Eaux minérales (1)	Limonades et sodas (2)	Jus de fruits (3)	Sirops	Totaux arrondis (5)
1950	9,7	6,8	0	...	19
1951	12,2	6,8	0,1	...	22
1952	15,4	8,0	0,3	...	27
1953	17,0	6,6	0,7	...	27
1954	18,0	6,6	1,2	...	29
1955	22,0	8,8	1,7	...	35,5
1956	22,8	7,8	2,2	...	36,0
1957	26,6	9,2	2,7	...	39,0
1958	30,9	8,0	2,3	...	44,0
1959	35,7	9,2	2,9	...	51,0
1960	39,0	8,5	3,9	3,5	55,0

- TABLEAU 149 -

Valeur de la consommation hors domicile des boissons sans alcool
(en milliards d'anciens francs aux prix de gros)

ANNEES	Eaux minérales(4)	Limonades et sodas (2)	Jus de fruits (3)	Sirops	Totaux arrondis (5)
1950	3,6	9,6	0,9	...	15,0
1951	4,7	9,5	1,2	...	16,5
1952	6,0	11,6	1,7	...	20,3
1953	6,5	9,6	1,8	...	19,0
1954	7,1	10,0	2,0	...	20,0
1955	8,5	13,6	2,8	...	26,0
1956	8,5	11,5	3,7	...	25,0
1957	10,0	14,8	4,6	...	30,6
1958	9,8	13,3	4,7	...	29,0
1959	11,4	15,0	5,4	...	33,0
1960	11,3	14,0	5,9	1,5	32,7

(1) Tableau 132
(2) Tableau 136

(3) Tableau 146
(4) Tableau 133
(5) Y compris les sirops

- TABLEAU 150 -

Valeur totale de la consommation des boissons sans alcool
(en milliards)

ANNEES	A domicile (aux prix de détail)	Hors domicile (aux prix de gros)	TOTAL
1950	19	15	34
1951	22	16,5	38,5
1952	27	20,3	47,3
1953	27	19,0	46,0
1954	29	20,0	49,0
1955	35,5	26,0	61,5
1956	36	25,0	61,0
1957	39	30,5	69,5
1958	44	29,0	73,0
1959	51	33,0	84,0
1960	55	32,7	87,7

ANNEXES

A N N E X E I

RECOLTES DE VIN

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<u>Consommation courante</u>											
Vins blancs.....	10.071	7.087	8.110	9.486	5.456	6.487	5.493	2.958	4.699	4.928	6.894
Vins rouges ou rosés	40.540	35.069	34.880	36.735	40.133	38.559	34.239	20.387	30.281	41.670	38.505
<u>Appellation d'origine simple</u>											
Vins blancs	795	590	512	685	3.219	3.238	2.360	2.301	2.498	3.084	4.532
Rouges ou rosés	2.496	2.822	3.253	2.776	3.619	4.005	3.267	3.233	3.014	2.522	3.237
<u>Cépages interdits</u>											
Vins blancs	577	400	403	422	261	202	183	53	75	-	-
Rouges ou rosés	233	159	178	177	151	121	100	26	37	-	-
<u>TOTAUX DES VINS COURANTS</u>											
Vins blancs	11.443	8.077	9.025	10.593	8.936	9.927	8.336	5.312	7.272	8.012	11.426
Rouges ou rosés	43.269	38.050	38.311	39.688	43.903	42.685	37.606	23.646	33.331	44.192	41.742
<u>Appellations contrôlées</u>											
Vins blancs	3.667	2.393	2.762	3.766	3.278	4.135	2.590	1.986	2.920	3.255	4.425
Rouges ou rosés	2.957	1.989	2.315	2.877	2.691	3.320	1.918	1.556	2.622	2.817	3.599
T O T A U X	61.336	50.509	52.413	56.924	58.808	60.067	50.450	32.500	46.145	58.276	61.192
Dont) (Vins blancs	15.110	10.470	11.787	14.359	12.214	14.062	10.926	7.298	10.192	11.267	15.851
) (Rouge ou rosés ...	46.226	40.039	40.626	42.565	46.594	46.005	39.524	25.202	35.954	47.009	45.341

Les données tirées du Supplément (bleu) de "Statistiques et Etudes Financières" "Les Contributions Indirectes" et du Journal officiel "Relevé de la Récolte des Vins" (paraissant en février).

BIBLIOTHEQUE
C. P. F. D. O. C.

A N N E X E I I

LES EXPORTATIONS DE VIN

Les exportations de vin comprennent des vins normaux (ordinaires ou d'appellation contrôlée) et des vins vinés, dont le degré a été remonté par addition d'alcool pur.

On trouve facilement les vins normaux dans la statistique des douanes mais les vins vinés, n'ayant pas droit à l'appellation "vin" se trouvent dissimulés sous d'autres rubriques.

Ces vins vinés comprennent :

a) Les vins "remontés" jusqu'à 14 degré pour permettre leur exportation notamment dans les pays chauds ;

b) Les vins "remontés de 15 degrés jusqu'à 23 degrés. Les vins à 23 degrés, qui sont les plus importants en quantité, sont distillés à l'étranger.

Dans la nomenclature des douanes on trouve les premiers sous le numéro 22-09-42, mais seulement à partir de 1956, à partir du 1er janvier 1957 sous la rubrique 22-07-16. Pour les années antérieures, ils figurent sous le numéro 04-77-1, mélangés avec les rubriques 22-09-41 et 22-09-43. Comme le poste 22-09-42 représente, à lui seul, 96 % de l'ensemble des trois rubriques 22-09-4, nous avons admis qu'il en était de même avant 1956, et que les quantités exportées sous la rubrique 04-77-1 comprenaient presque exclusivement des vins vinés à moins de 15°.

Les seconds se trouvent dans la nomenclature de 1956, sous le numéro 22-09-45. Pour les années antérieures, ils se trouvent inclus sous la rubrique 04-77-2, mélangés avec le nouveau poste 22-09-44. Mais comme le poste 22-09-44 représente 0,5 % environ du poste 22-09-45, nous avons admis que le poste 04-77-2 représentait uniquement les vins vinés à plus de 15 degrés. La rubrique 22-09-45 est remplacée à partir du 1er Octobre 1956 par le numéro 22-07-13 et, à partir du 1er Janvier 1957, par le numéro 22-07-18. La statistique douanière donne les quantités exportées en hectolitres d'alcool pur. Pour les vins vinés à 15 degrés, à 16 degrés etc... jusqu'à 23 degrés on admet (Institut des vins de consommation courante) que la quantité de vin effectivement mise en oeuvre représente 3 fois $\frac{1}{2}$ le volume d'alcool pur.

Dans ces conditions, le tableau des exportations se présente comme suit :

EXPORTATIONS DE VINS (1)
(Milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
Vins normaux	785	1.021	1.205	1.486	1.498	1.479	2.577	1.852	1.384	1.137	2.342
Vins vinés de moins de 15 degrés	76	324	618	1.002	1.286	1.267	925) 1.100 (691	455	
Vins vinés de plus de 15 degrés	103	155	196	216	372	454	604				
EXPORTATIONS TOTALES ...	964	1.500	2.019	2.704	3.156	3.200	4.106	2.952	2.075	1.592	

(1) On a calculé le décompte par campagne, du 1er septembre au 31 août.

A N N E X E I I I

DECLASSEMENT à la propriété et par le commerce
pour l'ensemble des vins d'appellation d'origine contrôlée

Voici le détail du calcul des déclassements à la propriété et par le commerce pour sept campagnes. Toutes les données viennent des statistiques des Contributions Indirectes.

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S						
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
Récolte totale déclarée des A.O.C. (Voir Annexe I - Total blancs et rouges ou rosés)	6.643	5.968	7.455	4.509	3.542	5.542	6.072
Stocks déclarés au 31.8 (pour les A.O.C., Contributions Indirectes)	2.431 (1)	2.957 (2)	2.747 (3)	3.539 (4)	2.868	2.217	2.613
RESSOURCES TOTALES	9.074	8.925	10.202	8.048	6.410	7.759	8.685
<u>A déduire :</u>							
Consume (lies, évaporation) évaluation I.N.A.O.	250	200	200	150	(
Consommation familiale et dégustation (I.N.A.O.)	600	700	700	350) 300	600	700
Reste pour la vente	8.224	8.025	9.277	7.550	6.110	7.159	7.985
Sorties des chais (J.O.) (8)	5.040	5.211	5.714	4.639	3.883	3.903	5.615
Stocks déclarés au 31.8 (J.O.) ...	2.957 (2)	2.747 (3)	3.539 (4)	2.868 (5)	2.217 (6)	2.613	2.370
Ressources au 31 Août	7.997	7.958	9.253	7.507	6.100	5.516	7.985
Reste pour la vente	8.224	8.025	9.277	7.550	6.110	7.159	7.985
Moins ressources au 31 Août	7.997	7.958	9.253	7.507	6.100	6.516	7.985
= Déclassement à la propriété ...	227	67	24	43	10	643	0 (9)

(1) 31 Août 1953

(2) 31 Août 1954

(3) 31 Août 1955

(4) 31 Août 1956

(5) 31 Août 1957

(6) 31 Août 1958

(7) 31 Août 1959

(8) La statistique de la récolte déclarée ne comprend les vins d'Alsace qu'à partir de 1959-60. Auparavant, il a fallu déduire ces vins de la sortie des chais.

(9) A partir du 1er septembre 1959, le déclassement à la propriété est pénalisé par la mise hors quantum du tiers du volume déclassé.

Suite du tableau précédent

(milliers d'hectolitres)

	C A M P A G N E S						
	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60
Consommation taxée (J.O.)	3.097	3.465	3.799	3.753	3.168	3.015	3.527
Moins ventes directes par les proprié- taires (I.N.A.O.)	400	400	400	300	250	300	350
= Ventes du commerce sur le marché inté- rieur	2.697	3.065	3.399	3.453	2.918	2.715	3.177
Sorties de chais	5.040	5.211	5.714	4.639	3.883	3.903	5.615
Moins ventes directes	400	400	400	300	250	300	350
= Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339	3.633	3.600	5.265
Quantités livrées au commerce	4.640	4.811	5.314	4.339	3.633	3.600	5.265
Moins exportations (I.N.A.O.)	683	751	915	809	650	720	939
= Disponible pour le marché intérieur	3.957	4.060	4.400	3.530	2.983	2.880	4.326
Moins ventes du commerce sur le marché in- térieur	2.697	3.065	3.399	3.453	2.918	2.715	3.177
= Déclassement par le commerce (1)	1.260	995	1.000	77	65	165	1.149

(1) Ces résultats comprennent les variations des stocks du commerce qui sont inconnus. On suppose qu'ils varient peu.

Le tableau suivant donne le total des vins retirés de la consommation des A.O.C.

(milliers d'hectolitres)

CAMPAGNES	Déclassement à la propriété Consomme et consommation familiale	Déclassement au stade du commerce	Total des déclassements
1949-50	1.400	390	1.790
1950-51	1.770	680	2.450
1951-52	1.023	667	1.690
1952-53	1.080	700	1.780
1953-54	1.077	1.260	2.337
1954-55	967	995	1.962
1955-56	924	1.000	1.924
1956-57	543	77	620
1957-58	310	65	375
1958-59	1.240	165	1.405
1959-60	700	1.150	1.850

Les déclassés à la propriété sont imposés par l'I.N.A.O. Les déclassés au stade commercial sont utilisés par les négociants pour préparer les vins de marque, ou bien, sur l'Allemagne, la Grande-Bretagne. Le commerce exporte des vins à A.O.C. déclassés qui sont reclassés dans les pays étrangers.

A N N E X E I V

CHAMPAGNES

Le calcul des valeurs est présenté dans le tableau suivant en distinguant la consommation à domicile et hors du domicile :

CONSOMMATION A DOMICILE

ANNEES	Grands champagnes			Autres champagnes			Total milliards
	Quantité milliers de bout. (1)	Prix de la bouteille (2)	Valeur milliards	Quantité milliers de bout. (1)	Prix de la bouteille (2)	Valeur milliards	
1950 ...	1.555	740	1,15	6.415	540	3,45	4,6
1951 ...	1.659	835	1,39	6.843	560	3,83	5,2
1952 ...	1.485	1.140	1,69	6.124	700	4,29	6,0
1953 ...	1.544	1.135	1,75	6.371	700	4,46	6,2
1954 ...	1.786	1.110	1,98	7.370	680	5,01	7,0
1955 ...	2.045	1.020	2,09	8.435	650	5,48	7,6
1956 ...	2.526	1.040	2,63	10.419	650	6,77	9,4
1957 ...	2.760	1.080	2,98	11.385	696	7,92	10,9
1958 ...	2.207	1.325	2,92	9.104	900	8,19	11,1
1959 ...	2.298	1.500	3,46	9.482	1.010	9,58	13,0
1960 ...	2.828	1.500	4,24	12.021	1.012	12,10	16,3
<u>CONSOMMATION HORS DOMICILE</u>							
1950 ...	4.665	555	2,59	6.804	405	2,76	5,4
1951 ...	4.977	626	3,12	7.258	420	3,05	6,2
1952 ...	4.454	855	3,81	6.496	525	3,41	7,2
1953 ...	4.633	850	3,94	6.758	525	3,55	7,5
1954 ...	5.360	832	4,46	7.816	510	3,99	8,5
1955 ...	6.135	765	4,69	8.947	487	4,36	9,1
1956 ...	7.578	780	5,91	11.050	487	5,38	11,3
1957 ...	8.280	810	6,71	12.075	522	6,30	13,0
1958 ...	6.621	994	6,58	9.655	675	6,53	13,1
1959 ...	6.895	1.125	7,78	10.056	758	7,62	15,4
1960 ...	8.486	1.125	9,55	12.022	760	9,15	18,7

(1) Tableau 67

(2) Tableau 68

A N N E X E V

REPARTITION QUANTITATIVE DES VINS D'APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE

(sortie des chais de l'année 1953 - Récolte de 1952 - en milliers d'hectolitres)

T Y P E S D E V I N S	C L A S S E S			
	I	II	III	IV
<u>Bourgognes, Côtes du Rhône</u>				
Crus classés de la Côte d'Or et communes .. (Pommard, Chambertin, Beaune)	60			
Moulin à vent, Pouilly-Fuissé et vins analogues		180		
Beaujolais, Mâcon			300	250
Côtes du Rhône		(1)50	230	250
<u>Franche-Comté - Arbois</u>		12		
<u>Vins de la Loire</u>				
Bonnezeaux, Pouilly-Fumé		12		
Bourgueil, Saumur, Côteaux du Layon, Vouvray ...			540	
Autres rosés				150
<u>Bordeaux</u>				
1er, 2ème crus classés de Sauternes, du Médoc, et de Pomerol	60			
3ème, 4ème, 5ème crus classés du Médoc, de Pomerol, 1er crus de St-Emilion et de Barsac .		250		
Blaye, Médoc, St-Emilion, Graves			440	1.200
<u>Sud-Ouest</u>				
Bergerac, Gaillac, etc.....			220	350
Total des appellations d'origine autres que le champagne et les vins doux naturels	120	540	1.980	1.950
<u>Vins d'Alsace</u>				
Riesling, Traminer		160		
Sylvaner				200
T O T A L	120	664	1.730	2.400

(1) Chateauneuf du Pape, Côtes Roties, Hermitage.

VENTILATION DES QUANTITES DE VIN D'APPELLATION
PRODUITES ET CONSOMMEES ENTRE LES 4 CLASSES

La ventilation entre les 4 classes a été opérée pour les six premières campagnes considérées :

SORTIES DES CHAIS

(en milliers d'hectolitres)

(non compris champagnes et vins doux d'appellation, mais y compris vins d'Alsace)

Campagnes	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	TOTAL
1949-1950	120	630	1.750	1.500	4.000
1950-1951	150	850	2.500	2.400	5.900
1951-1952	100	530	1.500	1.900	4.030
1952-1953	120	660	2.180	1.950	4.910
1953-1954	160	770	2.800	2.300	6.030
1954-1955	140	600	2.200	2.300	5.240
1955-1956					5.500

Il est à peine besoin de souligner combien de telles ventilations sont délicates et comportent une grande part d'arbitraire. Non seulement on ne peut, comme il a été dit, tenir compte du millésime qui, pour les classes I et II a une grande importance sur les prix, mais il est très difficile d'apprécier les changements de classe des vins avec le temps. Par exemple une grande partie des vins des Côtes du Rhône qui étaient en classe IV en 1952-53 est passée en classe III en 1953-54 et en 1954-55 (1).

Pour passer de la récolte à la consommation, il faut soustraire :

- 1°) la consomme (lies de vin et pertes par évaporation)
- 2°) la consommation familiale (y compris la dégustation des clients)
- 3°) les déclassements à la propriété et au négoce
- 4°) les variations dans les stocks à la propriété et dans les chais des négociants
- 5°) les exportations

(1) Il ne faut pas confondre ces "reclassements" avec les "déclassements" dont il a été question plus haut, lesquels, ont pour effet la perte du bénéfice de l'appellation d'origine contrôlée.

La consume et la consommation familiale représentent 800.000 hectos en moyenne (un peu moins, soit 500.000 hectos en 1949-50).

Les déclassements portent surtout sur la classe IV, beaucoup moins sur la classe III, un peu sur la classe II, pas du tout sur la classe I, mais il est difficile de traduire ces appréciations en pourcentage précis. Les exportations, par contre, portent proportionnellement beaucoup sur la classe I, moins sur la classe II, peu sur la classe III, très peu sur la classe IV, mais nous ne disposons d'aucune base pour répartir ces exportations entre les quatre classes. Quant aux stocks et à leurs variations d'une année à l'autre, ils sont connus à la propriété (par les déclarations fiscales), mais non chez les négociants.

Malgré ces difficultés, le calcul a été tenté pour l'année 1954, pour laquelle, nous l'avons vu au tableau 14, le calcul de la consommation permet de retrouver exactement la consommation taxée, par suite de l'absence de variation dans les stocks.

REPARTITION DE LA CONSOMMATION - ANNEE 1954

(milliers d'hectolitres)

	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	TOTAL
<u>Production</u> (récolte de 1953)	160	770	2.800	2.300	6.030
moins consume et consommation familiale (1)	20	140	380	310	850
moins déclassements (2)	0	0	610	1.000	1.610
moins exportations (3)	65	250	250	35	610
CONSUMMATION	75	380	1.570	965	2.960(4)

(1) On a admis que la consume et la consommation familiale se répartissaient proportionnellement à la production moyenne dans chaque classe de vin.

(2) On a admis que les déclassements portaient pour 60 % sur la classe IV et pour 40 % sur la classe III, la classe I et la classe II ne subissant pas de déclassement.

(3) On a admis que les exportations portaient sur 50 % des vins de la classe I, 33 % de ceux de la classe II, 15 % de ceux de la classe III et 4 % de ceux de la classe IV après soustraction de la consume et des déclassements. Bien entendu, on a soustrait les exportations de Champagne et ajouté celles des vins d'Alsace.

(4) Voir tableau 14.

A N N E X E V I

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES VINS D'APPELLATION
PAR CLASSE DE VIN, ENTRE CONSOMMATION A DOMICILE ET HORS DOMICILE

(millions de bouteilles)

ANNEES	Consommation à domicile				Consommation hors du domicile			
	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV
1950 ..	5,5	21,3	81,0	48,8	5,5	10,7	27,0	16,2
1951 ..	8,0	32,7	122,3	73,5	8,0	16,3	40,7	24,5
1952 ..	11,5	46,0	172,5	103,5	11,5	23,0	57,5	34,5
1953 ..	14,0	57,3	213,8	128,3	14,0	28,7	71,2	42,7
1954 ..	12,0	48,7	182,3	109,5	12,0	24,3	60,7	36,5
1955 ..	11,0	43,3	162,0	96,8	11,0	21,7	54,0	32,2
1956 ..	11,5	46,7	175,5	105,0	11,5	23,3	58,5	35,0
1957 ..	9,5	38,0	141,0	84,8	9,5	19,0	47,0	28,2
1958 ..	9,0	36,7	138,0	82,5	9,0	18,3	46,0	27,5
1959 ..	10,5	40,7	151,0	90,8	10,5	20,3	51,0	30,2
1960 ..	11,5	46,0	173,0	105,0	11,5	23,0	57,0	35,0

PRIX MOYEN DES VINS D'APPELLATION EXPORTES

Prix de la bouteille, en anciens francs, F.O.B., taxes exclues (1)

	1956	1957	1958	1959	1960
Bordeaux	281	314	390	392	407
Bourgogne	317	376	455	440	429
Côtes du Rhône	252	289	362	347	346
Alsace	243	299	335	261	219
Champagne	606	673	780	917	918
Autres A.O.C.	214	237	306	299	312

(1) Renseignements communiqués par la Commission d'exportation des vins de France.

A N N E X E V I I

Valeur de la consommation à domicile des vins d'appellation contrôlée
par classe de vin (milliards de francs)

Produit des quantités (Annexe VI) par les prix (Tableau 73)

ANNEES	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	Supplément pour vins de marque	TOTAL
1950	2,5	5,4	13,4	5,4	2,2	28,9
1951	3,6	8,8	19,7	7,9	1,7	41,7
1952	5,1	12,5	28,6	11,5		57,7
1953	6,7	16,2	36,8	14,5		74,2
1954	6,0	14,6	32,4	12,4		65,4
1955	6,1	14,3	32,9	13,6		66,9
1956	6,8	15,4	36,9	14,7		73,8
1957	6,1	13,1	32,1	14,4		65,7
1958	6,6	15,2	46,4	20,8		89,0
1959	9,4	20,5	57,1	22,8		110,0
1960	11,4	26,7	67,5	26,2		131,8

Le supplément pour les "vins de marque" a été ajouté pour les années 1950 et 1951 à raison de 30 francs par litre de plus que les vins courants.

Valeur de la consommation hors du domicile
Prix de gros (milliards de francs)

ANNEES	Classe I	Classe II	Classe III	Classe IV	TOTAL
1950	1,9	2,0	3,3	1,3	8,5
1951	2,7	3,3	4,9	2,0	12,9
1952	3,8	4,7	7,2	2,9	18,6
1953	5,0	6,1	9,2	3,6	23,9
1954	4,5	5,5	8,1	3,1	21,2
1955	4,6	5,4	8,2	3,4	21,6
1956	5,1	5,8	9,2	3,7	23,8
1957	4,5	4,9	8,0	3,6	21,0
1958	4,9	5,7	11,6	5,2	27,4
1959	7,0	7,7	14,5	5,7	34,9
1960	8,6	10,0	16,7	6,6	41,9

A N N E X E V I I I

PRIX DES APERITIFS A BASE DE VIN

Voici les observations des prix pour les apéritifs à base de vin.
Moyenne arithmétique du prix du litre pour 12 mois.

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Dubonnet (I.N.S.E.E. maison spécialisée)	396	410	470	500	555	622	671	726	868	940	934
	390	395	458	480	547			698	841	925	
St-Raphaël (I.N.S.E.E. maison spécialisée)	392	423			565	639	682	739	903	996	996
	412	408	475	495	560			713	878	975	
<u>Tarifs de la maison spécialisée</u>											
Noilly Prat		400	468	490	562			678	845	930	
Kina Rok	380				515	550	567	645			875
Cinzano	390	405	448	466	530			638	793	875	
Martini	390	392	442	462	523			630	788	875	
<u>Prix moyen adopté</u> (apéritifs à base de vin)	395	400	460	480	540	590	620	680	830	930	920

PRIX DES APERITIFS A BASE D'ALCOOL

	1957	1958	1959	1960
Ricard	1.420	1.638	1.875	
Pernod 45	1.445	1.648	1.875	
Prix moyen	1.432	1.643	1.875	1.875
Amers Suze	650	810	875	

ANNEXE IX

CONSOMMATION DES VINS DE LIQUEUR IMPORTES

a - Porto et Madère

ANNEES	Quantités importées (hectolitres) (1)	Consommation (hectolitres)		Prix moyen de la bouteille de 0, lit.75 (francs)		Valeur (milliards)		TOTAL
		à domicile	hors domicile	à emporter	hors domicile	à domicile	hors domicile	
1950 ..	30.618	20.412	10.206	798	694	2,17	0,94	3,1
1951 ..	35.509	23.673	11.836	798	624	2,52	1,09	3,6
1952 ..	42.077	29.051	14.026	797	693	2,98	1,30	4,3
1953 ..	42.140	28.093	14.047	797	693	2,99	1,30	4,3
1954 ..	41.848	27.899	13.949	896	780	3,33	1,45	4,8
1955 ..	49.800	33.200	16.600	978	851	4,33	1,88	6,2
1958 ..	58.960	39.300	19.660	1.020	890	5,35	2,33	7,7
1959 ..	51.938	34.638	17.300	1.300	1.100	4,50	1,90	6,4
1960 ..	51.800	34.530	17.270	1.415	1.200	4,89	2,07	7,0

b - Autres vins de liqueur importés

ANNEES	Quantités (hectolitres) (1)	Prix moyen de la bouteille de 0 lit.75 (francs)	Valeur (milliards)
1950	6.000	375	0,3
1951	4.800	325	0,2
1952	3.100	325	0,1
1953	11.000	325	0,5
1954	6.800	450	0,4
1955	7.540	550	0,5
1958	7.110	638	0,6
1959	1.902	700	0,14
1960	1.293	700	0,09

c - Ensemble des vins de liqueur importés

ANNEES	Quantités hectolitres	Consommation (hectolitres)		Valeur (milliards)		TOTAL
		à domicile	hors domicile	à domicile	hors domicile	
1956	60.100	41.300	18.800	5,33	2,10	7,4
1957	62.000	42.100	19.900	5,82	2,38	8,2
1958	66.070	46.410	19.660	5,95	2,33	8,3
1959	53.840	36.540	17.300	4,64	1,90	6,5
1960	53.093	35.823	17.270	4,98	2,07	7,0

(1) Tableau 23.

A N N E X E X

Répartition de la production des eaux de vie en hectolitres d'alcool pur
pour la campagne 1954-1955

	Professionnels	Bouilleurs de cru	TOTAL
Cognac	61.550	80.094	141.644
Armagnac	4.509	4.114	8.623
Autres eaux de vie de vin	462.679	158.627	621.306
<u>EAUX DE VIE DE :</u>			
Lics	21.966	29.723	51.689
Piquettes	41.213	78.137	119.350
Marc de raisin	67.751	120.122	187.873
Pommes	176.083	6.442	182.525
De cidre et de lie de cidre	93.878	62.818	156.696
Marc de pommes et poires	41	6.457	6.498
Fruits	4.178	38.989	43.167
Grains	10.644	-	10.644
Diverses	?	?	46.952
 T O T A L	 977.00 ?	 600.000 ?	 1.576.968

A N N E X E X I

PRODUCTION, IMPORTATIONS, EXPORTATIONS, STOCKS
ET UTILISATIONS DE L'ALCOOL DE 1956 A 1960 (1)

Milliers d'hectolitres

	1956	1957	1958	1959	1960
<u>PRODUCTION</u>					
(Bouilleurs de profession et bouilleurs de cru)					
Substances farineuses	11	10	11	8	9
Mélasses	372	474	695	722	701
Betteraves	1.136	1.219	1.356	898	1.405
Vins	482	353	231	356	681
Cidres et poirés	227	98	375	154	423
MarcS et lies	184	131	95	145	173
Fruits et divers	51	46	34	44	49
<u>IMPORTATIONS</u>	377	360	387	287	351
T O T A L	2.841	2.691	3.183	2.614	3.792
(contrôlées	3.324	3.043	3.383	3.099	3.881
STOCKS { Détenus par les bouilleurs de cru qui n'ont pas de compte (2)	144	124	104	130	131
<u>EMPLOIS</u>					
Quantités soumises au droit général de consommation	744	770	711	699	728
Quantités soumises à la dénaturation	2.620	2.240	2.245	2.506	2.947
Quantités converties en vinaigre d'alcool ..	49	56	48	54	68
Manquants couverts par la déduction chez les grossistes et entrepositaires	54	49	39	-	-
Quantités employées au vinage et à la fabrication des vins de liqueur	171	180	98	87	123
Exportations	1.216	306	322	344	401
Quantités allouées en franchise aux bouilleurs de cru	170	144	104	152	141

(1) D'après Statistiques et Etudes Financières Supplément (bleu) n° 153

(2) Evaluation dont l'Administration ne prend pas la responsabilité.

A N N E X E X I I

BALANCE DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU VIN
DE LA REGION DE COGNAC

Source : Bureau National Interprofessionnel du Cognac

Unité : Milliers d'hectolitres de vin

CAMPAGNE 1954-1955

Ressources		Utilisations	
Report de la campagne précédente	180	Distillation pour le Cognac ..	1.775
Récolte de 1954	3.373	Distillation d'Etat pour la fabrication d'alcool pur	240
	<u>3.553</u>		
Stock au 31.8.1955	95	Vins incorporés aux vins vinés	288
Quantités écoulées	3.458	Consommation (taxée et non taxée) sous forme de vin ...	1.155
		T O T A L	<u>3.458</u>

CAMPAGNE 1955-1956

Ressources		Utilisations	
Report de la campagne précédente	95	Fabrication du Cognac	1.704
Récolte de 1955	3.371	Distillation d'Etat	142
	<u>3.466</u>	Vins pour vins vinés	373
Stock au 31.8.1956	192	Consommation taxée et non taxée	1.055
Quantités écoulées	3.274	T O T A L	<u>3.274</u>

A N N E X E X I I I

COGNAC

I - Production et stocks de Cognac par année civile (1)

	Production	Stocks à la fin de l'année	Quantités achetées par le commerce
1952	123,0	458,5	...
1953	169,1	524,2	103,4
1954	176,7	559,2	141,8
1955	150,6	570,3	139,4
1956	164,8	564,6	170,6
1957	117,8	553,0	129,5
1958	99,9	516,8	136,0
1959	127,3	517,3	126,8
1960	201,2	551,2	167,3

II - Production et ventes de Cognac par campagne (2)

	Production	Quantités achetées par le commerce	Ventes (propriétaires et négociants)
1949-50	98,5		
1950-51	208,6		
1951-52	115,6	110,6	101,3
1952-53	180,0	130,0	110,7
1953-54	183,5	137,2	117,3
1954-55	141,0	126,5	112,9
1955-56	167,6	136,2	127,6
1956-57	124,7	135,0	138,1
1957-58	102,6	111,3	126,5
1958-59	102,7	113,1	119,7

III - Emplois du Cognac (2) (en milliers d'hectolitres d'alcool pur)

	Ventes totales	Expor- tations	Emplois dans le vinage des vins mutations	Inten- dances (3)	Reste pour les ventes sur le marché inté- rieur français
1949-50	91,6	64,9	1,9	2,1	22,7
1950-51	130,0	92,8	3,3	2,2	31,7
1951-52	101,3	70,1	3,2	1,5	26,5
1952-53	110,7	69,8	7,0	1,4	32,5
1953-54	117,3	78,1	5,6	1,5	32,1
1954-55	112,9	74,7	9,0	1,9	27,3
1955-56	127,6	88,4	5,5	2,0	31,7
1956-57	138,1	95,0	6,0	2,8	34,3
1957-58	126,5	82,2	5,0	4,0	35,3
1958-59	119,7	82,0	4,7	4,7	28,3

(1) D'après Statistiques et Etudes Financières

(2) D'après le Bureau National Interprofessionnel du Cognac

(3) Intendances françaises et alliées

A N N E X E X I V

PRODUCTION, STOCKS ET VENTES D'ARMAGNAC

(en hectolitres d'alcool pur)

D'après les Contributions Indirectes (1)				D'après le Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac			
Années	Production	Stocks en fin de d'année	Ventes	Cam-pagnes	Production	Stocks en fin de campagne	Ventes
1952	2.393	62.954		1949-50..	1.745	57.175	6.780
1953	7.410	47.794	22.570	1950-51..	14.518	61.131	10.562
1954	10.402	42.234	15.962	1951-52..	4.364	56.226	9.269
1955	10.325	41.891	10.668	1952-53..	8.830	55.311	9.742
1956	16.559	41.748	16.702	1953-54..	10.436	45.968	19.498
1957	8.615	38.470	11.893	1954-55..	8.624	40.894	14.596
1958	3.732	33.163	9.039	1955-56..	14.370	40.673	17.927
1959	7.533	33.363	7.333	1956-57..	11.435	39.090	11.871
1960	12.692	31.632	14.423	1957-58..	3.129	33.003	9.216
				1958-59..	5.512	31.732	6.783

Si l'on fait la moyenne des ventes des six dernières années d'une part et des six dernières campagnes, d'autre part, on obtient les résultats suivants :

Moyenne annuelle d'après Statistiques et Et. financière : 14.472 hl a. pur
Moyenne par campagne d'après le Bureau de l'Armagnac : 13.808 " "

Ces résultats peuvent être considérés comme en accord. Nous adopterons la série du Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac jusqu'en 1955 et celle de Statistiques et Etudes Financières à partir de 1956.

(1) Statistiques et Etudes Financières Suppléments (bleus) n°s 105, 130 et 153 Tableaux III.

A N N E X E X V

CALVADOS

Voici d'après le Journal Officiel (1) d'une part et d'après Statistiques et Etudes Financières (2) d'autre part, comment se présente la statistique de Production et des stocks de Calvados.

Sous la dénomination Calvados Pays d'Auge, les données fournies par Statistique et Etudes Financières couvrent non seulement les véritables Calvados du Pays d'Auge, mais les calvados produits dans les trois départements du Calvados de l'Eure et de l'Orne. Le Journal Officiel fournit à part le véritable calvados du Pays d'Auge qui bénéficie du régime de l'appellation contrôlée et les autres calvados y compris ceux du département de la Manche qui sont seulement réglementés. La confrontation entre les données de Statistique et Etudes Financières et celles du Journal Officiel est faite ci-dessous, en mettant à part les calvados de la Manche (Calvados du Mortainais, du Cotentin, de l'Avranchin) et ceux du Pays de Bray. Nous adopterons donc les données du Journal Officiel. Le calcul des ventes de Calvados tient compte du mouvement des stocks à la production (Annexe XV), à partir de 1953.

Production de Calvados
(hectolitres d'alcool pur)

	D'après le Journal Officiel			D'après Statistiques et Etudes Financières		
	1958	1959	1960	1958	1959	1960
Calvados du Pays d'Auge	1.130	1.452	1.710			
Calvados du Calvados, du Perche, de la Risle, du Domfrontais, de la Vallée de l'Orne et du Merlerault	8.318	15.838	13.640	Départ- tements (Eure ... 972 Calvados 2.483 Orne ... 3.599	732 4.953 6.653	1.573 4.720 4.709
T O T A L	9.448	17.290	15.350	7.054	12.338	11.002
Calvados de la Manche et du Pays de Bray	1.212	799	290			
TOTAL GENERAL	10.660	18.089	15.640			

(1) et (2) Voir page suivante.

Production, stocks et ventes de Calvados à la fin de chaque année
(Milliers d'hectolitres d'alcool pur)

ANNEES	Production (1)		Stocks (2)	Ventes
	Pays d'Auge	Autres		
1950	2,9	5,6
1951	8,6	9,8
1952	1,4	10,3	39,8	...
1953	2,2	17,7	25,8	33,9
1954	1,8	14,4	23,7	18,3
1955	1,7	8,0	20,6	12,8
1956	0,8	11,7	18,4	14,7
1957	1,3	13,7	17,1	16,3
1958	1,1	9,6	16,5	11,3
1959	1,5	16,6	17,7	16,9
1960	1,7	13,9	18,8	14,5

(1) Tableau de la Production et du mouvement des alcools (résultats afférents aux douze mois de l'année)

(2) Statistiques et Etudes Financières (Suppléments n°s 107, 130, 142, 153 Tableau III).

A N N E X E X V I

LES JUS DE FRUITS ET LEGUMES

A - Production

L'Union Nationale des Producteurs de jus de fruits a été chargée par le Ministre de l'Agriculture d'établir la statistique de la production des jus de fruits. Mais, actuellement (décembre 1960) la première enquête statistique de base n'a pas encore été faite et les données de l'Union Nationale des Producteurs ne reposent que sur les déclarations et cotisations des adhérents. Or il y a un Syndicat concurrent : le Syndicat National des Jus de Fruits.

Dans ces conditions, les données fournies par l'Union Nationale (qui affirme représenter 90 % des producteurs) ne peuvent pas être tout à fait sûres. Jusqu'en 1957, ces données couvrent le territoire métropolitain, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Martinique. A partir de 1958, elles couvrent le territoire métropolitain seul. Le détail par nature de jus n'existe qu'à partir de 1953. On les trouvera dans les tableaux ci-après (1).

Les données sur la production de jus concentrés sont tirées du rapport du Groupe de Travail jus de fruits et légumes au Commissariat Général au Plan.

Production des jus de fruits et légumes

(milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952
Jus de raisin	28	30	35
Autres jus	15	20	35
T O T A L	43	50	70

(1) Cependant, en ce qui concerne la production des jus de pommes nous avons choisi, comme source, au lieu de l'Union Nationale des Producteurs de Jus de fruits, l'U.N.I.C.I.D. (Union Nationale Interprofessionnelle Cidricole) dont dépend le groupement des Utilisateurs de fruits à cidre. En effet, ces utilisateurs reçoivent des crédits alloués par les Contributions Indirectes sur justification de leur fabrication de jus de pomme. L'U.N.I.C.I.D. ajoute une estimation des fabrications de jus de pomme du Limousin et d'Alsace qui ne bénéficient pas de ces crédits. Il s'agit d'une très petite production.

Production des jus de fruits et légumes (suite)

(milliers d'hectolitres)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
<u>Jus de :</u>							
Raisin	60	65	200	550	300	158,5	275
Pomme	10	7	7	25	45	55	85
Tomate	15	25	28	25	18	11	17,8
Abricots	5	12	14	4	12	6,5	9,2
Baies (1)	3	3	...	5	0,3	5,0	3,6
Oranges-Pamplemousses (2)	20	15	14	65	90	-	-
Ananas (2)	20	15	19	27	40	-	-
T O T A U X	133	142	285	700	412		
<u>Concentrés de jus (3)</u>							
De raisin				18,0			
De pomme				110,0			
D'orange				9,0			

En 1955, le Service des Enquêtes Economiques du Ministère des Affaires Economiques a procédé à une enquête auprès de tous les Etablissements qui livrent des jus de fruits embouteillés ou en boîtes, prêts à être consommés. Cette enquête a laissé délibérément de côté les établissements qui livrent à des embouteilleurs ou conditionneurs non producteurs, autant pour éviter les doubles emplois que parce que on pouvait craindre qu'une partie de ces jus de fruits soit remise en fermentation pour en faire de l'alcool vendu en fraude, commerce que la surtaxation des alcools rend très profitable.

Le résultat, nécessairement incomplet de cette enquête, a donné, pour 1955, une production de 106.000 hectolitres pour les jus de fruits normaux et de 9.600 hectolitres de concentrés. En 1956, le chiffre d'affaires des entreprises qui ont produit ces 106.000 hectolitres en 1955 s'est élevé à 1.500 millions alors que les entreprises vendant non conditionné à des embouteilleurs ont réalisé un chiffre de 2.100 millions.

(1) Cassis, framboise, etc...

(2) Production des membres de l'Union Nationale des Producteurs résidant en Afrique du Nord, Côte d'Ivoire, Antilles Françaises.

(3) Exprimés en équivalent dilué.

A N N E X E X V I (suite)

Si l'on ajoute 400 millions pour le bénéfice brut des conditionneurs, on arriverait pour 1956 à un chiffre total de 4 milliards, sur lequel le chiffre de 1.500 millions des producteurs soumis à l'enquête représenterait environ 36 %. En admettant la même proportion pour 1955, et en multipliant les 106.000 hectolitres par $\frac{100}{36}$ on trouve 294.000 hectolitres, chiffre voisin de celui fourni par l'Union des Producteurs (285.000 hectolitres), dans lequel les jus de raisin entreraient pour 200.000 hectolitres.

Or, la statistique mensuelle des vins indique la quantité de moût utilisée à la fabrication des jus de raisin (voir tableau 3) et cette quantité ne s'est élevée qu'à 57.000 hectos en 1954-55 et à 158.000 hectos en 1955-56. On est loin des 200.000 hectos pour 1955.

Quantités de moûts utilisées à la fabrication
des jus de raisin d'après la statistique mensuelle des vins
(milliers d'hectolitres)

1949-50	10	1953-54	24	1957-58	154
1950-51	15	1954-55	57	1958-59	
1951-52	15	1955-56	158	1959-60	299
1952-53	20	1956-57	403		

B - Commerce Extérieur

Alors que la production s'exprime en hectolitres, la statistique Douanière s'exprime en quintaux. L'Administration des douanes affirme que les poids des récipients est déduit. Nous avons donc assimilé les hectolitres aux quintaux bien que les jus aient une densité très légèrement supérieure à celle de l'eau.

En outre, pour le jus de raisin, les importations proviennent exclusivement d'Afrique du Nord, et, comme l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ne fabriquent, jusqu'ici, pas de jus de raisin (1), ces importations ne peuvent être constituées que par des mistelles, destinées aux apéritifs. Il y a eu surtout d'importantes exportations de moûts de vendange (non centrifugés ni filtrés) sous la rubrique jus de raisin, à destination de l'Allemagne qui les remettait en fermentation pour augmenter sa production de vin (déficitaire en 1956), sans avoir à payer les droits de douanes sur les moûts ou les vins.

Tandis que les chiffres de production sont relatifs à la France métropolitaine, à l'Algérie, à la Côte d'Ivoire et à la Martinique, (pour le jus d'ananas), les tableaux du Commerce extérieur comprennent, dans la zone franc, des pays comme le Maroc et la Tunisie. Nous avons donc recherché dans le grand annuaire du Commerce extérieur les importations selon les provenances, de façon à ne retenir comme importations que ce qui provient d'autres pays que l'Algérie, la Côte d'Ivoire et la Martinique.

Ces importations, comme les exportations, sont divisées en récipients de un litre et moins et en récipients de plus d'un litre. Le détail par nature de jus de fruits n'existe que depuis 1956.

(1) Renseignements pris auprès des Conseillers commerciaux (M. CAMUS pour l'Algérie, l'Office Chérifien de Rabat et l'Office Tunisien).

A N N E X E X V I (suite)

Importations et exportations (1950 à 1955)

(Tous jus de fruits en milliers d'hectolitres)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955
<u>Importations</u>						
D'Algérie, Côte d'Ivoire et Antilles Françaises			18,2	18,5	39,3	50
De l'étranger (1)			20,0	23,8	35,0	40
T O T A L	20	30	38,2	42,3	74,3	90
<u>Exportations</u>	14	15	18,7	35,5	74,2	178

Exportations (depuis 1956)

(milliers d'hectolitres)

Nature des jus	1956		1957		1958		1959		1960	
	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Raisin (y compris les moûts)	552		265		80		(3) 185,0		231,0	
Pomme	1,6		19,2		4,0		31,8		29,0	
Tomate	6,2		3,0		2,7		3,2		4,7	
Abricots et baies	2,0		1,0		1,5		3,4		1,4	
Divers		10,0		5,6		1,9		1,1		3,0
T O T A U X ..	562	10,0	288	5,6	88,2	1,9	223,4	1,1		3,0
Concentrés (2) .	72		149		57			

(1) Y compris Maroc, Tunisie, Indochine.

(2) Exprimés en équivalent dilué. Il s'agit exclusivement de jus de pomme pour les 9/10 et de jus de raisin pour 1/10.

(3) Dont 160.000 hectolitres sur l'Allemagne Fédérale (moûts de raisin).

A N N E X E X V I (fin)

Importations (depuis 1956)

(Hectolitres)

Nature des jus	Pays de provenance	1 9 5 6		1 9 5 7		1 9 5 8		1 9 5 9		1 9 6 0	
		Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins	Plus d'un litre	Un litre et moins
Raisin	Algérie	33.007	0	54.083	0	24.403	0	18.465	0)	
	Espagne, Maroc, Tunisie, etc.....	39.061	0	56.638	0	54.072	0	107.912	0	(91.177	0
Pomme	Suisse	2.838	1.387	2.235	0	2.405	0	1.880	0	2.407	0
Tomate	Algérie	633	1.688		1.665		337		728)	
	Etats-Unis, Maroc, etc..	220	976		339		406		274	(1.595
Abricots et bales	Algérie	76	0	750	0	2.410		1.798)	
	Maroc, Tunisie, etc....	1.300	0	2.178	0	808		246		(2.907	
Orange	Algérie	7.293	5.963	7.365	8.380	6.913	4.614	4.784	2.742	(
	Maroc, Israël, etc....	2.334	7.570	7.205	17.275	5.672	11.397	5.130	8.565) 14.565	24.463
Pamplemousse (autres agrumes)	Algérie	1.703	2.318	754	3.670	210	3.168	800	4.279	(
	Etats-Unis, Israël, etc	15.556	8.693	18.126	17.111	2.911	22.811	10.081	16.876) 12.078	20.674
Ananas	A.O.F., Algérie, Martinique	13.433	9.178	9.431	19.987	12.060	17.746	16.344	29.381) 19.712	33.510
	Etats-Unis, etc.....	8.046	2.332	6.358	4.572	1.460	693	311	598	(
Jus sucrés divers	Algérie, Martinique ...	4.489		(1)		(1)		(1)		(1)	
	Maroc, etc.....	6.252									
T O T A U X		136.240	40.105	165.123	73.000	113.320	61.169	167.753	63.388	142.846	80.242
Concentrés (2)	Algérie	9.770		11.925		2.893		726			
	Etranger	875		984		943		800			

(1) Les jus sucrés sont répartis entre les autres jus (ce sont essentiellement des jus d'orange).

(2) Exprimés en équivalent dilué.

A N N E X E X V I I

**CALCUL DES VALEURS DES CONSOMMATIONS
DE JUS DE FRUITS DE 1956 A 1960**

Les tableaux suivants ont été dressés en utilisant :

- Le tableau 56 pour les quantités consommées
- Le tableau 141 pour la répartition de la consommation
- Et les tableaux 142, 142bis et 143 pour les prix.

Consommation des jus de fruits en 1956

(Quantités en milliers d'hectolitres - Valeurs en millions d'anciens francs)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abri- cots et baies	Orange	Pample- mousse	Ananas	Total
Quantité totale	50	27	20	8,2	34	28,6	33,7	201
A - Consommation à domicile								
<u>Bouteilles de Olit. 90</u>								
Quantités	7,0	3,4						
Prix (de la bouteille)	150	130						
Valeur	120	45						
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantités			4,0	1,6	6,0	5,0	6,0	
Prix (de la boîte)			41	55	52	52	67	
Valeur			121	65	230	194	294	
<u>Boîtes de Olit.550</u>								
Quantités			6,0	2,7	11,0	9,3	11	
Prix de la boîte			110	150	150	150	173	
Valeur			120	73	297	251	343	
<u>Boîtes de 1 litre</u>								
Quantités				0,3	1,0	1,0	1,0	
Prix (de la boîte)				210	200	200	240	
Valeur				6,3	20	20	24	
<u>Boîtes de 3 litres</u>								
Quantités				0,1	0,3	0,3	0,3	
Prix				550	540	540	600	
Valeur				1,8	5,5	5,6	6	
B - Consommation hors domicile								
<u>Bouteille de Olit.125</u>								
Quantités	43	23,6	2	1	3,7	3,0	3,4	
Prix (de la bouteille)	78	72	80	100	95	95	110	
Valeur	2.780	1.360	135	80	283	228	300	
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantités			8	2,5	12,0	10,0	12,0	
Prix de la boîte			87	95	90	90	100	
Valeur			515	176	800	700	900	
C - Récapitulation								
Dépenses à domicile ..	104	45	241	146	552	470	667	2.225
Dépenses hors domicile	2.780	1.360	650	256	1.083	928	1.200	8.255

Proportion volume vendu sous verre $\frac{90.000}{110.000}$ hectos = 82 %
 volume vendu en boîtes

ANNEXE XVII (suite)

Consommation des jus de fruits en 1957

(Quantités en milliers d'hectolitres - Valeurs en millions)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abri- cots et baies	Orange	Pample- mousse	Ananas	Total
Quantité totale	70	28	17	14	40	40	40	249
<u>A - Consommation à domicile</u>								
<u>Bouteilles de Olit.250</u> <u>ou Olit.90</u>								
Quantités	8,4	3,4						
Prix (la bouteille de 0 lit.90) ..	150	125						
Valeur	143	48						
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantités			3,3	2,5	7,0	7,0	7,0	
Prix (de la boîte) .			41	55	52	52	57	
Valeur			100	102	270	270	295	
<u>Boîtes de Olit.550</u>								
Quantités			5,5	4,3	13,0	13,0	13,0	
Prix (de la boîte) .			110	150	150	150	175	
Valeur			110	117	350	350	410	
<u>Boîtes de 1 litre</u>								
Quantités				0,5	1,33	1,33	1,33	
Prix (de la boîte) .				210	200	200	240	
Valeur				10,5	26,6	26,6	31,9	
<u>Boîtes de 3 litres</u>								
Quantités					0,66	0,66	0,66	
Prix					540	540	600	
Valeur					11,9	11,9	13,2	
<u>B - Consommation hors domicile</u>								
<u>Bouteilles de Olit.125</u>								
Quantités	61,6	24,6	2,2	1,6	4,0	4,0	4,0	
Prix (de la bouteille)	78	72	80	100	95	95	110	
Valeur	3.895	1.414	138	128	304	304	352	
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantités			6,0	5,6	14,0	14,0	14,0	
Prix (de la boîte) ..			87	95	90	90	100	
Valeur			386	388	933	933	1.036	
<u>C - Récapitulation</u>								
Dépenses à domicile	143	48	210	230	658	658	750	2.697
Dépenses hors domicile	3.895	1.414	524	516	1.237	1.237	1.388	10.210

ANNEXE XVII (suite)

Consommation des jus de fruits en 1958
(Quantités en milliers d'hectolitres, valeurs en millions)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abri- cots et baies	Orange	Pample- mousse	Ananas	Total
Quantité totale	80	51,4	9	13,2	28	29	32	242,6
<u>A - Consommation à domicile</u>								
<u>Bouteilles de Olit.250</u> <u>ou de Olit.90</u>								
Quantités	11	24						
Prix (la bouteille de Olit.90) ..	170	126						
Valeur	208	327						
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantité			1,7	2,4	5,0	5,2	5,8	
Prix (de la boîte) ..			45	52	47	52	63	
Valeur			57	92	175	200	270	
<u>Boîtes de Olit.550</u>								
Quantités			2,9	4,2	9,0	9,3	10,2	
Prix (de la boîte) ..			110	132	120	122	148	
Valeur			60	100	196	206	275	
<u>Boîte de 1 litre</u>								
Quantités			0,3	0,5	1,0	1,0	1,0	
Prix (de la boîte) ..			152	200	200	230	275	
Valeur			4,5	10	20	23	28	
<u>Boîtes de 3 litres</u>								
Quantités					0,3	0,3	0,3	
Prix (de la boîte) ..					500	500	600	
Valeur					15	15	18	
<u>B - Consommation hors domicile</u>								
<u>Bouteilles de Olit.125</u>								
Quantités	69	27,4	1	1,6	2,8	2,9	3,2	
Prix (de la bouteille)	86	80	90	100	106	104	115	
Valeur	4.747	1.754		128	237	241	294	
<u>Boîtes de Olit.135</u>								
Quantités			3,1	4,5	10	10,3	11,5	
Prix (de la boîte) ..			97	95	98	100	110	
Valeur			220	310	725	762	936	
<u>C - Récapitulation (valeurs en millions)</u>								
Dépenses à domicile .	208	327	121	202	406	444	590	2.298
Dépenses hors domicile	4.747	1.754	310	438	962	1.003	1.230	10.445

ANNEXE XVII (suite)

Consommation des jus de fruits en 1959

(Quantités en milliers d'hectolitres, valeurs en millions d'anciens francs)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abri- cots et baies	Orange	Pample- mousse	Ananas	Total
Quantité totale	90	55	15,6	13,7	24,8	31,8	46,1	277
<u>A - Consommation à domicile</u>								
<u>Bouteilles de 0 lit. 90 et 0 lit. 250</u>								
Quantité	20,0	25						
Prix (bouteille de 0 lit. 90)	180	110						
Valeur	400	305						
<u>Boîtes de 0 lit. 135</u>								
Quantité			3,0	2,5	4,5	5,8	8,3	
Prix (de la boîte)			48	49	48	51	60	
Valeur			106	90	160	218	368	
<u>Boîtes de 0 lit. 550</u>								
Quantité			5,0	4,4	7,9	10,0	14,7	
Prix (de la boîte)			120	150	134	145	160	
Valeur			109	120	194	264	426	
<u>Boîtes de 1 litre</u>								
Quantité				0,5	1,0	1,0	1,4	
Prix (de la boîte)				250	220	240	275	
Valeur				12	22	24	39	
<u>Boîtes de 3 litres</u>								
Quantité					0,3	0,3	0,5	
Prix (de la boîte)					500	500	600	
Valeur					15	15	30	
<u>B - Consommation hors domicile</u>								
<u>Bouteilles de 0 lit. 125</u>								
Quantité	70	30	2,2	1,5	2,5	3,2	4,6	
Prix (de la bouteille)	90	80	100	120	110	110	120	
Valeur	5.040	1.920	176	144	220	282	340	
<u>Boîtes de 0 lit. 135</u>								
Quantité			5,4	4,8	8,6	11,5	16,6	
Prix (de la boîte)			105	110	110	110	120	
Valeur			420	390	680	936	1.474	
<u>C - Récapitulation (valeurs en millions d'anciens francs)</u>								
Dépenses à domicile ...	400	305	215	222	391	521	863	2.920
Dépenses hors domicile.	5.040	1.920	596	534	900	1.218	1.814	12.022

ANNEXE XVII (fin)

Consommation des jus de fruits en 1960

(Quantités en milliers d'hectolitres, valeurs en millions)

	Raisin	Pomme	Tomate	Abri- cotset baies	Orange	Pample- mousse	Ananas	Total
Quantité totale (milliers hectolitres)	100	90	19	18	38,4	32,4	52,6	350
Consommation à domicile								
milliers hectolitres	30	50	10	10	24,0	18	30	172
millions anciens Fr	600	560	247	300	665	508	980	3.860
Consommation hors domicile								
milliers hectolitres	70	40	9	8	14,4	14,4	22,6	178
millions anciens Fr	5.000	2.500	650	680	1.145,0	1.200,0	1.875	13.000
Valeur totale (millions d'anciens francs)	5.600	3.060	897	980	1.810	1.708	2.855	16.860

A N N E X E X V I I I

REPARTITION DE LA CONSOMMATION DES BOISSONS HORS DOMICILE
ENTRE CONSOMMATION A PRIX REDUIT (Collectivités et Cantines)
ET CONSOMMATION AU PRIX FORT (Hôtels, cafés, restaurants)

Dans la deuxième partie de la présente étude, on a établi les quantités de boissons qui ont été consommées hors domicile, sans distinguer entre les utilisateurs. Ce procédé n'avait aucun inconvénient lorsqu'il s'agissait simplement de multiplier ces quantités par les prix de gros pour obtenir

soit le "volume" total des boissons consommées

soit la "dépense des ménages" pour les boissons, au sens de la Comptabilité Nationale qui veut que le supplément représenté par la marge bénéficiaire des établissements soit porté au chapitre HOTELS - CAFES - RESTAURANT

Dès qu'il s'agit de calculer la dépense réelle des particuliers pour ces achats de boissons, il est indispensable de distinguer entre consommation au prix fort (hôtels, cafés, restaurants) et consommation à prix réduit (collectivités, cantines).

Le calcul de la consommation à prix réduit a été effectué pour l'année 1959 (1) sur les bases qui vont être précisées. La consommation au prix fort, dans les hôtels, cafés et restaurants a été déduite par différence entre la consommation totale hors domicile telle que nous l'avons calculée (aux prix de gros) et la consommation à prix réduit (calculée aux prix de gros également) dans les collectivités et cantines.

Pour les années 1950 à 1958 et 1960, on a multiplié les résultats relatifs à l'année 1959 par les indices des effectifs des différentes collectivités et par les indices des prix de gros des diverses boissons.

La ventilation des boissons entre les différents utilisateurs hors domicile est fondée sur les cinq principes suivants :

1°) En ce qui concerne les cantines, seules sont comptées parmi les collectivités et cantines celles qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et n'ont pas un but lucratif.

(1) Par Madame KARAIMSKY "Calcul des consommations alimentaires finales par les utilisateurs autres que les ménages".

Par exemple les cantines militaires, qui sont des entreprises privées installées dans les casernes et réalisent des bénéfices sont comptées au poste "Hôtels, cafés, restaurants".

2°) Pour certaines collectivités (restaurants universitaires, cantines d'entreprises et d'administration, hospices, communautés religieuses, militaires, détenus) la répartition des achats par rapport aux achats totaux comprend à part les achats de boissons, ceux-ci sont donc calculés à partir des pourcentages indiqués.

3°) Pour certaines autres (internats et demi-pensions scolaires, hôpitaux), on part des effectifs et d'une ration journalière de boisson par personne pour en déduire la consommation totale.

4°) Les achats de boissons par les hôtels, cafés, restaurants, représentent : le solde de la consommation hors domicile totale une fois déduite la consommation des autres collectivités. Ce chiffre a été vérifié par comparaison avec celui qui résulte de la ventilation du chiffre d'affaires total, cafés, restaurants, entre achats (denrées alimentaires, boissons) et la valeur ajoutée à ces achats.

5°) On admet qu'étant donné le jeune âge des enfants, il n'y a pas de consommation de boissons dans les cantines scolaires ni les colonies de vacances.

En ce qui concerne les établissements d'enseignement, une circulaire du Ministre de l'Education Nationale datée du 8 août 1956, citée par M. le Professeur PERRIN dans "le concours médical" rappelle la réglementation de la consommation de boissons dans tous les établissements d'enseignement.

a) Elèves jusqu'à 14 ans : aucune boisson alcoolisée, eau ou jus de pomme ou de raisin seuls autorisés (1).

b) Elèves au-dessus de 14 ans : bière ou cidre, vin coupé d'eau (au maximum 1/8 de litre par élève et par repas).

(1) Il s'agit là d'une ration de principe, ration qui était encore loin d'être atteinte en 1959, en ce qui concerne les jus de fruits. On ignore totalement dans quelle mesure les instructions ministérielles avaient pu être appliquées. On a admis qu'elles l'étaient dans la proportion de 1/3, ce qui ferait une ration annuelle de 15 litres en 1959.

VALEUR DES CONSOMMATIONS DE BOISSONS
DANS LES COLLECTIVITES ET CANTINES

1°) Année 1959

(millions d'anciens francs)

	Vin	Spiri- tueux	Bière	Cidre	Eaux mi- nérales	Jus de fruits
<u>Enseignement</u>						
Internats publics ..	820	-	59	11	-	300
Internats privés ...	525	-	38	7	-	188
Demi pensions pu- bliques	429	-	31	6	-	154
Demi pensions pri- vées	173	-	12	2	-	62
Colonies de vacances	-	-	-	-	-	-
<u>Cantines</u>						
Cantines scolaires .	-	-	-	-	-	-
Restaurants univer- sitaires	86	-	4	-	-	-
Cantines d'entrepri- ses et d'administrations	3.523	50	169	-	-	-
<u>Divers</u>						
Hôpitaux, cliniques	1.551	-	478	-	3.928	-
Hospices et maisons de retraite	968	-	-	-	-	-
Collectivités mili- taires et prisons	4.100	-	-	-	-	-
Communautés reli- gieuses	107	-	-	-	-	-

2°) Années 1950 à 1960

Le calcul des valeurs de la consommation des boissons pendant les années 1950 à 1958 et en 1960 a été effectué en partant des résultats établis pour 1959 et en les multipliant par les indices respectifs des effectifs des diverses collectivités et par les indices des prix de gros des différentes boissons.

Indices des effectifs base 1959 = 100

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Internats publics	62,60	65,30	68,20	74,30	75,50	79,26	83,60	87,65	93,35	100	109,50
Internats privés	80,00	82,96	84,20	86,00	88,25	91,44	94,90	97,95	99,00	100	99,70
Demi-pensions publiques	33,10	37,40	41,96	46,80	52,10	58,25	65,20	75,67	87,20	100	114,10
Demi-pensions privées	48,00	49,30	56,90	61,34	64,85	71,20	79,20	87,40	94,50	100	105,50
Restaurants universitaires	42,90	47,65	53,24	57,40	65,13	72,80	77,20	81,25	90,08	100	107,80
Cantines d'entreprises et d'administration	93,20	95,47	96,10	94,95	95,90	97,65	100,60	100,60	101,40	100	100,50
Hôpitaux, cliniques	62,97	69,14	76,88	83,12	86,00	90,30	93,00	98,00	95,00	100	109,10
Hospices	70,12	60,32	88,14	90,46	96,14	101,12	100	102,96	101,00	100	101,10
Communautés religieuses	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Indices des prix de gros (base 1959 = 100)

	Vin	Eaux de vie et liqueurs	Cidre	Bière	Eaux minérales	Jus de fruits
1950	51	43	45	53,8	64,5	93
1951	45	45	45	62,7	76,3	100
1952	51	52	51,7	78	87	100
1953	51,2	53	51,7	80	87	107
1954	52,7	57	55	80	87	107
1955	53,5	63	58	80	87	96,5
1956	56	70	63,3	80,5	87	96,5
1957	64,2	75	73,3	80,5	87	100
1958	97,8	89	100	96,4	100	100
1959	100	100	100	100	100	100
1960	102,3	100	101,5	101,8	102,6	100

Le produit des valeurs des consommations en 1959 par les indices des prix de gros et par les indices des effectifs donne les résultats suivants auxquels on a ajouté la valeur de la consommation de vin dans les collectivités militaires et prisons (donnée fournie directement).

VALEUR DES CONSOMMATIONS (Millions d'anciens francs)

A - VIN

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Internats publics	262	241	285	312	326	348	384	462	749	820	918
Internats privés	214	196	225	231	244	257	279	330	508	525	536
Demi-Pensions publiques	72,4	72,2	92	103	118	134	157	208	366	429	501
Demi-Pensions privées ..	42,3	38,4	50,2	54,6	59,1	65,8	76,7	97	160	173	187
Restaurants universitaires	18,8	18,5	23,4	25,3	29,5	33,5	37,2	45	76	86	95
Cantines d'entreprises et d'administrations .	1.675	1.514	1.727	1.713	1.781	1.840	1.985	2.278	3.495	3.523	3.629
Hôpitaux, cliniqués	498	482	608	660	703	749	808	976	1.441	1.551	1.731
Hospices	346	263	435	448	490	524	542	640	956	968	1.001
Communautés religieuses	54,6	48	54,6	54,8	56,4	57,2	60	69	105	107	109
Collectivités militaires et prisons	1.506	1.800	2.000	2.400	2.600	2.800	3.000	2.900	3.800	4.100	4.400
T O T A U X	4.683	4.673	5.500	6.002	6.407	6.808	7.329	8.005	11.656	12.282	13.107

B - BIERE

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Internats publics	19,9	24,2	31,4	35,1	35,6	37,4	39,5	42	53	59	66
" privés	16,3	19,8	24,9	26,1	26,8	27,8	28,9	30	36	38	39
Demi-pensions publiques	5,5	7,3	10,1	11,6	12,9	14,4	16,2	22	26	31	36
" " privées ..	3,1	3,7	5,3	5,9	6,2	6,8	7,6	8	11	12	13
Restaurants universitaires	1,0	1,2	1,7	1,8	2,1	2,3	2,5	2,6	3,5	4,0	4,4
Cantines	84,7	101,2	126,7	128,4	129,7	132,0	136,0	138,4	165,0	169	173
Hôpitaux	161,9	207,2	286,6	317,9	328,9	345,3	355,7	377	438	478	530,6
T O T A U X	292,4	364,6	486,7	526,8	542,2	566,0	586,4	620	732	791	862

C - CIDRE

Internats publics	3,1	3,2	3,9	4,2	4,6	5,1	5,8	7	10	11	12
" privés	2,5	2,6	3,0	3,1	3,4	3,7	4,2	5	7	7	7
Demi-pensions publiques	0,9	1,0	1,3	1,4	1,7	2,0	2,5	3	5	6	7
" " privées ..	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1	2	2	2
T O T A U X	6,9	7,2	8,8	9,3	10,4	11,6	13,5	16	24	26	28

D - SPIRITUEUX

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Cantines	20,0	22	25	25	27	31	35	38	45	50	50
E - <u>EAUX MINERALES</u>											
Hôpitaux et cliniques ...	1.595	2.072	2.627	2.840	2.939	3.086	3.178	3.349	3.732	3.928	4.397
F - <u>JUS DE FRUITS</u> (1)											
Internats publics	-	-	-	-	-	-	-	80	170	300	498
" privés	-	-	-	-	-	-	-	55	114	188	284
Demi-pensions publiques .	-	-	-	-	-	-	-	35	82	154	266
" " privées ...	-	-	-	-	-	-	-	16	36	62	99
T O T A U X	-	-	-	-	-	-	-	186	402	704	1.147

(1) On a admis que les prescriptions de la circulaire ministérielle, en ce qui concerne les jus de fruits, étaient appliquées à raison de 10 % en 1957, 20 % en 1958, 33 % en 1959 et 50 % en 1960. En conséquence les résultats de 1959, multipliés par les indices des effectifs et par les indices des prix de gros, ont été, en outre, multipliés par $\frac{10}{33}$ pour 1957, $\frac{20}{33}$ pour 1958, et $\frac{50}{33}$ pour 1960. Avant la circulaire, qui date de 1956, on suppose qu'il n'était pas distribué de jus de fruits dans les établissements.

En additionnant les résultats qui précèdent, on trouve :

VALEURS DES CONSOMMATIONS DE BOISSONS DANS LES COLLECTIVITES ET CANTINES

(millions d'anciens francs)

	Vin	Spiritueux	Bière	Cidre	Eaux minérales	Jus de fruits	Totaux
1950	4.683	20	292	7	1.595	-	6.597
1951	4.673	22	365	7	2.072	-	7.139
1952	5.500	25	487	9	2.627	-	8.648
1953	6.002	25	527	9	2.840	-	9.403
1954	6.407	27	542	10	2.939	-	9.925
1955	6.808	31	566	12	3.086	-	10.503
1956	7.329	35	586	13	3.178	-	11.141
1957	8.005	38	620	16	3.349	186	12.214
1958	11.656	45	732	24	3.732	400	16.589
1959	12.282	50	791	26	3.928	704	17.781
1960	13.107	50	862	28	4.397	1.147	19.591

